This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 822,380

PROPERTY OF THE
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

A. TRIMOULIER

Vice-Président du Conseil de Préfecture de l'Allier

UN MISSIONNAIRE DE 93

Marc-Antoine Baudot

Député de Saône-et-Loire à la Législative et à la Convention

SON ROLE POLITIQUE — SES MISSIONS
SES MEMOIRES OU NOTES HISTORIQUES

AVANT-PROPOS

PAR

Emmanuel Des ESSARTS

Doyen de la Faculté des Lettres
de l'Université de Clermont-Ferrand

PARIS
DORBON-AINÉ
53 *ter*, Quai des Grands-Augustins

1908

1179 **TRIMOULIER** (A.). Un missionnaire de 93 : Marc-Antoine Baudot, député de Saône-et-Loire à la Législative et à la Convention : son rôle politique, ses missions, ses MÉMOIRES ou NOTES HISTORIQUES. *Paris, 1908*, pet. in-8, br., n. c., couv. *Avec un tableau généalogique*. (360) 3

Intéressante étude sur un Conventionnel, tour à tour représentant du Peuple à l'armée de Rhin-et-Moselle où il substitue dans le commandement Hoche à Pichegru, et à l'armée des Pyrénées-Orientales après le 9 Thermidor d'où la délation le force à s'enfuir à l'étranger. Ne voulant pas se rallier à l'Empire, il se retira à Charolles où Edgar Quinet le vit et obtint de lui de précieux documents qu'il devait utiliser plus tard dans ses études sur la Révolution. — Après Waterloo, la loi sur les régicides envoie Baudot en exil à Bruxelles où sa noble pauvreté fait contraste avec la fastueuse vanité de Cambacérès et d'autres Jacobins devenus comtes et barons de l'Empire. — Enfin 1830 lui rouvrant les portes de sa patrie, il se retire à Moulins où il meurt sept ans plus tard. — Cet ouvrage renferme non seulement de nombreux documents sur la période révolutionnaire, tant dans les assemblées que dans les armées, mais encore de très curieux jugements, souvent très durs sur des personnages qui jouèrent alors les premiers rôles, tels que Marat dont « le nom et le souvenir lui inspiraient un profond dégoût et que, d'ailleurs, les uns regardaient comme un insensé, que les autres méprisaient et que tous rejetaient de leur entourage », sur Mme Roland « une intrigante de salon », sur Théroigne de Méricourt « une aventurière du coin des rues », sur Robespierre, St-Just, les Montagnards, les Girondins, les cinq Directeurs, Cambacérès dont il narre les ridicules prétentions, etc., etc. — Au point de vue local, cette étude intéresse les provinces de Bourgogne et du Bourbonnais ; en effet, c'est dans cette dernière province qu'il naquit (à Liernolles en 1765) et qu'il mourut (à Moulins) et, d'autre part, c'est Dijon qui fut le berceau de sa famille et c'est enfin le département de Saône-et-Loire qu'il représenta aux Assemblées.

[illegible]CHARD (Bernardin), sieur [illegible]

TRIMOULIER

Deuil

M. Antoine Trimoulier, vice-président du conseil de préfecture, terrassé par une congestion, alors qu'il avait vaqué la veille à ses occupations habituelles, a succombé dimanche matin à deux heures.

Il était né, le 5 juin 1849, à Moulins, où il fut successivement notaire de 1877 à 1882 et juge de paix de 1885 à 1893. Nommé, en cette dernière année, conseiller de préfecture, il se consacra depuis lors, avec beaucoup de conscience, à ces fonctions, de même qu'aux nombreuses présidences ou vice-présidences administratives qui lui furent confiées. Pendant la guerre, il avait dirigé très diligemment plusieurs des « journées » départementales.

Au point de vue politique, M. Trimoulier — qui fut conseiller municipal de Moulins pendant plusieurs années — professa toujours des idées avancées. Aussi est-ce dans cet esprit qu'il avait écrit, voici quelque quinze ans, une étude sur le Bourbonnais Marc Antoine Baudot, député de Saône-et-Loire à la Convention. C'était, d'ailleurs, un ami des bonnes lettres et un très honnête homme.

Vous êtes prié d'assister aux obsèques de

Monsieur Antoine TRIMOULIER,

Vice-président du conseil de préfecture de l'Allier,

décédé subitement le dimanche 13 février, à l'âge de 71 ans, muni des sacrements de l'Eglise. La cérémonie funèbre aura lieu le mardi 15 courant, à 10 heures, en l'église Cathédrale. Le lieu de la réunion est au domicile mortuaire, 17, rue du Jeu-de-Paume.

De la part de : Mme Trimoulier, sa veuve ; Mme Bresson-Trimoulier, sa fille ; Mlle Madeleine Bresson, sa petite-fille ; Mme Ath. Souchon, sa belle-mère ; Mme et M. Cécillion, ses sœur et beau frère ; M. et Mme Charles Souchon et leurs enfants, ses beau-frère, belle-sœur, neveu et nièces et de toute la famille.

Selon la volonté du défunt, il ne sera prononcé aucun discours.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation. Prière de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

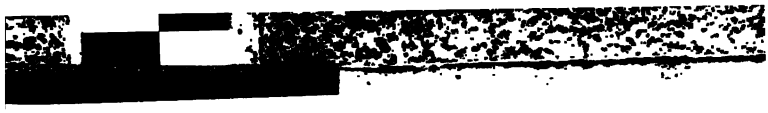

LE CONVENTIONNEL BAUDOT

SON ROLE POLITIQUE — SES MISSIONS

SES MÉMOIRES

A. TRIMOULIER
Vice-Président du Conseil de Préfecture de l'Allier

UN MISSIONNAIRE DE 93

Marc-Antoine Baudot

SON ROLE POLITIQUE — SES MISSIONS
SES MÉMOIRES OU NOTES HISTORIQUES

AVANT-PROPOS

PAR

Emmanuel Des ESSARTS

Doyen de la Faculté des Lettres
de l'Université de Clermont-Ferrand

PARIS
DORBON-AINÉ
53 *ter*, Quai des Grands-Augustins
—
1908

AVANT-PROPOS

En 1867, il y a quelques années de cela ! j'étais un jeune maître de rhétorique au Lycée de Moulins, et dans ma classe je distinguais au premier rang le fils d'un estimable professeur, qui faisait honneur à mon enseignement et aux leçons paternelles. C'était Antoine Trimoulier, aujourd'hui vice-président du Conseil de préfecture de l'Allier. Il excellait au discours latin, et, s'il eût tenté les vétérances de Paris, il était marqué pour l'École Normale. Trimoulier a suivi une autre voie, la voie administrative, et s'il n'est plus peut-être l'imperturbable latiniste de 1867, il est resté dans sa carrière le lettré fidèle à la forme classique, en même temps que dès la première heure il s'était montré le serviteur convaincu de la République.

C'est à ce double culte du bon style français et de la tradition républicaine qu'Antoine Trimoulier a dédié l'ouvrage dont il a bien voulu me confier l'avant-propos. Il a consacré ses loisirs à cette consciencieuse étude sur un républicain de la grande époque, de l'âge héroïque, et qui fut lui-même un héros, Marc-Antoine Baudot, député de Saône-et-Loire.

Marc-Antoine Baudot, qui devait mourir à Moulins, était né dans le Bourbonnais. Il s'était formé, comme tous les hommes de son temps, à la double école de la philosophie et de l'antiquité. Médecin en 1789 à Charolles, il fut élu deux fois par le département de Saône-et-Loire, suppléant à la Législative, titulaire à la Convention. Il avait à peine vingt-sept ans, quand il entra en séance, le jour même où la victoire de Valmy apprenait à la coalition européenne à compter avec la France renouvelée. Victoire radieuse dont nous devons conserver le souvenir et l'exemple, tels que les célébrait un Michelet, et plus que jamais maintenant, en regard de ces soi-disant cosmopolites que nous voyons trembler de peur devant l'étranger, et rougir du drapeau tricolore. Les victoires de la Révolution font partie de notre patrimoine civique.

C'était alors une lutte gigantesque entre la France républicaine et l'Europe monarchique. Qui oserait dire que ces deux principes ne peuvent se heurter encore ? et ne doit-on pas, dans cette hypothèse, offrir à la jeunesse le précepte et l'image des intrépides conventionnels qui voulurent une France intégrale et triomphante ? C'est le devoir de tous les propagateurs d'enseignement ; c'est l'utilité d'ouvrages comme celui de Trimoulier.

Cet ouvrage repose sur cette vérité historique : les

périls de la patrie ont suscité l'énergie de la Convention. Elle la déploya non seulement à l'intérieur par sa résolution indomptable, par son élaboration constante de la défense nationale, mais par l'incessante participation qu'elle prit à cette défense dans les camps et sur les champs de bataille. Ce fut ainsi qu'elle sut à la fois faire face à l'insurrection vendéenne et aux attaques de l'étranger. La frontière était partout menacée. Les milices, repoussées dans le Nord, dans l'Est et dans l'Ouest, étaient insuffisantes. Quatorze armées furent constituées par l'amalgame des anciens soldats et des volontaires, sous la direction de Carnot, des Prieur, de Robert Lindet, de ceux qui, dans le Comité de Salut public, ne furent pas des proscripteurs, mais des organisateurs patriotes, par qui de jeunes généraux furent donnés à nos légions, comme des aiglons devenus des aigles par un élan sublime. Mais ne l'oublions pas, et c'est ce que Trimoulier vient nous rappeler éloquemment, près de ces généraux juvéniles se dressèrent des conventionnels, proconsuls dignes de Rome, auxiliaires et guides parfois de la valeur militaire. Baudot fut un des plus efficaces, des plus clairvoyants.

C'est ainsi qu'après avoir pris part à la répression des soulèvements départementaux, explicables d'abord par l'illégalité du 31 mai, mais dégénérés en

insurrections royalistes, il fut envoyé sur le théâtre de la résistance nationale, préférable à celui de la guerre civile. Il partit avec Lacoste (du Cantal) pour les brigades du Rhin et de la Moselle. C'est là que notre historien le fait voir en plein resplendissement dans la beauté de son véritable rôle.

Nous avons chanté les Conventionnels aux armées. Nous le ferions encore et nous disons avec Trimoulier : « C'était une haute et difficile mission, l'histoire ne nous en fait pas connaître de plus noble. » Aussi, glorifions-nous de toute notre reconnaissance enthousiaste Merlin de Thionville, Saint-Just, sur la Sambre, Levasseur, Milhaud, Soubrany, Lacoste et, près d'eux, l'inébranlable Baudot. Ils furent, comme le dit si bien notre ancien élève, « la représentation vivante de la Patrie. »

On leur dut le salut de la France. Baudot fut un des meilleurs parmi ces apôtres armés. On nous le montre encourageant le soldat, exhortant les officiers, marchant en tête des colonnes, sans cesse en mouvement, en activité. A bon droit, se défiant de Pichegru, il patronne Hoche, et c'est avec lui que Hoche remporte les victoires de Reischoffen et de Wissembourg, dans des journées inoubliables et qui eussent été des défaites, si le commandement eût été laissé à Pichegru, comme le voulaient les conven-

tionnels robespierristes. Il est triste d'avoir à dire que ces exploits libérateurs faillirent coûter la vie à Hoche. Il fut arrêté, conduit à Paris, et sans le 9 Thermidor, il eût été récompensé par l'échafaud d'avoir assuré la délivrance de sa Patrie. Il en eût été de même de Kléber, de Marceau, de Desaix; ce qui prouve une fois de plus le danger de préférer des militaires politiciens à des généraux patriotes. Pichegru, le favori des Jacobins, eût impunément livré la France à l'étranger.

Baudot rendit compte à la Convention même des campagnes de la Moselle et du Rhin. Il décerna ce beau témoignage à nos soldats : « Ils mouraient contents puisque la Patrie était sauvée. » Une belle page est suggérée à l'auteur par cet hommage digne de Sparte. La Convention qui applaudisssait à ces nobles paroles, peu de temps après se délivra de Robespierre. Baudot approuva le 9 Thermidor. Il fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Occidentales où il continua son œuvre de dévouement, et transporta la victoire là où la Tour d'Auvergne avait installé la vertu. Là, pour prix de ses mérites, il se vit rappelé, accusé avec Lacoste par un vil délateur, et forcé de se réfugier à l'étranger. Une amnistie le ramena peu de temps après.

Baudot ne figura pas dans les assemblées du Direc-

toire. Sous le Consulat et l'Empire, il vécut dans l'ombre, redevenu simple médecin à Charolles. Ce fut là qu'Edgar Quinet, plus tard commentateur de ses souvenirs inédits, le vit et l'admira dans son enfance. Baudot ne voulut se rallier à Bonaparte que pour servir la France envahie en 1815. Au lendemain de Waterloo, l'ordonnance royale de 1816 l'envoya en exil à Bruxelles, où sa noble pauvreté fit contraste avec la fastueuse vanité de Cambacérès et d'autres Jacobins, devenus comtes et barons de l'Empire. Tellement toute révolution a ses profiteurs et ses martyrs ! Baudot fut de ces derniers. En deuil de son pays, il n'y rentra qu'en 1830 pour y faire sa résidence, en partie à la campagne, en partie à Moulins.

Là devait finir, dans la retraite et dans l'oubli, le 23 mars 1837, un de ceux qui avaient défendu la France contre l'invasion, et qui l'avaient sauvée de la défaite et du démembrement. Nous avons été moins heureux que nos pères, et nous pouvons dire de ces tribuns soldats, selon la parole du poète :

« Ils furent le jour, dont nous sommes
« Le soir, et peut-être la nuit. »

Antoine Trimoulier a vu dans Baudot un concitoyen, en même temps qu'un coreligionnaire d'autrefois, et c'est au cimetière de Moulins qu'a été le chercher sa piété républicaine. Ce noble sentiment

l'a bien inspiré. Par le choix de son travail et l'excellence de l'exécution, il s'est affirmé l'un de ces républicains d'origine et de race, de saine théorie et de sage pratique, qui conservent et transmettront à leurs continuateurs ce qu'il y a de plus pur avec l'honneur et la vertu, ce qui seul peut faire la force et la durée de nos institutions, le Patriotisme !

EMMANUEL DES ESSARTS.

AU LECTEUR

Qu'il nous soit permis, avant toutes choses, de remercier le maître éminent qui n'a pas cru déroger, en présentant au public, dans un avant-propos beaucoup trop élogieux, l'œuvre bien imparfaite d'un ancien élève. M. Emmanuel Des Essarts, dont tout ce qui, en France, s'honore du titre de lettré, apprécie la haute probité littéraire, a bien voulu nous donner ce gage d'une amitié que les années écoulées n'ont point affaiblie, ainsi qu'il nous l'a dit dans un élégant hexamètre que nous nous faisons un plaisir de reproduire ici, à l'intention des fervents (rares aujourd'hui) du culte des Muses latines : « Je vous adresse, nous écrit-il, mon sympathique souvenir, »

Pignus amicitiæ veteris donumque magistri.

Ce témoignage nous est d'autant plus précieux que l'auteur exquis de tant d'œuvres poétiques, dont les premières furent l'objet d'une appréciation si flatteuse de Théophile Gautier (1), le chantre épique des *Poèmes de la Révolution*, le prosateur plein d'élégance

(1) Th. Gautier : « Les progrès de la Poésie française, de 1830 à 1868, » à la suite de son « Histoire du Romantisme. »

et de force qu'est M. Des Essarts, n'a jamais rien eu de commun avec ces écrivains tourmentés par un désir malsain de notoriété à tout prix, qui cherchent à s'imposer à l'attention du public lettré, ou se prétendant tel, par l'emploi de formes singulières, de licences audacieuses, sous lesquelles se dissimule mal le vide de la pensée, prétentieux inventeurs de règles barbares, qui ne font qu'entraîner par une voie plus rapide vers la décadence notre langue française, déjà entamée par les emprunts faits, sans nécessité ni discernement, aux langues étrangères. Écrivain d'élite, heureux du seul suffrage de ceux que le dix-septième siècle appelait les honnêtes gens, M. Des Essarts personnifie l'homme de lettres tel que nous l'avons souvent rêvé : prêtre désintéressé de l'Idéal, prodiguant sans compter, pour le perfectionnement intellectuel et moral de l'humanité, ce qu'il y a de meilleur et de plus pur en lui, les richesses inépuisables d'un esprit fécondé par les délicatesses infinies du cœur.

Que notre cher et vénéré maître ne soit pas offusqué de cet hommage que la noblesse d'une existence consacrée tout entière aux travaux de la pensée lui permet de dédaigner : notre profonde sincérité est notre excuse. Remercions-le encore une fois d'avoir, imposant silence à ses préférences pour

une autre catégorie de conventionnels, rendu pleine justice au jacobin Baudot, en lui reconnaissant l'indomptable énergie, la foi inébranlable dans la République, l'ardent patriotisme qui en firent l'un des sauveurs de la France envahie. Tel fut, en effet, le conventionnel dont nous avons, avec les ressources restreintes qu'offre la province, étudié la conduite politique et analysé les écrits ; il ne comptait pas, il est vrai, parmi ceux qu'un talent oratoire transcendant pousse au premier rang ; il n'avait pas même cette facilité de parole qu'un travail assidu et méthodique amène à un état voisin de la perfection et permet de confondre avec les dons naturels de l'éloquence. Aussi, malgré de remarquables qualités intellectuelles et morales, sa notoriété fut-elle bien inférieure à ses mérites ; mais tel est, dans une démocratie, le sort commun des hommes pour lesquels la divine Polymnie s'est montrée sévère ; c'est sous ce régime que, contrairement au proverbe arabe, le silence est d'argent et la parole est d'or ; en effet, transmise directement par la parole, fortifiée par le geste et les autres moyens extérieurs, dont l'ensemble, destiné à solliciter et à tenir en éveil l'attention, constitue une partie importante de l'art, la pensée de l'orateur pénètre facilement dans l'esprit de l'auditeur, où, si elle est forte et claire, elle

se grave profondément, modifiant la propre pensée de celui-ci, ou même se substituant entièrement à elle. Vient-elle, au contraire, à emprunter l'intermédiaire de l'écriture, elle perd la plus grande partie de son prestige ; le livre, en effet, qui provoque la réflexion, exige un effort cérébral soutenu, dont seules sont capables les natures d'élite, que n'effraie pas une soumission volontaire à la rude discipline de l'étude. Il est bien entendu, d'ailleurs, (et il serait puéril de s'obstiner à nier cette vérité) que ce n'est pas un signe d'infériorité intellectuelle que le manque d'éloquence. Si le nombre est considérable de grands poètes, de profonds penseurs, de savants historiens, de judicieux critiques auxquels la nature refusa toute facilité d'élocution, il n'est pas malaisé de citer quantité d'orateurs illustres qui ne réussirent point, malgré tous leurs efforts, à se montrer supérieurs dans l'art si délicat d'écrire. Il n'en est pas moins vrai que, sous un régime démocratique, et pour ce qui regarde la direction des assemblées, l'orateur, alors que tout son talent consisterait en une banale faconde d'avocat, passe avant l'écrivain, celui-ci fût-il de ces puissants génies dont les œuvres, bravant les atteintes des siècles, sont destinées à survivre à la langue qui les a produites.

Si nous voyons parfois Baudot à la tribune, ce

n'est pas pour y prononcer de ces discours d'où naît l'émotion intense ou la persuasion profonde, c'est pour soumettre à l'Assemblée quelque brève et énergique motion ou lire quelque rapport sur les missions dont il a été chargé. Il était doué d'aptitudes qui le portaient vers l'action plus que vers la délibération, ainsi qu'on le verra au cours de cet ouvrage ; son énergie l'emporta quelquefois plus loin peut-être qu'il n'était nécessaire, mais les dangers que courait la France, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, fermaient les cœurs à la pitié. Des historiens, parmi lesquels nous avons le regret de trouver E. Hamel, l'ont jugé défavorablement ; celui-ci, à propos de la mission du conventionnel dans l'Est, le traite de maniaque furieux (1) et lui reproche amèrement un arrêté par lequel, voulant mettre un terme aux réclamations trop verbeuses qui l'assaillaient, il rangeait dans la catégorie des suspects ceux qui, dans une pétition, excéderaient le nombre de dix lignes.

Nous admettons très volontiers qu'en imposant une telle concision, disons même un pareil laconisme, Baudot ait dépassé la mesure, mais sa mission ne consistait pas uniquement à étudier des réclamations formulées pour la plupart en un style tellement

(1) E. Hamel. — Histoire de la Révolution, éd. de 1883, p. 420.

diffus, qu'il lui eût été matériellement impossible de donner son attention et ses soins à d'autres objets, et nous verrons que cette mission fut pour Baudot aussi lourde que glorieuse (1). Hamel sait, du reste, peu de choses sur les missions du conventionnel et ne semble pas connaître ses écrits. Quant à l'antipathie qu'il lui témoigne, il est facile d'en expliquer l'origine : Baudot exécrait Robespierre, et salua avec joie le 9 Thermidor, dont il ne tarda pas, du reste, à prévoir les conséquences qui devaient être fatales aux destinées de la République; or, Hamel a fait un dieu de celui que Baudot considérait, injustement, comme un tyran sanguinaire, et quel prêtre a jamais souffert que l'on outrageât son idole ?

Pour nous, nous avons la ferme conviction que celui qui aura la patience de lire jusqu'au bout notre aride travail, ne partagera pas les préventions de Hamel ; éclairé par l'examen des documents que nous nous sommes fait un devoir de reproduire intégralement, il verra dans Baudot un patriote sacrifiant tout à son idéal, s'abandonnant aveuglément aux inspi-

(1) Voici, tel que le rapporte le *Moniteur universel*, année 1797 p. 1.369, le texte de cet arrêté dont Baudot partage d'ailleurs la responsabilité avec son collègue Lemann : « Dix lignes suffisent, et au-delà, pour chaque objet de pétition ; ceux qui en écriront davantage seront suspectés de vouloir mettre des longueurs à la Révolution. Signé Baudot et Lemann. »

rations généreuses de la jeunesse, et suivant, sans défaillance, au milieu du terrible tourbillon révolutionnaire, le rigide chemin que lui ouvraient la loyauté de son caractère et la pureté de ses convictions républicaines; il y verra aussi un cœur passionnément épris de justice et d'humanité, un esprit d'une élévation peu commune, révélé par des écrits, qui tout imparfaits qu'ils soient parvenus jusqu'à nous, n'en sont pas moins supérieurs par bien des points à la plupart des *Mémoires* laissés par d'autres acteurs du grand drame révolutionnaire, œuvres partiales de terroristes repentis et soucieux de faire oublier, comme Thibaudeau, (pour ne citer que celui-là) sous l'opulente livrée de l'Empire, la fantaisiste carmagnole de sans-culottes dont la violence calculée fait à bon droit suspecter la sincérité. (1) Telle est l'impression qui se dégagera de la lecture de ce petit livre.

(1) Thibaudeau, qui, dans le commencement de la Convention, était vêtu en sans-culotte...

Thibaudeau fut un des premiers qui introduisirent l'usage d'avilir la Convention nationale par des formes indécentes, comme d'y porter le chapeau sur la tête, et d'y siéger avec un costume ridicule, avec une carmagnole faite en toile de matelas...

Dans les 10 membres de la Convention qui portaient la carmagnole, j'ai distingué particulièrement Chabot, Thibaudeau et Granet de Marseille. La carmagnole consistait en une veste coupée en rond, qui descendait un peu au-dessous de la taille, sans habit, et un pantalon de la même étoffe. Les membres de la Convention qui portaient pardessus cet habillement singulier l'avaient fait faire en toile de matelas à carreaux bleus et blancs. (Notes historiques de Baudot, pages 235, 275, 291.)

Nous venons de parler des documents que nous avons mis à contribution ; nous manquerions aux règles de la plus élémentaire courtoisie si nous n'adressions l'expression publique de notre gratitude à tous ceux qui, à divers titres, ont bien voulu nous donner les indications précieuses qui nous ont efficacement guidé dans nos recherches : à notre éminent compatriote, M. le colonel Laussedat, membre de l'Institut, qui, dans sa laborieuse retraite, continue à mettre au service de la science de puissantes facultés intellectuelles dont un exercice constant assure l'éternelle vigueur ; à notre excellent collègue et ami, M. Nectoux, secrétaire-général de l'Allier, dont les capacités administratives, l'érudition historique et le talent littéraire appellent des éloges que repousse sa modestie, mais qui nous permettra de lui rendre simplement justice, en disant que c'est à lui qu'appartient l'idée première d'un hommage à Baudot, idée dont nous ne sommes que le metteur en œuvre ; (1) à l'honorable et sympathique M. Vertray, membre du Conseil général, arrière-petit-fils du conventionnel ;

---

(1) Il y a trois ans que ces lignes sont écrites : nous avons eu, depuis cette époque, la douleur de perdre M. le colonel Laussedat, décédé à Paris, en mars 1907, à l'âge de 87 ans.

M. Nectoux est aujourd'hui sous-préfet de Lapalisse, M. Claudon archiviste de la Côte-d'Or.

à ces travailleurs opiniâtres, à ces esprits si distingués que sont les archivistes-paléographes : MM. Claudon, du Pas-de-Calais, naguère dans l'Allier ; M. Lex, de Saône-et-Loire ; M. Flament, de l'Allier ; à M. Maquet, bibliothécaire-archiviste de la ville de Moulins, dont l'obligeance égale le mérite. Si le lecteur trouve quelque intérêt à notre récit, qu'il sache bien qu'il le devra, en grande partie, à la collaboration désintéressée des personnalités que nous venons de nommer.

A. TRIMOULIER.

CHAPITRE PREMIER

Les hommes de la Révolution. — Injustes préventions contre eux à l'origine. — Modifications successives de l'opinion publique. — Justification de leur conduite. — Leur désintéressement, leur intégrité. — Sentiment de Baudot sur la prétendue vénalité de Danton.

Ce fut pendant longtemps, pour beaucoup de personnes, même parmi celles qui admettaient les principes de la Révolution française, une coutume de décrier les hommes qui n'avaient pas craint de prendre en mains dans les moments les plus critiques, la direction de ce mouvement de rénovation politique et sociale, le plus grand dont il soit question dans les annales des peuples; isolant leurs actes des circonstances qui les avaient provoqués, on se crut dispensé de toute justice à leur égard; calomniés par des historiens de parti, méconnus par ceux mêmes qui profitaient le plus de leurs œuvres, ces hommes inspiraient autour d'eux, même à leurs proches, une aversion voisine de l'horreur. Ce sentiment persista longtemps avant de s'éteindre. En 1830, il n'avait rien perdu de sa vigueur. Écoutons sur ce point Edgar Quinet. Le grand philosophe-historien, témoin de la rentrée en France du conven-

tionnel Baudot, sujet de cette étude, et de ses compagnons de proscription, nous a laissé un récit attristant de l'accueil qui leur fut fait :

« J'ai vu moi-même, en 1830, le retour des Conventionnels exilés depuis 1815. Ce souvenir me navre encore au moment où j'écris. Et me préserve le ciel de pareille avanie dans mes vieux jours ! Personne ne leur tendit la main. Ils reparurent étrangers dans leur propre maison ; leur ombre toute seule eût fait plus de bruit ; leurs enfants avaient pris d'autres opinions, le plus souvent toutes contraires ; ce reniement domestique, journalier, incessant, était un de leurs supplices. Ils voulurent revoir leurs provinces natales, où ils avaient été autrefois honorés, applaudis : pas un seuil ne s'ouvrit à eux ; le séjour leur devint bientôt insupportable. Après s'être convaincus qu'ils étaient incommodes aux vivants, ils se retirèrent à l'écart dans quelque abri obscur, regrettant comme l'un d'eux (Baudot) me l'a avoué, l'exil lointain d'où ils étaient sortis, et trouvant le retour pire cent fois que la mort qui ne pouvait tarder de suivre. » (1).

Depuis cette époque, les récits et les commentaires d'écrivains moins partiaux, la critique historique mieux comprise, la mise au jour des documents originaux, ensevelis jusqu'alors dans le secret des ar-

(1) Edg. Quinet (Mme). — Préface des *Notes historiques* de Baudot.

chives, ont éclairé d'une telle lumière la vie et les actes de ces hommes, qu'une modification profonde de l'opinion n'a pas tardé à se manifester; le recul des temps qui permet de juger avec moins de passion, venant en aide à l'œuvre de l'histoire, les esprits que n'aveugle pas une haine irraisonnée, ont compris que pour apprécier la conduite d'un homme politique, il fallait tenir compte du milieu dans lequel il vivait, des circonstances de la situation où s'exerçait son activité; que cet homme, intimement lié aux évènements qui se produisaient autour de lui, devait en subir fatalement l'influence, et en recevoir, à son insu, l'impulsion qui lui est nécessaire pour imprimer aux affaires une direction énergique et régulière. Dans ces conditions, les qualités qui, dans le cercle restreint de la famille et des relations sociales, méritent à l'homme privé une légitime considération, peuvent devenir un danger pour une nation, si, appelé aux fonctions publiques, celui qui les possède ne sait pas en faire le sacrifice aux nécessités du moment. Le principal reproche qui ait été adressé aux hommes de la Révolution, fut celui de manquer de pitié : n'hésitons pas à le reconnaître, ce reproche est fondé; mais combien il s'atténue, si l'on veut bien réfléchir à la situation terrible où se trouvait la France ! la guerre civile s'était greffée sur la guerre étrangère; le Calvados, la Vendée, tout le Midi étaient en insurrection; nos frontières étaient menacées. Le Patriotisme, sentiment qui venait d'éclore dans le cœur de la nation, était arrivé à son pa-

roxysme ; il engendrait la défiance à l'égard de ceux qui, même sans combattre le mouvement révolutionnaire, n'y prenaient point une part assez active, et faisait voir la trahison à peu près partout. Faut-il s'étonner alors que ceux qui avaient charge du salut de la Patrie aient envoyé à la mort les conspirateurs, les traîtres, les simples suspects ? Sans doute, des innocents périrent, mais, s'il faut déplorer ces sacrifices humains, est-il juste de vouer à l'exécration publique ceux que la fatalité des circonstances a poussés à les ordonner ? Ces conventionnels qui votaient des lois répressives, ces magistrats, ces jurés du tribunal révolutionnaire qui les appliquaient, étaient-ils les monstres que des historiens superficiels, ou imbus de l'esprit de parti, ont présentés à l'imagination terrifiée de la postérité ? C'étaient simplement des hommes possédés jusqu'au plus profond de leur être par l'amour exalté de la Patrie et de la Liberté, amour qui tout aussi bien que l'amour de Dieu, se transforme en fanatisme. Ils étaient si convaincus qu'ils devaient agir comme ils l'ont fait, si forts du témoignage de leur conscience, que, le Destin venant à les frapper à leur tour, ils surent mourir sans faiblesse, ou prendre sans se plaindre la route de l'exil ; aucun remords ne vint abattre leur fierté : est-ce ainsi que des criminels ont coutume de se comporter ? Dans un autre ordre d'idées, qui oserait douter de la probité et du désintéressement de presque tous ces hommes ? Nous disons *presque*, parce que de très rares exceptions firent

tache au milieu d'eux, et encore les accusations portées furent-elles pour la plupart, si faiblement justifiées, que l'on n'hésite plus à les regarder comme d'indignes calomnies. C'est ainsi que Danton, contre lequel s'élevèrent si longtemps des reproches d'indélicatesse, trouve dans Baudot un éloquent défenseur. « On a beaucoup parlé, dit celui-ci, de la fortune de « Danton, et, suivant l'usage constant de la calom- « nie, on a donné des insinuations vagues, sans faits, « sans preuves. Où étaient donc les châteaux, les « terres de Danton ? Avait-il un nombreux domes- « tique, des équipages, un hôtel ? Rien de tout cela. « On a prétendu qu'il avait commis des dilapidations « en Belgique. Lacroix, qui a été associé dans cette « accusation, a repoussé vigoureusement cette incul- « pation dans une lettre à Robespierre. Le temps a « fait justice de toutes ces calomnies, qui étaient « une espèce de mot d'ordre des royalistes du temps, « pour se venger de ceux qui occupaient le pouvoir. « Le plus mince lieutenant de Bonaparte rirait de « pitié, si on lui parlait de la fortune de Danton. Sa « veuve a épousé un maître de la Chambre des « comptes, et lui a apporté en dot plus d'amabilité « que de fortune. » (1).

Ces hommes, dont quelques francs assuraient l'existence quotidienne, consacraient au travail seize à dix-huit heures par jour ; ils ont manié des millions

(1) Baudot. Notes historiques, p. 143.

et ont quitté le pouvoir comme ils l'avaient pris : pauvres pour la plupart, ils sont rentrés, leur mission accomplie, dans la pauvreté et dans l'obscurité de leur vie privée. C'est la physionomie de l'un d'eux, non des moindres par son énergie, son travail, son savoir, que nous essayons de faire revivre, heureux que nous sommes de pouvoir non pas retracer son existence privée, que le manque de documents dérobe à nos recherches, mais proposer à tous l'exemple de sa vie publique. Après avoir, dans la mesure de nos faibles moyens, esquissé son rôle politique, nous analyserons, sans toutefois sortir du cadre étroit que nous nous sommes imposé, ses ***Mémoires*** ou ***Notes historiques***, recueil précieux d'observations, de jugements sur les hommes et les choses de la Révolution, dans lequel Edgar Quinet, légataire de l'auteur, a largement puisé pour son beau livre « ***La Révolution*** ». Nous aurons ainsi fait connaître l'homme d'action, d'un côté, le penseur, de l'autre. Le lecteur jugera ces deux hommes.

CHAPITRE II

Le cimetière de Moulins. — Sépulture de deux époux libres-penseurs. — Baudot né dans le Bourbonnais. — Son séjour et sa mort à Moulins — Obscurité de sa vie privée. — Un document familial. — Origines de Baudot. — Son élection à la Législative, puis à la Convention. — Bref aperçu de la situation intérieure et extérieure de la France. — Chute des Girondins. — Soulèvement des départements après le 31 mai. — Opinion de Baudot. — Menées des émigrés et des prêtres réfractaires. — Revers de nos armées. — Mesures énergiques prises par la Convention. — La loi des suspects.

Dans l'allée centrale du cimetière de Moulins, à deux cents mètres environ de la porte d'entrée, on peut remarquer un enclos funéraire, entouré d'une grille ; dans cet enclos, où croissent au hasard des caprices de la nature, quelques arbustes et quantité d'herbes folles, deux pierres sont debout, dont la restauration assez récente prouve que les descendants de ceux qui reposent là ne sont pas infidèles à la religion du souvenir. Sur l'une, on lit ces mots : « Ici repose Marc-Antoine Baudot, ancien membre de « l'Assemblée législative et de la Convention, né en « mars 1765, décédé le 23 mars 1837. »

Sur l'autre : « Ici repose Nicole-Rose de Gouvenain,

« veuve de M. Marc-Antoine Baudot, décédée à Mou-
« lins, le 5 mai 1845. »

C'est là, qu'à l'âge de 72 ans, le conventionnel Marc-Antoine Baudot est venu, en attendant sa digne compagne qui devait le rejoindre huit ans plus tard, goûter le repos dû à une vie dont la meilleure partie fut consacrée au service de la France, et qui ne trouva, comme récompense, que la persécution et l'exil, lot malheureusement réservé à la plupart des hommes de cette grande et tragique époque dont le nom est la Révolution française. Aucun emblème religieux, aucune inscription pieuse ne figure sur ces tombes, attestation muette d'une fidélité inébranlable aux idées philosophiques.

Baudot, député à l'Assemblée législative, et à la Convention nationale, pour le département de Saône-et-Loire, est né dans le Bourbonnais, à Liernolles, en 1765, ainsi qu'en fait foi son acte de baptême ; il est mort en 1837 à Moulins, où il avait un pied-à-terre, place de la Bibliothèque ; cette ville semble avoir été, dans ses dernières années, et au retour de son exil en 1830, l'objet de sa prédilection. C'est dans cette retraite que lui fut présenté notre éminent compatriote, M. le colonel du génie Laussedat, membre de l'Institut, très jeune alors (il avait à peine dix-huit ans lorsque Baudot mourut) et animé déjà de sentiments républicains qui ne se sont jamais démentis ; le jeune homme fut accueilli avec bienveillance par ce vieillard que faisaient grand et son rôle politique et les persécutions noblement supportées. Bien

qu'admis dans l'intimité de Baudot, l'extrême jeunesse de M. Laussedat et les soucis d'une préparation de son examen d'entrée à l'École polytechnique ne lui ont évidemment pas permis d'être un témoin assidu de la vie du législateur révolutionnaire ; aussi n'a-t-il pu, dans un entretien qu'il voulut bien nous accorder à ce sujet, nous donner que quelques détails insignifiants sur la personne de Baudot et sur sa famille. Il eût été pourtant du plus haut intérêt de connaître la vie du conventionnel avant son élection, d'étudier la genèse de ses idées, de rechercher quelles influences lui firent adopter les principes de la Révolution, quel était son rôle politique avant 1789 ; ainsi, nous eussions pu voir se former l'esprit de cet homme dont la conduite et les écrits nous révèleront la supériorité, et que l'inflexible fermeté d'un caractère fortement trempé égale aux citoyens les plus distingués des républiques de l'antiquité. Nous regrettons profondément qu'une telle lacune ne puisse être comblée.

Tout ce que nous savons de ses origines se réduit à ceci : son père Jean-Marie Baudot était fermier d'une propriété nommée la Forest (1) ; sa mère se nommait Claudine Desaire. Il eut pour parrain Marc-Antoine Durand, docteur en médecine, procureur du roi et syndic de la Ville de Paray. Il semble que son père soit né à Chassenard, en Bourbonnais, car on trouve relaté dans les registres de cette paroisse, à

(1) Acte de baptême.

la date du 28 septembre 1726, le baptême de « Jean-Marie, né la veille, fils d'autre Jean-Marie Baudot, marchand fermier, demeurant à la commanderie de Beugney. » Le parrain fut également un médecin, Jean Duverger, docteur en médecine, au Donjon. La ville de Dijon fut le berceau de la famille Baudot ; mais ici nous laissons la parole à un membre de cette famille, le docteur Capelin, gendre du conventionnel, qui, sous ce titre « A mon fils » a laissé un munuscrit dans lequel il nous a été permis de puiser d'intéressants renseignements : (1)

« La famille Baudot, dit le docteur Capelin, était « originaire de Dijon, où très anciennement elle « occupait un rang distingué : un Baudot était prieur « de Losne en 14... plusieurs membres de cette « famille se sont fait un nom au Parlement, à la mai- « rie dont *(sic)* un Baudot maire fit paver Dijon ; (2) « une autre branche vint se fixer en Bourgogne, « d'où est descendu ton grand'père maternel, Marc-

(1) Notre travail allait être livré à l'impression lorsque nous reçûmes de M. Edgard Capelin, l'un des arrière-petits fils de Baudot, l'offre toute spontanée de mettre à notre disposition les documents de famille qu'il possédait. Nous avons usé et même abusé de la complaisance de M. Capelin que nous tenons à remercier ici de sa courtoise démarche : elle nous a permis de compléter notre opuscule par des détails biographiques qui nous manquaient entièrement, et dont le lecteur appréciera tout l'intérêt. Au nombre de ces documents figure l'arbre généalogique dressé par M. Capelin, et que nous publions à la fin de ce volume.

(2) La ville de Dijon a reconnu les services que lui a rendus la famille Baudot, en donnant son nom à deux de ses rues principales.

« Antoine Baudot, docteur en médecine, élu par « Charolles, où il exerçait, député suppléant à l'As- « semblée législative, avant 25 ans, ce qui l'empê- « cha d'y siéger jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge, « puis député à la Convention nationale. »

Baudot appartenait, comme on le voit, à une très ancienne famille bourgeoise; ses parents trouvaient, dans l'exploitation d'une grande propriété, sinon la richesse, tout au moins une très large aisance; l'influence que, suivant les idées de l'époque, le parrain exerçait sur la famille, dont il était peut-être l'un des membres, l'esprit d'imitation si développé dans l'enfance et la jeunesse, décidèrent peut-être de la vocation de Marc-Antoine, et le dirigèrent du côté de la médecine. Les études médicales, ou, pour parler plus exactement, les études scientifiques qui servent de base à l'exercice de l'art médical, développent et fortifient singulièrement les facultés intellectuelles, et il n'est pas téméraire de supposer que précédées, comme elles l'étaient alors, par de sévères études classiques, elles ne contribuèrent pas peu à faire de Baudot l'homme remarquable que nous nous étudions à faire apprécier. Ses examens subis, il se maria. Ici encore, nous avons recours au manuscrit du docteur Capelin : « Ta grand'mère mater- « nelle était une demoiselle de Gouvenain; sa fa- « mille aussi très-ancienne et titrée, a longtemps « habité Charolles, où elle a toujours occupé des « places au bailliage; un Jean degouvenain *(sic)* « était président au bailliage en 1585, sous Henri IV.

« Cette branche charollaise est éteinte, ou près de « l'être ; il y en a une autre à Dijon. »

Comme on vient de le voir, Baudot avait à peine vingt-sept ans, lorsque le département de Saône-et-Loire l'envoya siéger à la Convention nationale. La grande Assemblée se constitua le 20 septembre 1792, le jour même où la canonnade de Valmy apprit à l'Europe déconcertée qu'il fallait compter avec les armées de sans-culottes; elle ouvrit ses délibérations le 21. Son premier acte fut l'abolition de la royauté et la proclamation de la République. La royauté avait, de fait, succombé dans la journée du 10 août, et Louis XVI à qui la Législative avait donné le Luxembourg pour demeure, avait été transféré au Temple, prisonnier cette fois, et confié à la garde jalouse de la commune de Paris déjà toute-puissante, et dont l'influence sans cesse croissante allait bientôt faire échec à l'autorité de la Convention. Le péril national allait grandissant : à l'extérieur, les efforts de l'Europe étaient plus à craindre que jamais. L'Autriche, la Prusse, et quelques princes d'Allemagne ayant attaqué la France avant le 10 août, on pouvait prévoir que la chute de la monarchie, la détention de Louis XVI et les sanglants évènements de septembre détermineraient les autres souverains à se déclarer contre elle. A l'intérieur, d'autres dangers se manifestaient : la Révolution n'avait plus seulement pour ennemis les partisans de l'ancien régime, de la noblesse et du clergé; elle avait encore à craindre les partisans de la royauté constitution-

nelle, ceux qu'inquiétait le sort réservé à Louis XVI, et ceux à qui l'absence de règle et le gouvernement populaire, faisaient regarder comme impossible l'exercice de la liberté. Les émigrés continuaient, du reste, à ameuter l'Europe contre la France, et les prêtres réfractaires, à fomenter des troubles intérieurs. « C'est ainsi, dit Mignet, que les malheurs de « ces deux classes (la noblesse et le clergé) furent « en grande partie occasionnés par elles-mêmes : « après avoir harcelé la Révolution dans l'Assemblée, « elles l'attaquèrent plus tard à force ouverte, le « clergé par des soulèvements intérieurs, la noblesse « en armant l'Europe contre elle. » (1).

Pour conjurer de tels dangers, qui menaçaient l'existence même de la Patrie, la Convention déploya une énergie que l'on pourra peut-être qualifier de sauvage, mais que justifient amplement les dures nécessités de l'époque ; elle mit en pratique la vieille formule romaine *Salus populi suprema lex esto !* et son existence depuis la fin de la Constitution de 1791, jusqu'au moment où la constitution de l'an III établit le Directoire, ne fut, suivant l'expression de Mignet, qu'une longue campagne de la Révolution contre les partis et contre l'Europe.

Rappelons brièvement la lutte de la Gironde et de la Montagne, terminée par la défaite de celle-là, et l'insurrection, qui en fut la conséquence, des départements contre la Montagne et la Commune de Paris,

(1) Mignet. — Histoire de la Révolution française. — 16e éd. T. 1, p. 143.

non pas que nous ayons la prétention d'écrire l'histoire d'une période révolutionnaire, mais par ce qu'il est utile, pour apprécier le rôle de Baudot, de décrire en peu de mots les circonstances qui motivèrent ses actes. Le 31 mai, suivi du 2 juin 1793, avait vu la chute du parti Girondin. La disparition du parti qui avait dominé dans la Législative, comme devait dominer la Montagne dans la Convention, fut-elle un bien ou un mal pour la Révolution ? Pour résoudre cette question, nous ne croyons pouvoir mieux faire que rapporter textuellement l'appréciation d'un historien dont on ne saurait suspecter la modération et l'impartialité.

« Il est douteux, dit Mignet, que les Girondins, en « triomphant, eussent sauvé la Révolution. Comment « auraient-ils fait avec des lois justes, ce que les « montagnards firent avec des mesures violentes ? « Comment auraient-ils vaincu les ennemis étrangers « sans fanatisme, comprimé les partis sans épou- « vante, nourri la multitude sans *maximum*, ali- « menté les armées sans réquisition ? Si le 31 mai « avait eu lieu en sens inverse, on aurait probable- « ment vu dès lors ce qui se montra plus tard, le « ralentissement de l'action révolutionnaire, les atta- « ques redoublées de l'Europe, la reprise d'armes de « la part de tous les partis, les journées de prairial, « sans pouvoir repousser la multitude, les journées « de vendémiaire, sans pouvoir repousser les roya- « listes, l'invasion des coalisés, et, d'après la poli- « tique d'usage à cette époque, le morcellement de la

« France. La République n'était pas assez puissante « pour suffire à tant d'attaques, comme elle y parvint « après la réaction de Thermidor. » (1).

Quoi qu'il en soit, les Girondins ne souscrivirent point à leur défaite. Ils voulurent tenter l'épreuve d'un soulèvement des départements : après le 2 juin, les plus audacieux d'entre eux, parmi lesquels Pétion, Barbaroux, Guadet, Louvet, Buzot, Lanjuinais, s'évadèrent et se réfugièrent à Caen, dont ils firent le centre de l'insurrection, à laquelle la Bretagne ne tarda pas à s'associer. Là, sous le nom d'*Assemblée des Départements réunis à Caen*, ils formèrent une armée, arrêtèrent les commissaires de la Convention Romme et Prieur de la Marne, et disposèrent tout pour marcher sur Paris. Ce fut l'excitation produite par ces événements qui arma la main de Charlotte Corday, et lui fit quitter Caen, pour aller commettre le meurtre inutile de Marat, auteur principal du 31 mai et du 2 juin.

Lyon s'était soulevé un peu avant le 31 mai, craignant de voir, sous un gouvernement qui menaçait le luxe, disparaître son commerce et ses fabriques ; Marseille et Bordeaux s'armèrent, et plus de soixante départements adhérèrent à l'insurrection. A la faveur de ce tumulte, les royalistes s'emparèrent sur plusieurs points, notamment à Lyon, qui pouvait être le centre des opérations du midi, du mouvement commencé par les Girondins. Il en fut de même à Mar-

(1) Mignet. — Histoire de la Révolution française. 16e édition, T. 2, p. 2.

seille, où ils organisèrent une armée de dix mille hommes pour marcher contre Paris. Cet exemple fut suivi par Toulon, Nîmes, Montauban et les principales villes du midi. Même caractère royaliste dans le Calvados, où le marquis de Puisaye s'était introduit dans les rangs girondins, et bien plus marqué dans la Vendée, où commençait une terrible guerre de brigandages, dont les atrocités devaient motiver les représailles non moins atroces de Carrier à Nantes. N'est-ce pas avec quelque raison que le terrible proconsul, au moment d'être décrété d'accusation, rejetait ses cruautés sur les cruautés des Vendéens ? « Lorsque j'agissais, dit-il, les airs semblaient retentir encore des chants civiques de vingt mille martyrs qui avaient répété *Vive la République !* au milieu des tortures. Comment l'humanité morte dans ces crises terribles eût-elle pu faire entendre sa voix ? Ceux qui s'élèvent contre moi, qu'eussent-ils fait à ma place ? J'ai sauvé à Nantes la République ; je n'ai vécu que pour ma Patrie, je saurai mourir pour elle. »

Cette déviation du mouvement insurrectionnel provoqué par les Girondins fait l'objet de plusieurs articles des *Notes historiques* de Baudot ; nous resterons donc dans notre sujet, en reproduisant l'un des passages les plus importants de cet ouvrage ; il nous fera connaître le sentiment du Conventionnel sur l'insurrection qui suivit le 31 mai. « Il n'y eut point uniformité de vues dans les différents pays et dans les villes qui se soulevèrent contre la Convention après

« le 31 mai. A Caen, devenue la capitale de la Gironde,
« les gens riches de la ville et ceux des campagnes
« ne voulurent point entendre parler des théories
« gouvernementales des Girondins. Les jeunes gens,
« sans doute par le conseil de leurs familles, enten-
« daient se soulever tout simplement pour rentrer
« dans le système de l'ancien régime ; ils voulaient
« des droits féodaux, des privilèges, de la noblesse,
« et toute la hiérarchie de la royauté. Le général
« Wimpfen entendait coordonner l'insurrection du
« Calvados avec les projets des armées d'Outre-Rhin.

« Le député Birotteau, envoyé à Lyon par le Comité
« central de la Gironde, n'eut aucun succès dans
« cette ville ; les insurgés s'associèrent presque tous
« à Précy, qui voulait un roi héréditaire de l'ancienne
« dynastie.

« Toulon consentit à se livrer aux étrangers, sans
« conseil, et même sans correspondre avec les Giron-
« dins.

« Marseille combattait pour être la capitale du
« Midi.

« Bordeaux même ne voulait pas reconnaître la
« Convention, mais ne fit aucune démonstration pour
« organiser un armement en faveur de ses députés.

« La Vendée continua ses levées en faveur des
« nobles et des prêtres et ne s'occupa nullement de
« la Gironde.

« En sorte que les soulèvements après le 31 mai
« furent un prétexte, et que nulle part les Girondins
« ne trouvèrent d'appui à leur système. Au fond, ils

« avaient une doctrine disséminée, sans aucun plan « arrêté. Ceux qui trouvèrent la mort dans cette « entreprise insensée périrent isolés ; quelques autres, « assez heureux pour éviter la fureur du temps, « vécurent dans une retraite profonde, sans avoir pu « déterminer une force régulière à les secourir. » (1)

A l'inquiétude causée par cette insurrection, dont la répression devait être épouvantable, venaient s'ajouter les alarmes trop justifiées par les désastres militaires qui se succédaient : nos armées étaient battues au Nord et aux Pyrénées ; de Dunkerque à Givet, la frontière était menacée. Custine, appelé de la Moselle à l'armée du Nord, ne put rétablir les affaires ; Valenciennes et Condé furent prises, et l'armée dut se retirer en avant d'Arras ; enfin, Mayence capitula, désespérant d'être secourue par l'armée de la Moselle. La situation était terrible ; la Convention avait à comprimer dans l'intérieur trois ou quatre partis, à terminer des guerres civiles de plusieurs genres, à réparer les désastres des armées, et à repousser l'Europe entière. La France était perdue, si l'Assemblée n'eût montré l'énergie surhumaine qui lui fit créer en quelques mois quatorze armées, et mettre sur pied douze cent mille soldats. Elle envoya des Commissaires dans les départements et sur les frontières, tandis que le Comité de salut public remplaçait à l'armée du Nord et à l'armée de la Moselle les généraux Dumouriez, Custine, Houchard,

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 160.

Dillon, par les généraux Jourdan, Hoche, Pichegru et Moreau. En même temps, la loi des suspects, issue des nécessités effrayantes de la situation, était portée pour permettre de s'assurer des ennemis secrets.

Nous devons arrêter ici ce rapide exposé : quelque pâle et succinct qu'il soit, il doit suffire à expliquer de quelles passions pouvaient être animés les hommes qui respiraient une telle atmosphère. Quelles excitations recevaient-ils d'un semblable milieu ? A quels moyens extrêmes ne fallait-il pas recourir pour la défense de la Révolution ? Songe-t-on aux vengeances qu'eussent exercées ces émigrés qui poussaient en l'avant l'ennemi, et en guidaient la marche ? ces prêtres réfractaires, dont les paroles mensongères et fanatiques portaient le trouble dans les consciences obscures de populations ignorantes et superstitieuses ? Ces nobles qui, restés en France, continuaient à regretter leurs privilèges, et appelaient de tous leurs vœux et de tous leurs efforts, une restauration de la monarchie ? Pour en avoir une idée, il faut compulser les documents de l'époque, les manifestes, les journaux du parti royaliste, il faut étudier les suites de la journée du 9 thermidor, et celles de la défaite du parti démocratique au 1er prairial an III, la réaction terrible qui en fut la conséquence dans le Midi, où des bandes de brigands royalistes, organisées sous les noms de *Compagnies de Jésus*, et de *Compagnies du Soleil*, ensanglantèrent cette malheureuse région par des massacres en masse, où s'exercèrent, sous le couvert de représailles politiques,

d'odieuses vengeances personnelles. A Lyon, à Marseille, à Aix, les prisons étaient remplies de ceux qui avaient participé au régime révolutionnaire : ils furent égorgés. « Presque tout le Midi eut son 2 sep- « tembre. A Lyon, après les premiers massacres des « révolutionnaires, les hommes de la Compagnie « faisaient la chasse à ceux qui n'avaient point été « pris, et, lorsqu'ils en rencontraient un, sans autre « forme que ce seul mot : *Voilà un mathavon* (c'est « ainsi qu'ils les appelaient) ils le tuaient et le je- « taient dans le Rhône. A Tarascon, on les précipitait « du haut de la tour, sur un rocher qui bordait le « Rhône. » (1) Il faut surtout, se rappeler les exécutions de la *Terreur blanche*, comparer les arrêts des cours prévôtales à ceux du Tribunal révolutionnaire, et l'on pourrra juger des excès que la réaction royaliste, si elle eût triomphé en 1793, eût commis à cette époque, par ceux dont elle épouvanta la France vingt ans plus tard, alors que le temps avait dû apaiser les passions, et atténuer les sentiments de haine. Quand on a bien réfléchi à tout cela, on comprend, tout en la déplorant, la loi des suspects.

(1) Mignet. — Histoire de la Révolution française, 16e éd. T. 11, p. 152.

CHAPITRE III

Baudot à la Convention. — Affaire du général Arthur Dillon. — Baudot vote la mort de Louis XVI. — Sa mission dans le Midi. — Décrets rendus sur ses propositions. — Il est nommé représentant du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle. — Appréciation de son rôle dans le Midi. — Rigueur inexorable, mais nécessaire. — Opinion de J. de Maistre sur ce sujet.

Ce fut sous l'influence de cette situation que Baudot fit ses débuts à la Convention. Son premier acte fut d'appuyer le décret d'accusation demandé par plusieurs membres de l'Assemblée contre le général Arthur Dillon qui, obéissant à un sentiment chevaleresque, sans doute, mais peu en harmonie avec les circonstances, avait cru pouvoir, dans une lettre courtoise et très ferme à la fois, engager le landgrave de Hesse-Cassel à quitter le territoire français, lui offrant les moyens de traverser nos lignes, sans être inquiété. « Libre et absolument indépendante à « jamais, disait-il, la nation française a repris ses « droits, et a voulu changer la forme de son gouver- « nement; tel est le précis de ce qui se passe en « France; son altesse sérénissime de Hesse-Cassel a « amené en France un corps de troupes; comme « prince, il sacrifie ses sujets pour une cause qui lui

« est étrangère ; comme soldat, il doit apercevoir la « situation où il se trouve : elle est périlleuse pour « lui, il est entouré ; je lui propose de reprendre « demain matin le chemin de son pays, de vider le « territoire français ; je lui procurerai les moyens de « passer en sûreté près les armées françaises qui se « sont rendues maîtresses de plusieurs points par où « il doit passer. Cette proposition est franche ; je de- « mande une réponse catégorique et formelle. La « République française excuse une erreur, mais elle « sait venger sans pitié l'envahissement et le pillage « de son territoire. »

« *P.-S.* — Je vous envoie cette lettre par Gobert, « mon adjudant général, qui attendra votre réponse ; « elle est pressée, je suis prêt à marcher. »

Cette lettre, lue à la séance du 10 octobre 1792, souleva de violents murmures. Dillon s'était déjà rendu suspect d'incivisme par sa conduite équivoque à l'armée du Nord ; on l'accusait, en outre, d'avoir tenu des propos injurieux pour la représentation nationale, à l'occasion de la démarche de Pétion présentant le vœu des 48 sections de Paris sur la déchéance de Louis XVI. « Il s'était écrié, dit Merlin de « Douai, comment ! le roi déchu ! nous serions donc « forcés d'obéir à cette poignée de scélérats ! » On vit dans ces ouvertures faites par un officier général français à un ennemi, un acte de perfidie, une véritable trahison, et le décret d'accusation fut demandé contre Dillon. On ne pouvait prêter l'oreille à aucune proposition de paix, avant que l'ennemi eût évacué

le territoire français : telle était la fière réponse faite par la Convention au duc de Brunswick offrant de traiter après Valmy.

Baudot appuya la motion en ces termes énergiques :

« Il (Dillon) est d'autant plus coupable qu'il a offert « cette paix à ces brigands qui ont si cruellement, « et contre les lois de la guerre, bombardé Thion-« ville. J'appuie le décret d'accusation. » (1)

Cette intervention de Baudot nous révèle toute l'ardeur d'un patriotisme que le danger national poussait jusqu'à l'exaspération, car, il faut en convenir, si la démarche de Dillon était intempestive, les termes mêmes de sa lettre démontrent qu'il n'avait aucune intention de trahir ; mais la défiance causée par la défection de Lafayette, à laquelle viendra bientôt s'ajouter celle de Dumouriez, avait envahi l'esprit des membres de la Convention, et conduira à l'échafaud des généraux tels que Custine, Houchard, Biron, Dillon lui-même, que l'éclat de leurs services aurait dû pourtant préserver d'une fin ignominieuse.

Baudot est, en effet, comme l'élite des Conventionnels, un patriote ; la trahison est, pour lui, un crime irrémissible, et c'est parce qu'il est convaincu de la culpabilité de Louis XVI envers la Révolution dont ce monarque avait paru accepter les principes, que, le 16 janvier 1793, il vote pour la mort, exprimant son opinion en ces termes dont la froide simplicité

(1) *Moniteur univ.* 1792, nº 286, p. 122.

démontre qu'il n'obéit à aucune impulsion de haine, que sa conscience seule, scrupuleusement consultée, lui dicte l'arrêt qu'il va prononcer :

« J'attends avec impatience les circonstances qui « vous permettent d'abolir la peine de mort, mais je « réserverai toujours cette peine pour les traîtres. Je « prononce donc la peine de mort contre Louis, et « que (*sic*) le jugement soit exécuté dans les vingt-« quatre heures. » (1)

Cependant les événements avaient suivi leur cours : Louis XVI avait été exécuté, les Girondins étaient tombés, les départements se soulevaient : Baudot, homme d'action plutôt qu'orateur, avait été envoyé en mission dans le Midi. La situation était on ne peut plus grave : la guerre civile s'y organisait; des tentatives de fédération s'y faisaient jour, menaçant l'unité et l'indivisibilité de la République. Le 24 juin 1793, des patriotes de Toulouse, admis à la barre de la Convention, viennent dénoncer la contre-révolution ouverte dans cette ville, dont les autorités ont déclaré vouloir constituer une République du Midi. Elles prennent sous leur protection Lacuée, destitué par le conseil exécutif, renié par les soldats de la République, et envoient dans les départements méridionaux des agents dont la mission est de constituer la fédération préparée depuis longtemps. En outre, les départements du Midi sont à la veille de voir entrer sur leur territoire les troupes espagnoles.

(1) *Monit. univ.* 1793, n° 19, p. 90.

Tel est le récit fait par la députation de Toulouse. Baudot, commissaire national, présent à la séance, après avoir attesté la réalité des faits avancés par les députés, lit un procès-verbal de la séance des 9 et 10 juin 1793, des autorités toulousaines, duquel il résulte que la fédération avait pour but de former entre les départements méridionaux un torrent (*sic*) pour anéantir la ville de Paris et la Montagne de la Convention, que Lacuée a été amené en triomphe à cette séance, et qu'on y a crié *Vive Lacuée, au diable la Montagne !*

Il ajoute que lorsque le décret qui défend, sous peine de mort aux administrateurs d'envoyer des députés dans les Départements, est parvenu dans cette ville, les autorités constituées ont envoyé deux citoyens à Bordeaux. Il propose, en conséquence, de mander à la barre les membres des autorités rebelles, d'ordonner à la commune de Toulouse de rendre compte, à la garde soldée de cette ville (cinq mille hommes aux ordres de l'aristocratie) d'aller aux frontières, et de blâmer le Département pour avoir méconnu la représentation nationale.

Ces propositions furent adoptées par l'Assemblée. (1)

Un mois plus tard, Baudot propose et fait adopter deux décrets : le premier enjoint aux citoyens des départements qui auront quitté leur domicile, pour se rendre dans les villes rebelles de Lyon, Bordeaux,

---

(1) *Monit. univ.* 1793, n° 178, page 767.

Caen et Marseille, d'en sortir vingt-quatre heures après la notification de l'ordre de la Convention, sous peine d'être réputés émigrés, et de voir leurs biens confisqués. (1)

Le second, plus célèbre, parce qu'il s'agissait d'une mesure intéressant toutes les communes de France, est relatif aux cloches : il fut décrété que chaque paroisse n'aurait plus qu'une seule cloche, et que toutes celles qui, par cette réduction, deviendraient inutiles au service du culte, seraient mises à la disposition du ministre de la guerre, pour être converties en canons. (2)

Ce décret ne fut pas sans jeter un grand émoi parmi les populations, surtout dans les petites villes et les campagnes, et plus particulièrement dans certaines régions où les cloches, lorsqu'elles sont en nombre suffisant, et bien accordées, peuvent produire sous la main d'un carillonneur artiste, des effets musicaux dont l'harmonie égaie la monotone uniformité de la vie provinciale. Des historiens peu sincères se sont empressés de représenter ce décret comme un acte de persécution religieuse; les gens impartiaux n'y peuvent voir qu'un acte de patriotisme : il fallait pourvoir d'artillerie les quatorze armées que la République opposait à la coalition ; on laissait à chaque paroisse la cloche nécessaire à la célébration du culte, il était juste que le superflu fût employé à la défense nationale.

(1) *Monit. universel* 1793, n° 205, page 879.

(2) Ibid...

Quelques jours plus tard, sur la proposition de Jean Bon Saint-André, Baudot était envoyé à Montauban, où se manifestaient des troubles sérieux. Il avait mission de se réunir aux Commissaires en ce moment à Toulouse, et de communiquer avec eux. (1)

La situation de Montauban était critique : profitant du départ des Commissaires de la Convention, les administrateurs du district et les membres de la municipalité avaient organisé une véritable persécution contre les membres du Comité de Salut public institué dans la ville par ces Commissaires. Une proclamation du district et de la municipalité réunis avait invité les citoyens à articuler des faits contre eux ; l'invitation avait été suivie d'effets, les dénonciations calomnieuses accumulées, et une procédure inquisitoriale et illégale s'instruisait. Ces faits ayant été révélés à la tribune par Jean Bon Saint-André, la Convention décréta l'annulation des procédures commencées, avec défense au tribunal criminel d'y donner suite, le renvoi des membres du Comité de Salut public de la Ville qui pourraient être prévenus d'un délit, devant les juges de paix, qui informeraient régulièrement, et renverraient, s'il y avait lieu, devant les tribunaux compétents. Le même décret ordonnait la suspension des administrateurs du directoire du district et des officiers municipaux, signataires de la proclamation. (2)

---

(1) *Monit. univ.* 1793, n° 210, p. 895.

(2) *Monit. univ.* 1793, n° 215, p. 916.

L'exécution de ce décret fut confiée à Baudot qui, sa mission terminée, partit pour la Gironde, où il rejoignit Ysabeau et Tallien.

Une lettre adressée par lui de la Réole apprend à la Convention que Bordeaux est rempli de prêtres, d'émigrés et de nobles. Tout ce qui émane de l'Assemblée, tout ce qui vient de Paris, est l'objet de leur mépris et de leurs injures. Toute la cavalerie est composée de nobles et de muscadins; le lieu des séances du Département est gardé par douze canons; trois à quatre mille jeunes gens s'y sont assemblés pour résister à la loi de réquisition. Ils avaient pris pour devise *guerre à l'anarchie!* et les autorités constituées, loin de s'opposer au rassemblement, l'ont favorisé. Elles sont, d'ailleurs, composées en majeure partie des membres de la ci-devant commission populaire. Chaque jour les patriotes y sont vexés, incarcérés; on ose même y parler publiquement de se rendre aux Anglais.

Cependant, en général, ajoute Baudot, l'esprit du peuple est excellent; les Commissaires espèrent tout des mesures fermes qu'ils ont prises. (1)

La Convention chargea le Comité de Salut public de préparer un rapport sur la situation de Bordeaux. Ce rapport fut présenté à la tribune le 27 septembre par Hérault de Séchelles, qui exposa la situation, et lut les lettres indiquant le changement qui s'était opéré dans cette ville. Le 15 septembre, les Bordelais ont nommé, d'après le mode fixé par les représen-

(1) *Monit. univ.* 1793, n° 269, p. 1141.

tants Ysabeau et Baudot, des citoyens pour composer une municipalité provisoire, dont le premier acte a été de prendre, à l'encontre des contre-révolutionnaires, les mesures énergiques que commandaient les circonstances. Il ajoute que le peuple de Bordeaux s'empresse de témoigner sa joie d'être délivré du joug des contre-révolutionnaires qui l'avaient égaré et opprimé ; des bataillons viennent d'être levés pour la défense de la République, et la cavalerie bordelaise a été mise à la disposition du ministre de la guerre. (1)

Deux séances de la Convention, celle du 5 du 2e mois de l'an II, et celle du 12 brumaire de la même année, nous apprennent de nombreux détails sur la répression des troubles de Bordeaux, et sur les châtiments exemplaires qui en furent la conséquence. Dans la première, l'assemblée entend la lecture d'une lettre de Baudot, Tallien, Ysabeau et Chaudron-Rousseau, annonçant leur entrée triomphale dans la ville rebelle. Ils ont pris, dès le lendemain, un arrêté ordonnant le désarmement qui s'effectue, et donnera aux sans-culottes des armes superbes en grande quantité.

« Il y a, disent-ils, des fusils garnis en or ; l'or ira « à la Monnaie, les fusils aux volontaires, et les fédé- « ralistes à la guillotine, par jugement d'une com- « mission militaire. Les bons citoyens, fâchés d'être « confondus sous la dénomination de Girondins,

(1) *Monit. univ.* 1793, n° 271, p. 1150.

« demandent que le nom de ce département soit « changé en celui de Bec-d'Ambez... Lavauguyon, « envoyé par la Commission populaire de la Gironde « pour soulever Toulon, et qui n'a que trop réussi, a « été arrêté cette nuit à Vireladé. Une commission « militaire le jugera demain. » (1)

Dans la seconde séance, Baudot est à la tribune, et rend compte, au nom de ses collègues, de leur conduite à Bordeaux. Les représentants ont dû s'emparer de toutes les fortifications environnant la ville, puis du château Trompette dans l'intérieur. La commission prétendue de Salut public tenta de s'échapper; plusieurs de ses membres furent pris et punis; huit d'entre eux se trouvent en prison à Paris; il faut les renvoyer à Bordeaux, afin que, leur châtiment ayant lieu dans la ville où ils ont commis leurs fautes, soit d'un exemple profitable à tous. L'ex-député Birotteau a été exécuté. « Il nous a fait, dit Baudot, un aveu « précieux, en convenant que, s'ils eussent été vain- « queurs, ils nous eussent fait guillotiner. Lavau- « guyon a péri sur l'échafaud, ainsi que le député du « Calvados, Cussy, qui a subi la peine due aux fédé- « ralistes. Nous avons pris un arrêté changeant « provisoirement le nom de la Gironde en celui de « Bec-d'Ambez. Nous prions l'Assemblée de ratifier « notre décision. »

La Convention rend aussitôt un décret approuvant l'arrêté.

---

(1) *Monit. univ.* an II, n° 37, p. 151.

Baudot continue en annonçant le désarmement des aristocrates, le dépôt de vingt mille fusils, et l'adhésion complète de la ville à la République. « J'insiste, « dit-il en terminant, pour le renvoi à Bordeaux des « huit membres de la commission populaire : il ne « faut que huit minutes pour les juger. »

La Convention décrète le renvoi de cinq des membres de cette commission, les trois autres ayant été jugés le matin même (1).

« Il ne faut que huit minutes pour les juger » avait dit Baudot ; ce sont, certes, des paroles cruelles, et il semblerait que les accusés fussent privés des garanties que pouvait leur offrir une procédure régulièrement conduite ; mais il faut songer qu'un décret du 6 août 1793 avait prononcé la mise hors la loi de tous les membres de la commission de Bordeaux. Arrachés ainsi à la protection des lois, les accusés étaient conduits au supplice après la simple constatation de leur identité et des faits qui leur étaient reprochés : tel fut le sort des vaincus de Thermidor qui, déclarés hors la loi, montèrent sur l'échafaud, au nombre de Cent quatre, sans autre forme qu'une constation d'identité. Et, du reste, pouvait-on, étant donné la surexcitation du moment, montrer de la pitié pour des gens qui osaient parler d'ouvrir la France à l'étranger ? Car les royalistes, dans leur folie criminelle, recouraient aux manœuvres les plus odieuses, dans le but d'amener la défaite de nos

(1) *Monit. univ.* an II, n° 43, p. 176.

armées, catastrophe que devaient suivre l'invasion étrangère et la restauration de la monarchie. N'en trouvons-nous pas la preuve irréfutable dans ces lignes impies que publiait cyniquement sous la Restauration, un écrivain ultra-royaliste ? « Sans doute, « en 1793, dit Fabry, la France eût préféré à la gloire « de quelques succès qui prolongeaient le régime « des bourreaux, des revers qui l'eussent abrégé. La « France alors tournait ses regards vers Toulon, « Lyon, la Vendée, d'où elle attendait des vengeurs « contre les monstres qui l'opprimaient. Peut-être « même eût-elle préféré une invasion qui, après « tout, n'eût brisé que des fers, n'eût renversé que « des échafauds, à des victoires qui lui devenaient « si fatales par le crime de ceux qui seuls en profi- « taient. Elle eût souhaité en 1794 ce qu'elle a obtenu « en 1814, et ce que vingt ans de guerre n'ont pu « empêcher, quand le moment marqué pour l'accom- « plissement de ses vœux est arrivé. » (1)

Le lendemain, 13 brumaire, Baudot monte à la tribune où l'avait précédé Cambon. Celui-ci vient annoncer que des prêtres lui ont envoyé leurs lettres de prêtrise pour en faire hommage à la Convention. « Je les dépose, ajoute-t-il, sur le bureau, pour en « faire un feu de joie, » (on applaudit).

Baudot. — « Cambon vient de remettre des titres « du fanatisme pour être brûlés ; moi, je vous apporte « une pacotille de marques distinctives de la noblesse

(1) Fabry. — Les missionnaires de 93, 2e édit. p. 553,

« pour les faire fondre. (On applaudit). Je dois ajou-
« ter à ce que j'ai dit hier, que tous les châteaux,
« situés dans le département autrefois dit de la Gi-
« ronde, maintenant appelé Bec-d'Ambez, ont été
« brûlés. La Convention doit enfin ordonner l'exécu-
« tion du décret qui porte que tous les châteaux
« seront détruits dans toute l'étendue de la Répu-
« blique, afin que les sans-culottes se servent des
« matériaux pour se bâtir des maisons.

« Je demande aussi que le Comité des domaines
« nous présente le mode de recouvrement des do-
« maines de la couronne, qui ont été engagés par les
« nobles. Il faut qu'ils restituent au peuple ce qu'ils
« lui ont volé. » (1)

Dans cette même séance, la Convention décrétait, sur le rapport du Comité de Salut public, que les citoyens Lemann, *Baudot*, Hermann, et Lacoste (du Cantal), seraient les représentants du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle. Le même jour, Baudot, après avoir rendu compte de sa mission à Bordeaux, *à la Société des amis de la Liberté et de l'Égalité* (Club des Jacobins), faisait part en ces termes de son envoi aux frontières : « La Convention m'en-
« voie à Strasbourg. J'avertis la Société qu'en chan-
« geant de climat, je ne changerai pas d'ardeur révo-
« lutionnaire, et que je ferai dans le Nord ce que j'ai
« fait dans le Midi ; je les rendrai patriotes, ou ils
« mourront, ou je mourrai. » (2)

(1) *Monit. univ.* an II, n° 44, p. 180.
(2) *Monit. univ.* an II, n° 46, p. 186.

Baudot venait de coopérer à la répression de l'insurrection du Midi. Il avait contribué à ramener le calme dans cette région soulevée contre les idées nouvelles et égarée au point de faire appel à l'étranger ; il fut contraint, pour sauver l'unité française, d'avoir recours à des mesures de rigueur poussées (ne craignons pas de dire ce qui est vrai) jusqu'à la cruauté, et pourtant, quel homme envisageant froidement la situation, aurait le courage de l'en blâmer ? Fallait-il laisser les factieux briser les liens qui font de la Patrie française un faisceau indissoluble ? L'ennemi ne s'avançait-il pas menaçant, vers les frontières, tout prêt à profiter de la guerre civile pour envahir le territoire, et se partager les dépouilles de la France ? Cet extrême danger commandait des mesures extrêmes, et (que l'on sache le reconnaître) les véritables auteurs de telles mesures sont ceux qui les ont rendues nécessaires. Leur application seule pouvait sauver le pays ; ainsi l'ont pensé non pas seulement d'intègres historiens, mais des écrivains de parti, dont l'un des plus éminents, Joseph de Maistre, l'implacable adversaire de la Révolution, l'ardent champion de la théocratie, s'exprime ainsi dans plusieurs passages de ses *Considérations sur la France*, passages dont nous reproduisons scrupuleusement les textes :

« Ce qu'il y a de plus frappant dans la Révolution
« française, c'est cette force entraînante qui courbe
« tous les obstacles. Son tourbillon emporte, comme
« une paille légère, tout ce que la force humaine a

« su lui opposer : personne n'a contrarié sa marche « impunément. La pureté des motifs a pu illustrer « l'obstacle, mais c'est tout ; et cette force jalouse, « marchant invariablement à son but, rejette égale- « ment Charette, Dumouriez et Drouet. On a remar- « qué, avec grande raison, que la Révolution fran- « çaise mène les hommes plus que les hommes ne la « mènent..... Jamais Robespierre, Collot ou Barère « ne pensèrent à établir le gouvernement révolution- « naire et le régime de la Terreur ; ils y furent con- « duits insensiblement par les circonstances, et jamais « on ne reverra rien de pareil. » (Suivant Joseph de Maistre, ces hommes ne furent que les instruments de la Providence, qui punit pour régénérer).

« Qu'on y réfléchisse bien, on verra que le mouve- « ment révolutionnaire une fois établi, la France et « la monarchie ne pouvaient être sauvées que par le « jacobinisme. Le Roi n'a jamais eu d'allié ; et c'est « un fait assez évident, pour qu'il n'y ait aucune « imprudence à l'énoncer, que la coalition en vou- « lait à l'intégrité de la France. Or, comment résister « à la coalition ? Par quel moyen surnaturel briser « l'effort de l'Europe conjurée ? Le génie infernal de « Robespierre pouvait seul opérer ce prodige. Le « gouvernement révolutionnaire endurcissait l'âme « des Français, en la trempant dans le sang ; il exas- « pérait l'esprit des soldats, et doublait leurs forces « par un désespoir féroce et un mépris de la vie qui « tenait de la rage. L'horreur des échafauds pous- « sant le citoyen aux frontières, alimentait la force

« extérieure, à mesure qu'elle anéantissait jusqu'à « la moindre résistance dans l'intérieur. Toutes les « vies, toutes les richesses, tous les pouvoirs étaient « dans les mains du pouvoir révolutionnaire, et ce « monstre de puissance, ivre de sang et de succès, « était tout à la fois un châtiment épouvantable pour « les Français et le seul moyen de sauver la France. « Que demandaient les royalistes, lorsqu'ils deman- « daient une contre-révolution, telle qu'ils l'imagi- « naient, c'est-à-dire faite brusquement et par la « force? Ils demandaient la conquête de la France; « ils demandaient donc sa division, l'anéantissement « de son influence, et l'avilissement de son roi, c'est- « à-dire des massacres de trois siècles peut-être, « suite inévitable d'une telle rupture d'équilibre. » (1)

(1) J. de Maistre. — Considérations sur la France. Lyon 1834, p. 5 et 24.

CHAPITRE IV

Mission de Baudot aux armées du Rhin et de la Moselle. — Caractères généraux des missions aux armées. — Correspondance avec le Comité de Salut public. — Hoche et Pichegru. — Saint-Just et Lebas. — Destitution de Pichegru. — Son remplacement par Hoche. — Victoires de nos armées. — Reichshofen. — Le Geisberg. — Reprise des lignes de Wissembourg. — Landau débloqué. — Lettre de Dentzel. — Nouveaux succès de nos armées. — Correspondance avec le Comité de Salut public au sujet de Pichegru. — Quelques mots sur Dentzel. — Baudot à la tribune de la Convention. — Compte-rendu de la situation des armées de la Moselle et du Rhin. — Héroïsme et désintéressement des troupes françaises — Libelle distribué par Faure contre Baudot et Lacoste.— Rapport général fait par Baudot. — Fin de sa mission. — Il est nommé secrétaire de la Convention.

La seconde partie de la vie politique de Baudot allait commencer; nous verrons que, beaucoup plus importante que la première, elle fut aussi plus féconde en résultats. Représentant du peuple aux armées, il devait, par la fermeté de son esprit, par sa perspicacité, par l'énergie de son caractère, prendre une très-large part aux victoires des armées républicaines qui allaient rejeter l'ennemi loin des frontières. C'était

une haute et difficile mission que celle de représentant aux armées : l'histoire ne nous en fait point connaître de plus noble. La Convention avait, suivant l'expression de Baudot, résolu le plus grand des problèmes d'une nation, qui est de transporter la cité dans l'armée. Pour soutenir le courage de ces citoyens d'hier, improvisés aujourd'hui soldats, il fallait instituer auprès d'eux une sorte de représentation vivante de la Patrie, qui leur rappelât constamment la nécessité de sauver leurs foyers menacés, et qui, en même temps, personnifiât pour les généraux l'obligation de vaincre ou de mourir. L'action des représentants fut, on peut le dire sans exagération, le salut de la France : surveillant étroitement les actes des généraux, donnant aux soldats l'exemple du courage, inculquant aux uns et aux autres la foi dans l'excellence de la cause de la Révolution, ils rendirent invincibles ces armées auxquelles ils ne permettaient de songer qu'à la victoire. Dans cette phalange d'hommes d'élite, Baudot fut l'un des bons entre les meilleurs.

Le 20 brumaire, il envoie de Strasbourg au Comité de Salut public, l'extrait des nouvelles qui lui ont été remises par le Comité de correspondance secrète. Il annonce la prise du fort Vauban par l'ennemi, signale la présence à l'armée, de Saint-Just et de Lebas, du côté de Saverne, et ajoute que les nouvelles reçues des différents points d'attaque des troupes françaises sont toutes heureuses. « L'esprit public, « dit-il, en terminant, fait des progrès rapides ; les « prêtres protestants étaient arriérés ; mais hier,

« disciples de Jésus, de Calvin et de Luther, tous ont « abjuré leur erreur dans le sein de la Société popu- « laire. J'ai un collègue, prêtre par caractère et par « tempéramment, qui est seul à ne pas se presser. (1)

Le 1er frimaire, il fait connaître que les nouvelles reçues de différents points de l'armée, annoncent la retraite de l'ennemi, cédant à l'effort des troupes françaises, et donnent la certitude que malgré la trahison, qui, assure-t-on, a livré le fort Vauban, le territoire de la République ne sera pas souillé long-temps par la présence des satellites du despotisme. « L'esprit public, ajoute-t-il, fait chaque jour des « progrès. Hier, on a célébré ici (à Strasbourg) la « fête de la Raison ; plusieurs prêtres lui ont fait « hommage de leurs titres de sottises ; l'évêque « même, sans s'expliquer clairement sur l'abjuration « de ses erreurs, a renoncé à toutes fonctions qui « pourraient les propager. »

Il termine en annonçant que l'armée de la Moselle est à Limbach, à trois lieues de Wissembourg, et marche en avant. (2)

Une troisième communication, du 29 frimaire, nous montre Baudot, visitant les divisions de la droite de l'armée du Rhin. Il est tout à son devoir de représentant : il a tout observé, interrogé le soldat, et lui a prodigué les encouragements ; il a constaté

(1) *Monit univ.* an II, n° 68, p. 275. — *Recueil des actes du Comité de Salut public*, Tome VIIIe, p. 610.

(2) *Monit. univ.* an II, n° 96, p. 387.

l'indifférence, ou même la hauteur, avec laquelle le traitent ses officiers. « Le soldat souffre et combat, « mais ceux qui commandent ne l'encouragent point « assez par leurs discours ; le silence et le défaut de « communication entre les chefs et les subordonnés, « rappellent l'ancienne morgue nobiliaire ; un seul « mot enflammerait ; je l'ai prononcé quand j'en ai « trouvé l'occasion, j'ai fortement engagé à en faire « de même et à le placer à propos. »

Il n'existe ni accord entre les chefs, ni ensemble dans les plans, ni précision dans la manière de les exécuter, situation fâcheuse due à l'amour-propre, d'un côté, et au défaut de capacité, de l'autre.

Dans un Conseil de guerre, tenu deux jours auparavant entre tous les généraux de division et le général en chef Pichegru, Baudot a fait entendre de sévères paroles : sans prendre part à leurs plans d'opérations militaires, il s'est plaint vivement de leur inactivité et de leur discordance ; il leur a montré le salut de Landau attaché au salut de la République et à leur propre salut, et croyait avoir gagné quelque chose sur leur insouciance commune ; mais il apprit bientôt qu'ils savaient que Saint-Just et Lebas ne communiquaient point avec lui, et que c'était à leur organe qu'ils reconnaissaient plus particulièrement la voix de la Nation. « Cette manière « d'envisager la représentation nationale sous une « autorité graduée, dit-il, quoique évidemment « fausse, ne peut produire qu'un mauvais effet.

« Un autre de mes collègues, prêtre par principe

« et par action, est naturellement en contradiction « avec moi, qui exècre les prêtres à l'égal des rois. »

Enfin Baudot constatant qu'il y a partout discordance entre les pouvoirs, stérilité en patriotisme, affaiblissement de la représentation nationale par elle-même, impossibilité de continuer sa mission avec succès, sans une organisation uniforme de pouvoirs, et sans convenance des individus, demande son rappel. (1)

Le 1er nivôse, Baudot et Lacoste reviennent sur le sujet traité par Baudot dans sa précédente lettre, et attribuent à l'inaptitude des généraux la stagnation des troupes, état pénible qui entraînerait la perte de Landau, si l'on n'y portait promptement remède. La saison est avancée, les maladies deviennent plus communes, et la perspective de souffrances continuelles amène le découragement. Il faudrait, pour en terminer, un coup hardi et décisif, mais Pichegru, qui commande en chef l'armée du Rhin, n'a ni l'activité, ni l'audace, ni la prépondérance d'un général. Il commande, sans s'inquiéter de l'obéissance. Incapable de dresser lui-même un plan, il n'a aucune force pour faire exécuter celui d'un autre. Les représentants proposent la destitution de ce général. « Comme il est patriote, ajoutent-ils, on lui « donnera une place inférieure, qui conviendra à lui « et à la chose. »

Pour commander les deux armées, ils présentent

(1) *Recueil des actes du Comité de Salut public*, Tome IX, p. 534.

le général de l'armée de la Moselle, Hoche, plus particulièrement chargé de l'expédition de Landau. « Hoche, disent-ils, est un homme qui a une tête « propre à embrasser de grandes vues et à les exé- « cuter; l'armée qu'il commande est parfaitement « bien conduite, et il sait se faire obéir, en se faisant « aimer. »

Telle est la mesure qu'ils estiment nécessaire; mais, pour qu'elle soit heureuse, elle doit être prompte; ils eussent pris sur eux de l'exécuter immédiatement, sans la discordance de leurs pouvoirs avec ceux de leurs collègues. En attendant, ils sont depuis trois jours en face de l'ennemi; une action décisive doit s'engager le lendemain sur les hauteurs de Reichshofen, à une demi-lieue. Si ce point est emporté par les troupes françaises, toute la ligne de l'ennemi est obligée de déloger.

Leur communication se termine par ces lignes énergiques :

« Nous n'abandonnerons pas, que nous ne soyons « venus à bout, à moins que ce succès ne soit au- « dessus des forces de l'humanité. Il faut que tous « marchent ou périssent.

« L'armée du Rhin et celle de la Moselle étant les « plus importantes en ce moment par les opérations « qu'elles doivent exécuter, si vous n'adoptez pas « notre plan, il faut envoyer un général patriote, « énergique, capable et entreprenant. » (1)

(1) *Recueil des actes du Comité de Salut public*, Tome IX, p. 575.

Le lendemain (2 nivôse), l'armée française emportait les hauteurs de Reichshofen, et marchait sur Frœschwiller et Wœrth, s'ouvrant ainsi le chemin de Landau. Baudot et Lacoste informent immédiatement le Comité de Salut public de cette importante victoire, en se plaignant encore de la prépondérance qu'aux yeux de certains généraux, gardent sur eux leurs collègues Saint-Just et Lebas. La situation qui leur est faite leur semble outrageante pour la représentation nationale que, du reste, ils ne sont pas d'humeur à laisser avilir de la sorte. Ils répondront à toutes les petites intrigues en partageant le pain et la paille du soldat, en forçant les généraux à faire leur devoir, et leurs collègues à marcher d'égal à égal. (1)

Le 4 nivôse, par un arrêté daté de Wœrth, Baudot et Lacoste confiaient à Hoche, déjà général en chef de l'armée de la Moselle, le commandement supérieur des deux armées réunies de la Moselle et du Rhin. Ils rendaient immédiatement compte de cette mesure au Comité de Salut public, en la basant sur l'obligation où ils s'étaient trouvés de ne pas différer l'uniformité d'action dans l'expédition de Landau, et de fixer la confiance des troupes, qui était décidée en faveur de Hoche, et au moins vacillante sur Pichegru. En outre, la rivalité entre les armées de la Moselle et du Rhin était déclarée; le Salut public commandait, ils ont agi. L'armée qui, avant Reichshofen, se décompo-

(1) *Recueil des actes du Comité de Salut public*, Tome IX, p. 595.

sait elle-même, fatiguée de son inaction accablante, est aujourd'hui organisée avec une telle énergie qu'elle ne demande qu'à se battre ; rien n'égale son ardeur, et tout est disposé pour en profiter. La ligne d'Haguenau fut évacuée le jour même où les redoutes de Reichshofen furent emportées. (1)

C'était une sorte de coup d'état que venaient de faire Lacoste et Baudot, en substituant Hoche, ardent et jeune, à Pichegru plus mûr, plus expérimenté ; Saint-Just et Lebas qui protégeaient celui-ci, et lui avaient déjà donné le commandement en chef, furent blessés par cette mesure qui annulait la leur, et en référèrent au Comité ; mais ils durent s'incliner devant le fait accompli, et d'ailleurs le jeune général allait acquérir assez de gloire pour justifier amplement la confiance que Lacoste et Baudot venaient de lui témoigner. (2)

Le 6 du même mois, les troupes françaises remportaient sur les Autrichiens une victoire aussi importante et aussi complète que celle de Reichshofen. Ils enlevaient les hauteurs du Geisberg et se préparaient à descendre vers Wissembourg. Baudot et Lacoste annoncèrent au Comité la nouvelle de ce fait d'armes, dont la valeur des soldats, sous la direction intelligente de Hoche, assura le succès. Les représentants ajoutent que le malentendu qui existait entre eux et Saint-Just et Lebas, est dissipé, après

(1) *Recueil des actes du Comité de Salut public*, Tome IX, p. 662.

(2) Ibid., Tome IX, p. 664.

une conférence qui s'est terminée par un concours de bonne volonté pour la délivrance de Landau. « Nous « avons été d'accord, disent-ils, sur les vertus pu- « bliques de Pichegru, mais pas du tout sur ses « talents militaires, que nous persistons à regarder « comme absolument impropres au commandement « d'une armée. Les talents que Hoche a déployés au- « jourd'hui nous confirment de plus en plus dans « l'idée avantageuse que nous avions de lui, et nous « ne pouvons que nous féliciter, jusqu'à présent, de « la préférence que nous lui avons donnée sur Piche- « gru. » (1)

Peut-être les représentants avaient-ils été injustes envers Pichegru ; le Comité de Salut public semble le croire, ainsi que le démontrent deux lettres du 7 nivôse, toutes deux de la main de Carnot, et adressées, l'une à Lacoste et Baudot, l'autre à Saint-Just et Lebas (2) ; en tous cas, ils ne s'étaient pas mépris sur le génie de Hoche. Le matin de ce même jour (7 nivôse), les troupes françaises reprenaient les lignes de Wissembourg, et emportaient la ville de Lauterbourg et le poste important d'Hagenback. Les Autrichiens s'étaient retirés dans leur camp de Barbelroth, d'où il restait à les déloger pour arriver à Landau.

L'ennemi, dans sa retraite, laissait quinze cents fusils, des malades et des blessés en grand nombre,

(1) *Recueil des actes du Comité de Salut public*, Tome IX, p. 684.

(2) Ibid , Tome IX, p. 698 et 699.

et deux cents soldats français faits prisonniers en diverses circonstances. (1)

Landau était débloqué le lendemain (8 nivôse), et ce grand évènement était, à la première heure, annoncé au Comité de Salut public par Dentzel, l'un des représentants à l'armée du Rhin, qui s'était enfermé dans la place. Voici sa lettre que nous transcrivons textuellement : « Victoire ! Vive la Républi-« que ! O mes amis, mes chers collègues, régénéra-« teurs de la postérité entière, la Patrie est sauvée « encore une fois ! Vivent la République et la sans-« culotterie ! Landau est débloqué ; nous sommes « libres, notre esclavage est fini. Nos frères, nos « sauveurs sont ici. Quelle ivresse règne ici ! Je suis « içi. O mon pays, tu es sauvé ! J'ai sauvé avec mes « frères d'armes cette place si importante à la Répu-« blique. Nous avons bravé le bombardement et les « vaines menaces de ces audacieux tyrans coalisés. « Les porteurs vous en apprendront davantage. J'at-« tends vos ordres pour voler dans vos bras, pour « vous apprendre le bonheur des Français et la « défaite des tyrans. » (2)

Nous avons cru devoir relater cette lettre qui, d'ailleurs se rattache directement à notre sujet, parce qu'elle peint ce que le langage maniéré de nos écrivains contemporains appellerait *l'état d'âme* d'un

(1) *Recueil des actes du Comité de Salut public*, Tome IX, p. 711.

(2) Ibid., Tome IX, p. 737.

homme de cette époque. Son lyrisme éperdu peut provoquer l'ironie, et amener le sourire sur les lèvres de notre génération sceptique et frivole, mais l'enthousiasme ingénu et sincère qu'elle révèle est respectable pour le penseur, qui voit, dans cette manifestation sans apprêt, un pur rayon de la flamme intérieure qui réchauffait les âmes de ces hommes formés d'une autre substance que les hommes de nos jours. Malheureusement, nous aurons à constater plus loin qu'à l'époque où s'élevèrent à de telles hauteurs les caractères sous la poussée des évènements, succéda une période d'affaissement, au cours de laquelle on vit des défaillances inattendues et des compromissions déplorables ternir à jamais un passé plein d'honneur, et démontrer une fois de plus la fragilité de la nature humaine qui ne sait résister ni aux suggestions de l'amour-propre, ni aux sollicitations de l'intérêt. Dentzel, ainsi que nous le verrons, fut au nombre de ces conventionnels dont le caractère ne se maintint pas au niveau de l'intelligence.

Cependant les armées françaises poursuivaient leur marche triomphale ; le 9 nivôse, Baudot et Lacoste écrivent au Comité qu'elles se sont emparées du poste important de Germersheim, qui couvre Landau, assure la conservation des lignes de la Queich, et ouvre la porte du Palatinat ; elles vont atteindre Spire dont elles ne sont plus éloignées que d'une lieue. Ils réclament pour les troupes qui ont délivré Landau, et pour la garnison qui l'a conservé,

les mêmes honneurs qui ont été accordés à l'armée qui a fait le siège de Toulon. (1)

Nous les retrouvons ensuite à Landau, où ils sont entrés avec Saint-Just et Lebas; ils travaillent à la propagation des idées révolutionnaires dans cette ville, où l'on n'avait pas une idée, même approximative, de la Révolution; mais leurs pouvoirs sont un peu trop limités pour faire marcher un pays entièrement gangrené; ils mettront en œuvre tous les moyens possibles, mais ils demandent qu'on leur laisse plus de latitude. Au point de vue militaire, tout marche à souhait :

« Le général Hoche, disent-ils, continue ses opéra-
« rations avec la plus grande intelligence. La distri-
« bution de son armée nous paraît extrêmement
« bien conçue. Nous croyons avoir bien travaillé
« pour la chose publique, en lui donnant le com-
« mandement en chef des deux armées. » (2)

Nous avons vu que le Comité de Salut public avait témoigné aux représentants la pénible surprise (ce sont les termes de la lettre) que lui avait causé la destitution de Pichegru. Il est intéressant de reproduire la réponse qu'adressaient ceux-ci au Comité, à la date du 14 nivôse : « Vous dites, citoyens collè-
« gues, que Pichegru est actif et intelligent. On n'est
« pas actif, quand on ne connaît pas les positions
« de l'armée que l'on commande. Pichegru n'était

(1) *Recueil des actes du Comité de Salut public*, Tome IX, p. 756.
(2) Ibid., Tome IX, p. 768.

« connu que dans son quartier général, qui était « toujours à quatre lieues au moins du corps de « l'armée. On n'est pas intelligent, quand on ne peut « rendre compte d'aucuns plans, quand on est de « l'avis de tout le monde, et quand on donne, dans « le même jour, et au même instant, des ordres con- « tradictoires.

« Pichegru est patriote, mais patriote froid et ina- « nimé; sa présence éteint l'ardeur du soldat au lieu « de l'enflammer.

« Il ne suffit pas de voir un général pour le juger; « il faut encore voir toute l'armée qu'il commande, « et le considérer sous tous les rapports : c'est ce « que nous avons fait, et nous disons, avec preuve « en mains, qu'il est inhabile à un commandement « général.

« Hoche a du mérite; avec moins d'amour de la « gloire, il en aurait davantage encore; il sera un « jour un grand général, si l'amour-propre des au- « tres lui en donne le temps, et s'il vient lui-même à « mieux connaître la mesure du gouvernement. » (1)

Ce n'est pas à la légère, on le voit, que les représentants avaient condamné Pichegru; leur arrêt est exempt de passion; il est basé sur l'idée qu'ils se faisaient des aptitudes nécessaires à un général en chef, et sur la comparaison des mérites respectifs des deux généraux; les mérites de Hoche leur ayant semblé supérieurs, et l'intérêt de la Patrie l'exigeant,

(1) *Recueil des actes du Comité de Salut public*, Tome X, p. 56.

ils ont sacrifié Pichegru. Quoi qu'il en soit, la lettre que l'on vient de lire démontre, dans sa froide et ferme concision, qu'aucune autre voix que celle de leur conscience ne leur a dicté leur résolution.

A cette lettre du 14 nivôse est joint un post-scriptum daté du 15; il contient ces simples mots : « Le « fameux poste de Kaiserslautern est en notre pou- « voir. Vive la République ! » (1)

Pendant le blocus de Landau, de nombreuses tentatives avaient été faites pour amener la capitulation de la place. Le représentant Dentzel fut vivement soupçonné d'être de connivence avec l'ennemi. Sa conduite, en effet, paraissait équivoque ; on lui adressait de graves reproches, tels que ceux d'avoir correspondu avec les chefs des troupes étrangères qui cernaient la ville, de s'être entouré des plus mauvais citoyens, d'avoir protégé ouvertement les riches et les agioteurs, d'avoir fait enfermer dans une cage de fer, sans boire ni manger, un patriote ardent qui lui

---

(1) Le grand général républicain devait laisser à Baudot un témoignage flatteur de son estime : en souvenir de la campagne qu'ils avaient faite ensemble, il lui donna la paire de pistolets d'arçon qu'il portait dans ses fontes à Kaiserslautern. En voici la description que nous devons à M. Edg. Capelin, l'un de ses arrière-petits-fils : « Ces pistolets, à un seul coup, ont le canon en cuivre, la sous-garde en cuivre, les platines du même métal. Les chiens et les bassinets sont en acier. Assez lourds et frustes d'aspect, ils ont pour tous ornements quelques attributs militaires, à savoir : des drapeaux entremêlés derrière une caisse de tambour. Ces motifs sont gravés sur le canon et la sous-garde. »

Ces armes sont passées, par voie de partage, entre les mains des héritiers du Comte de Sourdon, à Dijon.

disait des vérités, et ce patriote était un officier supérieur, le colonel du bataillon de la Corrèze. Baudot et Lacoste informèrent de ces accusations le Comité de Salut public, en ajoutant qu'il était à présumer que sans la résistance opiniâtre de quelques patriotes énergiques, la place eût été livrée à l'ennemi.

En même temps, ils renouvelaient leurs plaintes au sujet des obstacles que la loi sur le gouvernement révolutionnaire opposait à leur marche; ils se trouvaient dans l'alternative de dépasser les décrets ou de laisser le régime de l'aristocratie s'avancer à grands pas. Le pillage recommençait, la dilapidation renaissait, tous les ressorts se relâchaient. Ils demandaient que des instructions leur fussent envoyées d'urgence par un courrier extraordinaire. (1)

Les accusations portées contre Dentzel furent soutenues à la Convention par Bourdon, de l'Oise, dans la séance du 27 nivôse; Dentzel qui prenait sans droit la qualité de représentant à l'armée du Rhin (car, bien que rappelé par l'Assemblée, il s'était enfermé dans Landau), Dentzel que beaucoup de ses collègues considéraient comme un étranger, fut décrété d'arrestation. Ce ne fut qu'un an plus tard que la Convention déclara qu'il n'y avait pas lieu à inculpation contre lui. Nous verrons plus loin, qu'après la chute du parti Montagnard, au 1er prairial, an III, Dentzel devenu l'un des plus violents

(1) *Recueil des actes du Comité de Salut public*, Tome X, p. 96.

réacteurs, se fit à son tour l'accusateur haineux de Baudot et de Lacoste, dont il contribua à faire décréter l'arrestation.

Pour en finir avec ce personnage un peu ambigu de Dentzel, dont nous avons vu le patriotisme républicain se traduire par une explosion d'enthousiasme sincère, dans la lettre que nous avons reproduite plus haut, disons qu'élu membre du Conseil des Anciens, il fut de ces législateurs sans courage et sans dignité, qui s'inclinèrent devant le coup d'État de brumaire, et qui, plus tard, rejetant jusqu'aux dernières apparences d'un républicanisme gênant, s'empressèrent d'accepter l'Empire, comme une source intarissable d'honneurs et de profits. L'Empire récompensa les services de celui-ci par le grade de général de brigade, et le titre de baron. Baudot, pendant ce temps, son rôle politique étant terminé avec la chute de la République, Baudot, qui avait contribué à la répression des troubles du Midi, c'est-à-dire à la sauvegarde de l'unité française, qui avait su découvrir le génie de Hoche, et, par son énergique action aux armées, avait été l'un des sauveurs de la Patrie, Baudot, reprenait modestement à Charolles, en Saône-et-Loire, l'exercice de sa profession de médecin. Revenons à lui, la noblesse de son caractère nous consolera de la bassesse de Dentzel et autres.

Baudot assiste le 25 nivôse, à la séance de la Convention; il rend compte à l'Assemblée, au nom de ses collègues, de la situation des armées de la Moselle

et du Rhin. Après en avoir exposé les diverses opérations, et fait connaître la nécessité de leur réunion sous le commandement de Hoche, Baudot ajoute que la bataille de Geisberg mit le comble aux succès de la campagne, car elle précéda de vingt-quatre heures la reprise des lignes de Wissembourg, et la prépara.

« Après tant de journées glorieuses, dit-il, vous « attendez de nous le récit de quelques actions plus « particulièrement éclatantes. La confusion des « camps nous a empêchés de les recueillir toutes ; « en attendant que ce tableau vous soit présenté, « voici quelques traits pris au hasard, qui vous « feront juger des autres. Un entre autres : au Geis- « berg, un boulet de canon ennemi emporte quinze « hommes de file dans un de nos bataillons ; pas un « seul volontaire ne fronce le sourcil, les rangs se « resserrent, on crie *Vengeance !* et *Vive la Républi- « que !* A l'instant, le pas de charge et la baïonnette « font payer de mille morts à l'ennemi la perte de « quinze républicains enlevés au milieu de leurs frè- « res...

« Les malheurs inévitables de la guerre nous ont « fait souvent recueillir les derniers soupirs de nos « frères ; ils mouraient contents, disaient-ils, puis- « que la Patrie était sauvée. Quand le canon frappe « aujourd'hui le soldat français, il ne laisse plus « échapper le cri de la douleur mais bien celui de « Vive la République !...

« Qu'il est imposant, en ce moment, le spectacle

« de l'armée du Rhin et de la Moselle ! C'est une « masse ferme en principes et en armes, qui n'attend « que votre signal pour compléter les destinées de la « Patrie. Mettez à profit, son grand caractère ; qu'elle « demeure environnée d'hommes appréciateurs de « sa puissance, et vous la verrez commander la vic- « toire. »

Après ce compte-rendu, fréquemment interrompu par de vifs applaudissements, Baudot ajoute : « Il « me reste à vous faire part d'une proclamation que « nous avons faite à l'armée, après la suite de vic- « toires qu'elle venait de remporter. Elle ne contient « qu'un mot, parce que ce mot dit tout : « Républi- « cains, vous avez fait votre devoir ! » (1)

Telle était la récompense dont se contentaient les héros de la première République ; la mesquinerie de notre siècle sceptique et railleur a peine à comprendre cette simplicité digne des temps antiques, sur lesquels les hommes de la Révolution s'efforçaient de modeler le leur ; ils réussissaient dans cette tache, et la grandeur d'âme des soldats-citoyens acceptait comme la plus haute des récompenses un témoignage d'estime tout platonique des représentants du peuple. C'est qu'un noble enthousiasme enflammait alors tous les cœurs pour la cause de la liberté, et engendrait un mépris absolu pour tout ce qui n'était pas désintéressement des choses matérielles.

Nous en trouvons une preuve dans les faits rap-

(1) *Monit. univ.* an II, n° 116, p. 468.

portés par Baudot et Lacoste dans le compte-rendu qu'ils font, par lettre, de la prise d'Oggersheim. Cette lettre fut lue à la séance de la Convention, du 6 nivôse. Les représentants commencent par citer un glorieux fait d'armes : « Seize chasseurs ont mis en « déroute un escadron entier de cavalerie autri- « chienne. »

« Nos frères d'armes, ajoutent-ils, ne se contentent « point de combattre vaillamment pour la Patrie ; ils « lui font encore le sacrifice d'intérêts personnels. Le « 4e régiment de dragons, content d'avoir coopéré à « la délivrance de Landau, remet à la Convention « nationale la gratification qu'elle lui accorde, et ne « veut d'autre récompense que de bien mériter d'elle.

« Le 4e bataillon des Vosges a déposé entre nos « mains cinq cent quatre-vingt-onze livres pour la « même destination ; ces braves frères d'armes di- « sent qu'en combattant pour la délivrance de Lan- « dau, ils ont rempli le devoir de la Nature et de la « Raison. »

Dans cette même lettre, Lacoste et Baudot se plaignent d'un libelle distribué contre eux par leur collègue Faure, mais ajoutent qu'ils ont autre chose à faire qu'à entrer dans une discussion polémique. Un membre de l'Assemblée ayant fait observer qu'il serait convenable que Faure cessât d'attaquer ses collègues, celui-ci répond qu'il se taira en ce qui le concerne, mais demande qu'il soit sursis à une procédure commencée par Lacoste et Baudot contre trente citoyens.

La Convention rendit un décret dans ce sens. (1)

Faure se joindra plus tard à Dentzel pour demander l'arrestation de ses deux collègues.

Le 16 ventôse, invoquant les intérêts pressants de la Patrie, les représentants demandent leur rappel à la Convention. Le 26, Baudot fait à la tribune de l'Assemblée un rapport sur la conduite que tiennent les armées du Rhin et de la Moselle. Il parle de l'invasion du Palatinat par les troupes françaises, après la prise de Landau, des ressources de toute sorte en approvisionnements qu'offrait ce pays, et qui permirent de faire vivre pendant deux mois quatre-vingt mille hommes sur le territoire étranger, et de pourvoir à l'approvisionnement des places les plus importantes de cette partie de la frontière. « Vaincre « l'ennemi, ajoute-t-il, et vivre à ses dépens, c'est le « battre deux fois. »

Il relate les ordres sages et fermes donnés partout pour prévenir le pillage et la dilapidation.

Les représentants ont porté leur attention sur les tribunaux militaires, les subsistances, et la vêture. En ce qui concerne l'administration militaire, le désordre était à son comble, les chefs de toutes les administrations étaient vendus. Villemanzi, commissaire général de l'armée, au moment où les besoins étaient le plus pressants, émigra pour devenir le secrétaire intime du général autrichien. Malgré cela, il fut pourvu à tout.

---

(1) *Monit. univ.* an II n° 158, p. 637.

Tous les services comestibles *(sic)* des armées sont en ordre, les places ont été approvisionnées dans le même temps. Les vêtements et la chaussure abondent dans les magasins. Les hôpitaux et le service de santé n'ont pas été négligés.

Signalant des faits d'intrigue et de trahison qui se sont produits, notamment pendant le blocus de Landau, « les conspirateurs, dit Baudot, avaient pris la « frontière du Rhin pour leur champ de bataille; la « nécessité de les punir, l'importance de l'exemple « sur les lieux, et, plus que tout cela, le nombre des « traîtres et la multiplicité des trahisons, nous for- « cèrent à créer un tribunal révolutionnaire; il a été « supprimé depuis, sans doute parce que cela était « convenable à la marche rapide du Gouvernement.

« A Colmar, Metz et Nancy, signalées à tort comme « des foyers de contre-révolution, l'ordre public est « respecté, les pouvoirs sont dans les mains des pa- « triotes, le dévouement enflamme tous les cœurs.

« Il fallait relever ces faits, parce que le bonheur « public dépend de la vérité. »

La Convention décréta l'impression de ce rapport. (1)

La mission de Baudot aux armées du Rhin et de la Moselle était terminée. A la séance du 1er germinal, il fut nommé secrétaire de l'Assemblée. (2)

---

(1) *Monit. univ.* an II n° 177, p. 712.
(2) Ibid. n° 183, p. 739.

CHAPITRE V

Situation intérieure. — Les Hébertistes. — Les Dantonistes. — Mise en accusation de Danton. — Jugement de Baudot sur Danton et Robespierre. — Le 9 thermidor. — Opinion de Baudot sur les visées de Robespierre. — Baudot dénonce à la tribune les menées royalistes après le 9 thermidor. — Son opinion sur cette journée. — Il est nommé représentant près l'armée des Pyrénées-Occidentales. — Moncey, général en chef.

A l'intérieur de graves événements allaient se passer : le procès des Hébertistes commençait, et le triumvirat (Robespierre, Couthon et Saint-Just) préparait celui de Danton et de ses amis. Lorsque Baudot fit, le 26 ventôse, à la tribune de la Convention, le rapport que nous avons analysé, Hébert et sa faction étaient déjà décrétés d'arrestation, et, le 1er germinal, la procédure commençait devant le tribunal révolutionnaire. Dix jours plus tard, Danton était, à son tour, arrêté avec Camille Desmoulins, Philippeaux, Lacroix, Westermann ; l'émotion causée par ce coup d'état fut immense, et le lendemain, dans l'Assemblée, Legendre demanda qu'avant la lecture de tout rapport, les détenus fussent mandés et entendus. Cette motion fut écoutée avec faveur, et eût été adoptée, sans l'intervention de Robespierre et de

Saint-Just, accompagnés des autres membres des Comités (Salut public et Sûreté générale). Robespierre, en quelques mots, calma l'effervescence de l'Assemblée, et obtint la rétractation de Legendre; puis, Saint-Just lut un long rapport contre les représentants arrêtés : il accusa leurs opinions, leur vie privée, leur conduite politique; il sut, avec une habileté perfide, les représenter comme complices de toutes les conspirations, et serviteurs de tous les partis. Chose étrange, et qui démontre bien en quelle étroite servitude les Comités tenaient l'Assemblée, celle-ci, dans le sein de laquelle se trouvaient les amis de Danton, vota, à l'unanimité, la mise en accusation du grand orateur et des représentants arrêtés avec lui. Quel fut le rôle de Baudot dans cette séance ? Y assistait-il ? On ne sait. S'il était présent, il vota sûrement la mise en accusation, puisque le vote fut unanime. Il était pourtant l'ami et l'admirateur de Danton, et l'adversaire, partial du reste, de Robespierre. Interrogeons sur ce point ses ***Notes historiques***; elles nous feront suffisamment connaître ses sentiments à l'égard de ces deux hommes.

« Danton était un souverain révolutionnaire; Ro-
« bespierre n'était qu'un usurpateur, employant pour
« parvenir et se maintenir ruses, meurtres et confis-
« cations. (1)

« Danton n'a point laissé d'écrits ; mais sa mémoire
« passera à la postérité, comme celle de ces anciens

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 9.

« philosophes qui sont parvenus jusqu'à nous, avec « la seule tradition de leurs sentences. Comme eux, « d'ailleurs, il a laissé des disciples qui ont eu soin « de sa mémoire.

« Danton avait des conceptions fortes et des émo- « tions profondes. Danton bouleversait l'âme de ses « auditeurs, parce que lui-même avait une âme. « Danton était susceptible de pitié, de cette vertu des « cœurs généreux, sans laquelle l'homme n'est rien « pour l'homme. » (1)

« O grand homme ! j'aurais donné la moitié de ma « vie pour prolonger la tienne. Tu l'as bien prévu, le « Panthéon de l'Histoire s'agrandit chaque jour pour « étendre ta gloire. » (2)

Nous pourrions multiplier ces citations ; mais les quelques passages que nous venons de transcrire donnent un ample témoignage de l'admiration et de l'estime que Baudot professait pour l'illustre tribun.

La chute de Robespierre devait suivre de près celle de Danton. Celui-ci, en marchant au supplice, s'était écrié : « J'entraîne Robespierre, Robespierre me « suit ! » La prophétie se réalisa quatre mois plus tard : la journée du 9 thermidor fut l'avant-dernière de la vie de celui que ses vertus incontestables, et sa dédaigneuse impassibilité dans les souffrances qui torturèrent sa hautaine agonie, ont depuis longtemps relevé aux yeux de la postérité. Le plus sévère des

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 10.
(2) Ibid, p. 18.

juges oserait-il aujourd'hui méconnaître que Robespierre, croyant fanatique de la liberté, ne suivit d'autre guide que l'intérêt populaire ? Mais, à cette époque, l'inflexibilité de son caractère, son amour du pouvoir, la sécheresse de son cœur, inaccessible à la pitié, obscurcissaient ses hautes qualités, et provoquaient les accusations qui amenèrent sa chute, et l'injustice qui pesa si longtemps sur sa mémoire. S'il avait un certain nombre d'amis dévoués, il avait un plus grand nombre d'ennemis impitoyables. L'accusation de tyrannie, qui servit de prétexte à ceux-ci pour le perdre, et sous le poids de laquelle il devait succomber, trouva créance non-seulement parmi les membres modérés de la Convention, mais encore dans la partie de la Montagne où siégeaient les amis de Danton. Pour Baudot, le doute ne saurait exister ; il raconte que deux mois avant le 9 thermidor, Robespierre tenta de se faire déclarer dictateur. Avec la complicité de Saint-Just, il provoqua une réunion des deux Comités pour délibérer sur la situation de la République que l'anarchie mettait dans un péril imminent.

« Saint-Just commença la séance par discourir « longuement sur les dangers de la Patrie. Il fit la « part largement des accusations, il y comprit à peu « près tous ceux qui avaient pris quelque part à « l'exécution du gouvernement révolutionnaire, et, « après avoir assumé *(sic)* sur toutes les têtes fortes « une menace de mort, il proposa un dictateur pour « sauver la République, et il nomma Robespierre

« comme le seul qui pût supporter ce glorieux et « pesant fardeau.

« Robespierre dit, avec son orgueil hypocrite, que, « quelque difficile que fût une si noble tâche, il en « prendrait sur lui toutes les conséquences, et qu'il « ferait décréter les mesures nécessaires pour sau- « ver l'État. Tous les membres se levèrent presque « simultanément, pour s'opposer à la dictature, et « jurèrent plutôt la mort qu'un dictateur. Jagot, « entre autres, membre du Comité de Sûreté géné- « rale, mit la plus grande véhémence dans son oppo- « sition, et, après un long débat, pendant lequel Ro- « bespierre avait gardé un sang-froid imperturbable, « les esprits paraissant calmés, on fut aux voix. « Robespierre, Saint-Just, Couthon, David et Lebas « furent d'avis de la dictature ; tous les autres s'y « opposèrent, et la réunion des députés fut sans « résultat. Les partisans de la dictature sortirent, la « rage dans le cœur. (1)

Baudot ne manque jamais de présenter Robespierre sous un jour défavorable. « Il ne venait « jamais aux assemblées générales des Comités. Il y « paraissait seulement comme la foudre, pour les « grands évènements, pour faire juger la reine, pour « provoquer la mise en accusation de la Commune, « pour demander la mort de Danton, etc. Il avait « depuis longtemps, formé un bureau séparé, où il « travaillait avec Fouquier-Tinville et Saint-Just.

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 12.

« C'est là où se délibéraient les masses des suppli-
« ces. Les autres membres du Comité appelaient ce
« bureau *le Sanhédrin.*

« Saint-Just avait proposé une fois de lier les no-
« bles détenus deux à deux, comme les forçats, et de
« les faire travailler sur les grandes routes, comme
« les anciens corvéables.

« Robespierre vint un jour pour attaquer les plans
« de Carnot, et le faire mettre en jugement. Le
« Comité en masse prit la défense de Carnot. » (1)

Plus loin dans les *Notes historiques*, nous trouvons cet autre paragraphe intitulé : *Retour prétendu de Robespierre à la Clémence.* « On a dit que Robes-
« pierre voulait revenir à la clémence. C'est une
« erreur, et une grande erreur. Il voulait, au con-
« traire, épuiser la Terreur, ne se croyant qu'à
« moitié du but, la pousser à l'extrême, en d'autres
« termes, épuiser le moyen politique. Il suffit de lire
« le discours que Saint-Just devait prononcer le
« 9 thermidor, et qui fut imprimé le 30 du même
« mois, terminé par une proposition de décret qui
« maintient le pouvoir révolutionnaire dans toute
« sa force. » (2)

Autre paragraphe sur la *Prétendue clémence de Robespierre :*

« Comment croire que Robespierre pût songer à
« des mesures de clémence, puisqu'il fit mettre à

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 25.
(2) Ibid., p. 143.

« mort Danton et Camille Desmoulins, dont le jour-
« nal avait pour but la clémence, et en faisait haute-
« ment l'aveu ? Il fit conduire à l'échafaud jusqu'à
« l'intéressante épouse de Camille Desmoulins, qui
« réunissait en elle la beauté et la clémence. »

Mais, si Baudot crut la chute de Robespierre indispensable au salut de la République, il eut assez de clairvoyance pour s'apercevoir que le parti royaliste saisirait avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui de faire tourner à son profit le mouvement de réaction qui ne pouvait manquer d'en être la conséquence. Un incident de la séance du 26 thermidor lui permit de montrer qu'il n'était ni la dupe ni le complice des réacteurs : une députation de la section de Montreuil fut introduite dans la salle de l'Assemblée, et se plaignit des actes commis par des membres du Comité révolutionnaire de cette section, venus pour arrêter un individu de la commune de Saint-Maur. Baudot intervint, et demanda que les dénonciations contre des membres des Comités révolutionnaires, ou les Comités eux-mêmes, fussent portées directement par les dénonciateurs, au Comité de Sûreté générale.

« Il n'est pas inutile de dire, ajouta-t-il, que l'aris-
« tocratie s'agite en tous sens pour faire tourner à
« son profit nos efforts et notre victoire sur les der-
« niers conspirateurs. Il faut, dans les circonstances
« actuelles, un gouvernement juste et sévère, un
« gouvernement limité, mais d'une manière ferme
« et inflexible ; admettre souvent des plaintes contre

« les autorités révolutionnaires, c'est introduire dans « le gouvernement une flexibilité qui porterait pré- « judice à son énergie. »

Vadier, président du Comité de Sûreté générale, reconnut que l'aristocratie se glissait dans les sections de Paris, pour fomenter de l'agitation. Il ajouta que les Comités révolutionnaires avaient sauvé la République ; qu'à la vérité, il pouvait s'être glissé dans leur sein des hommes suspects d'incivisme, surtout depuis que le tyran (Robespierre) avait usurpé la faculté de remplacer ceux qui donnaient leur démission, ou qu'il venait à bout d'en faire sortir, mais que ces abus n'avaient lieu que depuis peu de temps ; qu'il fallait, d'ailleurs, les épurer, car il n'est pas sans danger que le pouvoir reste longtemps dans les mêmes mains, et il est nécessaire de bannir jusqu'à la défiance, lorsqu'elle commence à entrer dans l'esprit des citoyens.

Sur ces explications, la Convention décréta qu'il serait fait aux sections de Paris une invitation pour les prévenir des pièges qui leur étaient tendus. (1)

Avant de terminer ce chapitre, nous croyons qu'il est d'un haut intérêt de relater l'opinion personnelle que, trente ans plus tard, Baudot consignait dans ses *Notes historiques*, sur le 9 thermidor : « Le neuf « thermidor fut d'abord fait par les partisans de « Danton, auxquels s'adjoignirent les Girondins,

(1) *Monit. univ.* an II, n° 328, p. 1,346.

« puis les royalistes, et enfin tous les ennemis de la « Révolution qui, ayant été comprimés auparavant, « cherchaient partout un point d'appui, et le trou- « vèrent en cette occasion. L'action qui avait un « principe de régénération sociale en elle-même, fut « dénaturée à ce point qu'elle devint le triomphe du « vice, et le signe de proscription de toutes les ver- « tus républicaines. » (1)

Baudot ne devait plus rester longtemps au milieu de ses collègues de l'Assemblée : Le 30 thermidor, Barère rappelait à la Convention le décret qui ordonnait que les représentants en mission depuis plus de six mois fussent remplacés ; les représentants près l'armée des Pyrénées-Occidentales étaient dans ce cas ; en conséquence, il proposait, au nom du Comité de Salut public, et faisait adopter par l'Assemblée, leur remplacement par Baudot, Delcher et Garrau, et la nomination de Moncey, en qualité de général en chef de cette armée. (2)

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 241.

(2) *Monit. univ.* an II, n° 331, p. 1,360.

CHAPITRE VI

Mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales. — Revers sur la frontière d'Espagne. — Energie du Comité de Salut public. — Les généraux Dugommier et Moncey, — Succès annoncés par Baudot et Garrau. — Lettre du général Moncey. — Héroïsme et désintéressement des troupes républicaines. — Victoire de Bergara. — Remise solennelle d'un drapeau à l'armée. — Lettre du général Moncey. — Communication des représentants Baudot et Garrau.

Les armées françaises n'avaient pas été heureuses sur la frontière d'Espagne ; faibles en nombre, mal aguerries, elles avaient éprouvé revers sur revers, et avaient dû se retirer, celle des Pyrénées-Orientales, sous Perpignan, et celle des Pyrénées-Occidentales, sous Bayonne. Le Comité de Salut public, dont les efforts étaient concentrés sur des points plus dangereux, n'avait pu, dans le principe, chercher à conjurer, par sa méthode habituelle, le péril de la situation ; mais, dès qu'il se fut décidé à agir, et qu'il eut choisi ses généraux, la fortune revint visiter nos armées. Dugommier, après avoir chassé les Espagnols du territoire français, pénétra dans la Péninsule par la Catalogne, tandis qu'à la tête de l'armée des Pyrénées-Occidentales, Moncey l'envahissait par

la vallée de Bastan. Dans sa nouvelle mission, moins importante, d'ailleurs, que la précédente, Baudot montra les qualités que nous lui connaissons, c'est-à-dire l'énergie, la promptitude dans la décision, le sang-froid dans l'intrépidité.

Nous sommes en l'an III. Dans la séance du 8 brumaire, la Convention entend la lecture de deux lettres adressées au Comité de Salut public, l'une par les représentants Baudot et Garrau, l'autre par le général en chef Moncey. Les représentants annonçaient la déroute de l'armée espagnole, qui a laissé deux mille cinq cents morts sur le champ de bataille; un nombre à peu égal de prisonniers est tombé entre les mains de l'armée française.

« Toutes les troupes, disent-ils, ont un droit égal « à la reconnaissance nationale, puisque toutes ont « également bien rempli leur devoir. »

Le général en chef confirme la communication des représentants. Après avoir fait le récit de la bataille, Moncey ajoute : « Les représentants du peuple Gar- « rau et Baudot ont suivi notre mouvement à la tête « de nos colonnes : sans doute, ils vous rendront un « témoignage satisfaisant de la conduite vraiment « héroïque de l'armée des Pyrénées-Occidentales... « Je ne vous ferai point l'éloge du courage des répu- « blicains que j'ai l'honneur de commander : les suc- « cès éclatants qui viennent de couronner leurs « efforts parlent assez éloquemment pour eux; mais « je dois un hommage public à leur constance, à « leur impassibilité, à leur discipline, à leur sobriété.

« Le croiriez-vous, représentants ? la colonne infer-
« nale a marché quarante-trois heures sur quarante-
« huit, pour arriver à temps à sa destination qu'elle
« aurait atteinte, sans les maladresses des guides et
« le mauvais temps.

« La colonne, partie de Tardet, après quatre jours
« de marche dans des montagnes presque inaccessi-
« bles, n'ayant eu, pour toute subsistance, que trois
« biscuits, ne s'est pas plainte, et s'est contentée de
« crier *Vive la République* ! lorsque, arrivée à Orbey-
« cette, je n'ai pu lui faire donner du pain qu'elle
« était venue me demander : l'ennemi avait brûlé ses
« fours. On a distribué de la farine pour en faire de
« la bouillie. Elle a oublié, dans ce repas frugal, ses
« peines et ses fatigues, et n'a plus songé qu'au
« triomphe de la République. Notre perte s'élève, au
« plus, à cinquante hommes hors de combat. »

La Convention décréta que l'armée des Pyrénées-Occidentales ne cessait de bien mériter de la Patrie. (1)

Nous avons tenu à relater les principaux passages de la lettre de Moncey, parce que nous y trouvons une preuve de plus de l'estime en laquelle les généraux tenaient les soldats, et de l'amour que ceux-ci ressentaient pour la République, inséparable pour eux de l'idée de Patrie. Il serait à souhaiter que notre temps, trop préoccupé d'intérêts matériels, se donnât la peine de méditer sur les exemples de désinté-

(1) *Monit. univ.* an III, n° 41, p. 182.

ressement, d'abnégation, de sacrifice, que nous offre à chaque pas l'histoire de cette immortelle période de notre vie nationale; peut-être lui, si orgueilleux de la grandeur de son esprit, aurait-il honte de la petitesse de son cœur, et finirait-il par se convaincre que c'est réellement dans ce cœur, rabaissé par le matérialisme au rôle de machine inconsciente, que, suivant l'expression de Vauvenargues, naissent les grandes pensées, que c'est de lui qu'elles prennent leur généreux essor. Peut-être alors ne permettrait-il plus que le souci d'un bien-être grossier comprimât ses aspirations vers un idéal de bonheur, placé dans l'accomplissement du devoir, et dans le témoignage de la conscience, juge infaillible des actions humaines. Ce sont ces principes qui guidèrent les hommes de la Révolution, et en rendirent la plupart comparables aux plus grands citoyens d'Athènes et de Rome. Mais que sont aujourd'hui les principes? N'est-il pas considéré comme un niais, celui qui a le courage de chercher le bonheur ailleurs que dans les richesses, et de préférer le devoir à l'intérêt?

La correspondance des représentants signale à chaque instant les glorieux exploits de ces armées de sans-culottes, qui emportaient comme des torrents les vieilles troupes des monarchies européennes. C'est ainsi qu'une de leurs lettres à la Convention contient le récit d'un fait d'armes de la division du général Marbot : le corps d'armée avait été attaqué le 4 frimaire par les Espagnols. Les cartouches ayant été épuisées, la division qui n'avait plus que ses

baïonnettes pour défense, se rangea en bataille, et, au pas de charge, enfonça les colonnes ennemies, culbuta la cavalerie, tua plus de mille hommes, et mit tout le reste en déroute. (1)

Une autre de leurs lettres au Comité, datée de Saint-Sébastien, (pays conquis) le 15 frimaire, annonce l'éclatante victoire de l'armée française à Bergara. L'armée espagnole, sous les ordres du général Ruby, et ce général lui-même ne durent leur salut qu'à la fuite. Dans la ville de Bergara, quartier général des ennemis, et dans la maison du général Ruby, on trouva une quantité considérable de matière d'or et d'argent, provenant de vases et de décorations des églises, que le pieux général espagnol avait dévotement pillés lui-même pour éviter la profanation des Français.

Les deux villes d'Ascuatia et d'Aspetia tombèrent au pouvoir de la République, et reçurent une nombreuse garnison placée sous les ordres du général de brigade Schilt.

Les gardes du corps du roi d'Espagne, tous de haute noblesse, avaient pris la fuite au galop de leurs chevaux andalous, et, si le général Frégeville n'eût pas été égaré dans les montagnes par le guide qui conduisait la colonne, c'en était fait de l'armée espagnole. Le général Ruby, qui commandait cette armée, s'était sauvé lui-même à la nage, laissant son bel habit brodé, qui devint la casaque d'un tambour de grenadiers, qui le suivait le sabre à la main.

(1) *Monit. univ.* an III, n° 78, p. 328.

Les représentants terminent leur communication en disant que, témoins de la bonne conduite de tous, généraux, officiers et soldats, ils ne se permettront pas de signaler des traits de bravoure particuliers ; tous ont bien mérité de la Patrie. (1)

A la suite de la victoire de Bergara, la Convention décida qu'un drapeau serait décerné à l'armée des Pyrénées-Occidentales. La remise de cette récompense, à laquelle le désintéressement héroïque de nos soldats attachait un si grand prix, donna lieu à une imposante cérémonie que présidèrent les représentants, et dont nous empruntons le récit au rapport fait à l'Assemblée par le général en chef. La lettre de Moncey, pleine d'enthousiasme patriotique et républicain, est datée du quartier général de Bayonne, 19 frimaire.

« L'inauguration du drapeau que la Convention « nationale a décerné à l'armée des Pyrénées-Occi- « dentales, a été faite à Tolosa, au milieu des trou- « pes victorieuses de la journée de Bergara, au son « d'une musique nationale et guerrière, et aux cris « mille fois répétés de *Vive la Convention nationale !* « *Vive la République !* Les drapeaux que mon aide- « de-camp est chargé d'offrir à la Convention, « ornaient cette fête civique, qui était aussi triom- « phale pour les braves frères d'armes que j'ai « l'honneur de commander. Deux cents espagnols, « échappés au fer redoutable de nos invincibles « colonnes, admiraient dans la stupeur cette fête

(1) *Monit. univ.* an III, n° 82, p. 346.

« majestueuse, présidée par les représentants du « peuple Garrau, Delcher et Baudot. Là, en présence « de vos collègues, et sous les auspices de la victoire, « nous avons tous juré d'accomplir le serment, si « funeste pour les ennemis de la République, de « vivre libres ou de mourir. » (1)

L'armée des Pyrénées-Occidentales se distinguait, entre toutes les autres, ainsi qu'en témoignent les représentants, par sa bravoure et sa modestie; elle se signalait aussi par son civisme; le 2 pluviôse, elle célébrait l'anniversaire de la mort de Louis XVI : « les cris de *Vive la République ! Mort aux tyrans !* « ont retenti de toutes parts; l'artillerie a annoncé « la solennité de la fête; les vaisseaux, qui étaient « dans le port, ont fait flotter le pavillon tricolore, « leur artillerie a répondu à celle de la citadelle et « de la place. » (2)

Cette communication paraît être la dernière que Baudot et ses deux collègues aient faite à l'Assemblée : leur mission touchait à sa fin. Baudot rentra-t-il à Paris, et joua-t-il un rôle dans la Convention jusqu'aux évènements de prairial ? Nous n'avons trouvé aucun document qui pût nous éclairer sur ce point. Ses *Notes historiques* gardent, sur la personnalité de leur auteur un silence plein de modestie, et son peu d'éloquence ne lui permettait que de rares apparitions à la tribune. Cependant, ce que nous

(1) *Monit. univ.* an III, n° 97, p. 403.

(2) Ibid., an III, n° 141, p. 580.

savons de son caractère, et sa proscription après la chute du parti démocratique, suffisent à nous démontrer que, fidèle à ses convictions, s'il regagna son poste, ce fut pour reprendre son siège à la Montagne, sur la crête de laquelle, suivant sa propre expression, il a osé marcher sans que sa tête ait tourné. (1) Il semble, en tout cas, qu'il n'ait fait à à l'Assemblée qu'un court séjour, car nous verrons plus loin que ce fut à la campagne où il était allé se reposer des fatigues de sa dernière mission, qu'il apprit sa mise en accusation le 13 prairial.

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 74.

CHAPITRE VII

Le 1er prairial. — Ses causes. — Réaction thermidorienne. — Réorganisation du tribunal révolutionnaire. — Modification du Comité de Salut public. — Dénonciation de plusieurs membres des Comités. — Les sections. — La « jeunesse dorée » de Fréron. — Batailles dans les rues de Paris. — Fermeture du club des Jacobins. — La disette. — Décrets d'arrestation contre des membres des Comités. — Journées du 1er et du 12 germinal. — Journée du 1er prairial. — Meurtre de Féraud. — Héroïsme de Boissy-d'Anglas. — Le parti populaire éconduit. — Mort de Romme, Soubrany et de quatre autres représentants. — Désarmement des faubourgs. — La Réaction à Lyon et dans le midi. — Opinion de Baudot. — Accusations dirigées contre lui en son absence. — Il est décrété d'arrestation. — Amnistie du 4 brumaire an IV. — Fin du rôle politique de Baudot. — — Sa conduite pendant les Cent jours. — Il est condamné au bannissement. — Son arrestation, d'après Edg. Quinet.

La journée du 1er prairial an III, fut fatale à la République, en faisant disparaître le plus grand nombre de ces hommes de cœur et de tête, dont le courage et l'esprit de décision eussent pu opposer une solide barrière à la réalisation des projets ambitieux que méditait Bonaparte, à la faveur de la faiblesse et de la corruption du Directoire. Rappelons-en brièvement les causes. Après le neuf thermidor,

la coalition des modérés avec les Dantonistes, le rappel des députés proscrits, d'abord les soixante-treize qui avaient protesté contre le 31 mai, (1) ensuite les Girondins qui avaient survécu à leur condamnation, (2) donnèrent à l'Assemblée un caractère nouveau. On commença par réorganiser le tribunal révolutionnaire, en lui donnant d'autres membres, et en abolissant la loi du 22 prairial an II, qui avait supprimé à peu près toutes les garanties que, jusqu'à cette époque, on avait accordées aux accusés. On modifia ensuite la composition du Comité de Salut public, où entrèrent Tallien, Bréard, et d'autres thermidoriens, et on le rendit, ainsi que le Comité de Sûreté générale, plus dépendant de la Convention. Puis, on inquiéta, par des dénonciations, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barère, du Comité de Salut public, Vadier, Amar et Vouland, du Comité de Sûreté générale, et, à l'époque du renouvellement des Comités par tiers, on remplaça les membres sortants par des thermidoriens. En même temps, on chercha à ruiner le parti des Comités, en donnant la plus grande publicité aux atroces rigueurs exercées par Lebon, à Arras, et par Carrier, à Nantes. Il restait aux démocrates révolutionnaires le club des Jacobins et les faubourgs : pour contenir les Jacobins, les thermidoriens s'appuyèrent sur les sections, tandis que Fréron organisait une milice de jeunes gens, que l'on nomma *la*

(1) Rappelés le 18 frimaire.

(2) Rappelés le 19 ventôse.

jeunesse dorée, et qui se signala autant par son costume bizarre, appelé *costume à la victime*, que par les excès de tous genres qu'elle commit dans ses expéditions illégales, tolérées, disons mieux, encouragées par le Gouvernement. Composée en grande partie de royalistes, ainsi que les sections, elle prêtait son aide aux thermidoriens, en attendant l'occasion d'agir pour son propre compte. La journée du 13 vendémiaire, an IV, sera l'œuvre collective des sections et de *la jeunesse dorée* de Fréron. Pour le moment, des batailles en règle se livraient dans les rues de Paris entre les Jacobins et *la jeunesse dorée*. Au moment où Carrier fut décrété d'accusation, les Jacobins, moins pour le défendre, que pour soutenir leur parti qu'ils sentaient de plus en plus menacé, tentèrent un soulèvement populaire; mais *la jeunesse dorée* et les sectionnaires firent échouer cette entreprise, après un engagement assez vif; quelques jours plus tard, sur la proposition de Rewbell, qui les attaqua violemment, la Convention n'osant les détruire d'un seul coup, les suspendit pour les réorganiser; ils prirent les armes et se réunirent dans le lieu de leurs séances. La troupe thermidorienne les y assiégea; ils se défendirent héroïquement, mais trop faibles en nombre, ils durent céder. Ils furent désarmés. Le lendemain, les Commissaires de la Convention vinrent fermer le club, et mettre ses archives sous les scellés. Telle fut la fin de la société des Jacobins, qui, suivant les expressions de Mignet, « avait tendu tous les ressorts de la Révolu-

« tion, alors que, pour repousser l'Europe, le Gou-
« vernement avait été placé dans la multitude, et
« avait donné à la République toute l'énergie de la
« défense. » (1)

« Cependant, continue l'historien que nous aimons
« à citer à cause de son impartialité, la Convention,
« entraînée par les réacteurs, tomba dans l'excès de
« la justice, en voulant tout réparer et tout punir.
« Il eût été aussi sage qu'il était difficile, lorsque le
« régime décemviral était aboli, de proclamer l'oubli
« du passé, et de fermer le gouffre de la Révolution,
« après y avoir jeté quelques victimes expiatoires.
« La sécurité seule amène la pacification, et la paci-
« fication seule permet la liberté. En suivant de nou-
« veau une marche que l'horreur des crimes commis,
« et les ressentiments des souffrances essuyées ren-
« daient naturellement passionnée, on ne fit qu'opé-
« rer un déplacement de violence..... Tous ceux qui
« avaient participé au gouvernement dictatorial fu-
« rent poursuivis avec le dernier acharnement..... Il
« y eut un cri général de vengeance contre les terro-
« ristes, dont on étendit chaque jour la classe. Les
« départements dénonçaient tous les anciens pro-
« consuls, et l'on désespéra ainsi un parti nombreux,
« qui n'était plus à craindre, puisqu'il n'avait plus
« de pouvoir, en le menaçant de vastes et d'éternelles
« représailles. » (2)

---

(1) Mignet. — Histoire de la Révolution, 16e éd., p. 117, tome II.

(2) Mignet. — Histoire de la Révolution, 16e éd., p. 123, tome II.

Les mesures prises par la Convention, d'un côté, et de l'autre, les menées réactionnaires, lui firent craindre la proscription, et le disposèrent à la révolte. A ces causes d'effervescence vinrent s'en ajouter d'autres : la disette, la crise occasionnée par la suppression du *maximum*, qui fit monter à un taux exhorbitant le prix des denrées, la dépréciation des assignats, tombés à une valeur réelle quinze fois inférieure à leur valeur nominale, et que l'on recevait même difficilement pour cette valeur ainsi réduite. Le Comité des subsistances, nommé par la Convention, et présidé par Boissy-d'Anglas, avait peine à approvisionner Paris, il fallait attendre des demi-journées entières à la porte des boulangers, la livre de mauvais pain délivrée à chaque habitant. Le peuple, ainsi plongé dans la détresse, comparait, en frémissant de colère, cette époque de dénûment à celle, peu éloignée encore, où sous l'ancien Comité de Salut public, il avait du pain et le pouvoir. Il avait surnommé Boissy-d'Anglas, Boissy-Famine.

Ce fut, dans ces circonstances, au moment où l'exaspération populaire allait croissant, que la Convention décréta d'arrestation Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Barère et Vadier. Aussitôt leurs partisans coururent aux armes pour empêcher leur jugement : le 1er germinal, les sections extérieures des deux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, marchèrent sur la Convention, mais furent dispersées par la troupe dorée, à laquelle s'étaient jointes plusieurs des sections intérieures. Le procès des accusés

commença le trois devant la Convention, où ils furent soutenus par leurs anciens collègues, et les débris de la Montagne, que l'on avait surnommés les Crétois. Il se poursuivait depuis neuf jours, lorsque, le douze, l'émeute qui couvait depuis le premier, éclata avec plus de violence et d'audace. Le peuple envahit la Convention, réclamant à grands cris *du pain*, *la Constitution de 93*, la liberté des patriotes. Un grand nombre de Crétois, soutint la manifestation. Mais, cette fois encore, la Convention fut délivrée par les sections intérieures, accourues en toute hâte à son secours. Soupçonnant les accusés d'avoir suscité l'insurrection, elle les condamna à la déportation. Cette peine s'exécuta contre Billaud-Varennes et Collot d'Herbois ; Barère et Vadier parvinrent à s'y soustraire. (1) Dix-sept membres de la Crête, qui s'étaient montrés favorables aux insurgés, furent décrétés d'arrestation.

Cette journée ne fut cependant pas décisive ; bien qu'amoindri, le parti populaire n'était pas abattu. Privé de ses principaux chefs, dépouillé de son autorité, il essaya, pour la reprendre, de faire triompher la Constitution de 93, que la Convention ne paraissait pas disposée à mettre en vigueur, bien qu'elle eût été sanctionnée par le peuple. Le premier prairial, les faubourgs soulevés pour la troisième fois, envahirent l'Assemblée, aux cris *du pain et la Constitution de 93 !* une véritable bataille s'engagea dans l'enceinte des

(1) Durand-Maillane. — Histoire de la Convention, éd. de 1825, p. 271.

séances, entre les insurgés et la troupe à laquelle était confiée la garde de l'Assemblée. On connaît les terribles incidents de cette journée tragique, où le président Boissy-d'Anglas fut couché en joue, le député Féraud grièvement blessé en le couvrant de son corps, puis entraîné hors de la salle, et décapité ; on se rappelle le sinistre épisode de sa tête mise au bout d'une pique, et présentée à Boissy-d'Anglas ; on se rappelle l'héroïsme surhumain de ce grand citoyen qui, resté impassible sur son fauteuil présidentiel, protestant par la dignité de son attitude contre la violence faite à la Convention, se découvrit avec respect devant ce lugubre trophée. Nous ne nous étendrons pas davantage sur des actes de violence populaire que l'histoire enregistre à regret, pour lesquels il n'est aucune excuse possible, et qui ne s'expliquent que par l'exaspération du moment, et l'inconscience ordinaire des foules.

La plupart des députés avait fui. Les Crétois seuls, qui approuvaient le mobile de l'insurrection, dont ils condamnaient, du reste, les violences, étaient restés ; sous la direction de Romme, ils s'emparèrent des bureaux et décrétèrent tous les articles contenus dans le manifeste populaire ; ils instituèrent un comité exécutif composé de Bourbotte, Duroy, Duquesnoy, Prieur de la Marne, et nommèrent leur collègue Soubrany commandant général de la force armée. Le parti démocratique allait reprendre le pouvoir ; rien n'était fait, toutefois, car il fallait compter avec les Sections. Ceux des bataillons qui étaient les moins

éloignés furent rassemblés en toute hâte, et vinrent à leur tour assiéger les insurgés ; après quelque résistance, ils pénétrèrent dans la salle, la baïonnette en avant, et purent en chasser les conjurés qui se retirèrent dans un désordre qui ressemblait à une fuite. L'Assemblée put reprendre ses délibérations, cassa les mesures qu'avaient fait adopter les membres de la Crête, et fit arrêter les représentants qu'elle jugea coupables d'avoir organisé l'insurrection, ou de s'en être rendus complices par leurs discours ou par leurs actes.

Les faubourgs, cependant, ne perdirent pas tout espoir, et le lendemain, ils se portèrent en masse, avec leurs canons, contre la Convention ; les Sections, de leur côté, accoururent pour la défendre. Une bataille était imminente, lorsque l'Assemblée offrit d'ouvrir des négociations ; les faubourgs acceptèrent, et se contentèrent de l'assurance que leur donna la Convention qu'elle consacrait tous ses soins aux subsistances, et qu'elle publierait bientôt les *lois organiques* qui devaient rendre praticable le fonctionnement de la Constitution de 93. Ainsi éconduits, ils se retirèrent. La Convention se hâta de livrer six démocrates, Romme, Goujon, Bourbotte, Duroy, Duquesnoy, Soubrany, à une commission militaire, devant laquelle ils parurent en hommes convaincus de la bonté de leur cause, et ayant fait d'avance, le sacrifice de leur vie. Ils furent condamnés à mort ; ils se frappèrent tous d'un même poignard, qu'ils se firent passer les uns aux autres, en criant *Vive la*

République ! et si rapidement que leurs gardiens n'eurent pas le temps de s'en apercevoir. Romme, Goujon et Duquesnoy succombèrent ; les trois autres, Bourbotte, Duroy et Soubrany furent conduits à l'échafaud, mourants, mais le visage empreint d'une inaltérable sérénité. Telle fut la fin héroïque de ces nobles défenseurs de la cause républicaine démocratique, de ceux qu'Edgar Quinet honore du nom des *derniers Romains* : l'impartialité historique ne doit pas hésiter à la trouver non moins belle et non moins fière que celle de Vergniaud, de Valazé, de Camille Desmoulins, et autres partisans d'une réplique modérée, s'appuyant uniquement sur la bourgeoisie financière et lettrée.

Quelques jours plus tard, un attroupement étant parvenu à délivrer l'assassin de Féraud, qui avait été découvert et condamné à mort, la Convention saisit le prétexte de ce nouvel attentat pour ordonner le désarmement des faubourgs. Cette décision, exécutée par les Sections intérieures, mit fin au régime populaire.

Les évènements de germinal et de prairial eurent, dans le Midi, une répercussion terrible. Les réacteurs, organisés en bandes d'assassins, partirent de Lyon et se rendirent aux prisons de Roanne et « là, dit « Durand-Maillane, ils tuèrent les prisonniers à leur « choix, et jusqu'à satiété. Cette meurtrière expédi- « tion se fit le 16 floréal. La nouvelle en arriva à « Aix, trois jours après, et l'on en fit autant aux pri- « sonniers d'Aix, autant à Tarascon, autant à Mar-

« seille. La réaction de ceux qu'on appelait aristo-
« crates contre les patriotes, fut sans mesure dans
« tout le Midi ; on y tuait les patriotes comme on
« tue les grives dans les champs, partout où on les
« rencontrait. A Lyon, le Rhône fut pour eux ce que
« la Loire avait été pour les Vendéens. Il faut dire, à
« la décharge des patriotes, qu'avant la mort de
« Robespierre, ils n'avaient agi que d'après les lois.
« Si ces lois étaient mauvaises et tyranniques, les
« législateurs devaient en porter la peine, qui ne pou-
« vait retomber sur ceux qu'on aurait peut-être guil-
« lotinés, s'ils leur avaient désobéi ; mais la passion
« ne raisonne pas, ou ne raisonne que dans le sens
« de ses volontés. Le parti qu'on appelait des *honnêtes*
« *gens*, et qui était le parti des vengeances, exécu-
« tait les plus sanglantes représailles, sans aucune
« espèce de remords..... Mais ces assassinats ne
« furent nulle part aussi horribles qu'à Tarascon.
« On jetait les victimes du haut de la tour du châ-
« teau bâti sur le roc, au bord du Rhône. Pendant
« l'été, ce fleuve laisse le rocher à découvert, et
« c'était sur ses pointes aigües que tombaient tout
« vivants les corps de ces infortunés. » (1)

Il n'est pas besoin d'ajouter un commentaire quelconque au récit de semblables atrocités. Nous nous bornerons à transcrire, sur cet odieux sujet, les réflexions que Baudot lui consacre, dans ses *Notes*

(1) Durand-Maillane. — Histoire de la Convention, éd. de 1825, p. 276 et 279.

historiques, sous le titre : *Réacteurs*. — « Les réac-
« teurs firent périr un beaucoup plus grand nombre
« d'hommes que tous les tribunaux révolutionnaires
« ensemble; mais, comme les victimes de la réaction
« étaient moins remarquables dans la Société, la
« philosophie de Sieyès n'en tint aucun compte. Il
« fallut, pour arrêter ce torrent de violences et d'as-
« sassinats, la philanthropie de Chénier. Si on met
« en compte les noyades du Rhône et de la Saône,
« les prisonniers égorgés au fort St-Jean, à Marseille,
« toutes les victimes immolées après le 9 thermidor,
« les assassinats ordonnés sur Romme, Soubrany, et
« tant d'autres, qui furent la suite de cette catastro-
« phe, certes, il n'y a pas d'exagération.

« J'ai en horreur Robespierre et ses horribles tri-
« bunaux révolutionnaires, mais les réacteurs ne se
« donnaient pas même la peine de cette dérisoire et
« atroce législation, si l'on veut; ils assassinaient,
« sans autre forme que l'assassinat.

« La cause que les calculs n'ont pu se faire, c'est
« que peu d'écrivains ont eu le courage d'en parler;
« aucun d'eux, que je sache, ne les a établis nomina-
« tivement, tandis que les tribunaux révolutionnai-
« res avaient la stupide bonne foi de faire imprimer
« la liste de leurs victimes. Les réacteurs, plus
« adroits, immolaient dans l'ombre, pour avoir la
« facilité de nier au besoin. » (1)

Qu'advenait-il de Baudot, pendant ces tempêtes

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 292.

politiques? Il était, lui aussi, victime de la réaction : l'ardeur et la pureté de ses convictions républicaines, l'énergie qu'il n'avait cessé de déployer au cours de ses missions, le désignaient nettement aux coups de ceux qui jugeaient que la mort de Romme, de Soubrany et des autres victimes, n'était pas suffisante pour assurer la tranquillité aux hommes néfastes dont le travail criminel allait hâter l'heure de la dictature militaire. Dénoncé avec ses autres collègues, les commissaires montagnards, par les royalistes, il fut, dans la séance du 13 prairial, accusé avec son collègue Lacoste, d'avoir, lorsqu'ils étaient en mission dans le Bas-Rhin, incarcéré sans motifs les meilleurs citoyens, attenté à la propriété par des taxes révolutionnaires, institué une commission militaire qui jugeait sans formes et sans preuves, d'avoir exercé un pouvoir dictatorial à l'égard de Faure, leur collègue en mission, en défendant aux Autorités constituées de lui obéir, et en le menaçant de le faire arrêter.

Baudot n'assistait pas à la séance où furent portées et discutées ces accusations ; Lacoste, qui était présent, justifia à la fois la conduite de son collègue et la sienne. Il présenta la défense commune avec une fermeté et une loyauté qui auraient dû produire sur la Convention une impression favorable ; mais l'Assemblée était désormais dans la main des modérés unis aux royalistes, et ne croyait pas que justice fût due aux Montagnards. Le rapporteur, Durand-Maillane, l'un des chefs de la Plaine, était

contre eux; leur situation était à peu près désespérée. Après une vive discussion, dans laquelle intervinrent Faure et Dentzel, pour inculper, avec une haine non dissimulée, Baudot et Lacoste, de divers actes d'arbitraire et de cruauté, ceux-ci furent décrétés d'arrestation avec douze autres députés. (1)

Ce fut dans une maison de campagne de son département, où il prenait du repos, après avoir terminé sa mission des Pyrénées, que Baudot apprit la mesure qui venait d'être prise contre lui. Il obtint facilement un passe-port pour l'étranger et se rendit à Venise, où, dit-il, on était alors fort libre, en ne se mêlant pas du gouvernement. Il quitta cette ville après le 13 vendémiaire et revint à Paris à la faveur de l'amnistie proclamée par la Convention le 4 brumaire an IV. Il y trouva son mobilier enlevé, ses papiers dispersés, ses livres vendus. Un singulier mandat, signé et délivré par Lanjuinais, lui accorda, pour dédommagement, deux aunes de drap pour se faire un habit, quelques livres de chandelle et un pot d'huile! « Ce petit malheur est arrivé à tant d'au-« tres, ajoute-t-il, que je n'en ferais pas mention, « si ce n'était le genre de l'indemnité. » (2)

La vie politique de Baudot se termina avec la Convention, car nous ne pouvons guère compter une courte rentrée aux affaires, en qualité de chef de

(1) *Monit. univ.* an III, n° 141, p. 580. — Durand-Maillane, Histoire de la Convention, p. 268.

(2) Baudot. — Notes historiques, p. 116.

division au ministère de la guerre sous Bernadotte, après le 30 prairial an VII. Que fit-il pendant les années qui précédèrent ce ministère ? Il n'existe guère de documents sur ce point, car, nous l'avons dit, Baudot parle très-peu de lui-même. Cependant quelques passages de ses *Notes historiques* permettent de penser qu'il s'éloigna volontairement de France, car on le trouve à Vérone en 1795, puis dans le canton de Vaud, chez un médecin, directeur d'un hospice ; enfin, des détails, accompagnés de réflexions sur la vie aux Etats-Unis, laissent supposer qu'il visita cette partie de l'Amérique. Après le 18 brumaire, il s'établit à Charolles, où il vécut pendant tout l'Empire, exerçant la médecine. C'est de cette époque que datent ses relations avec les parents d'Edgar Quinet. Un passage de ses *Notes* nous le montre découragé, dégoûté de la vie politique ; au cours d'un chapitre sur la conspiration de Babœuf, il s'exprime ainsi : « A cette époque, j'étais retiré dans mon départe- « ment occupé de mes affaires personnelles, que « j'étais loin de vouloir faire tourner au bénéfice du « bonheur commun, désabusé que j'étais même du « bonheur public. » (1) Il ne sortit de la vie privée que pendant les Cent jours, pour accepter, autant par patriotisme que par haine de la royauté, une mission que lui confia Bonaparte. (2)

Quelle fut cette mission ? A ne consulter que les

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 21.

(2) Ibid , p. 289.

Notes historiques, il serait difficile de répondre à cette question, Baudot se bornant à dire, d'une manière très vague, qu'il fut employé par Bonaparte. Un article nécrologique que lui consacra un journal de Moulins, le *Mémorial de l'Allier* (1), nous apprend bien qu'il alla remplir en Bretagne, une courte mission, mais n'en précise pas la nature. Le manuscrit du docteur Capelin va éclairer ce point obscur de la vie de son beau-père; M. Capelin avait été attaché à l'armée en qualité de chirurgien aide-major au 34e régiment de ligne. Il fit la campagne de Saxe (1813); prisonnier de guerre, il rentra en France à la chute de l'Empire. Laissons-lui la parole : « De retour à « Paris, dit-il, je quittai bien vite le service militaire, « et revins voir ma famille; on avait été six mois « sans recevoir de mes nouvelles; trois mois après, « je retournais à Paris pour mon doctorat; j'avais « fait connaissance de ta mère, mon mariage était « décidé, les évènements de 1815, le retour de l'Em- « pereur de l'île d'Elbe me surprirent encore prépa- « rant ma thèse. Je quittai Paris pour accompagner « M. Baudot, qui devait être mon beau-père, à « Morlaix, où il avait été nommé Inspecteur extraor- « dinaire de police. Waterloo nous surprit quarante « jours après; je revins à Paris soutenir ma thèse; « j'étais docteur, rien ne me retenait plus; je revins « à Beugney, et mon mariage se célébra le 4 oc- « tobre 1815. Ta mère, Joséphine Estelle Baudot

(1) Numéro du 28 mars 1837.

« avait seize ans, j'en avais vingt-six; je vins m'é-
« tablir à Charolles comme médecin, peu de temps
« après mon mariage. »

Rectifions de suite une erreur du manuscrit : ce fut en qualité de *Lieutenant* (et non Inspecteur) *extraordinaire de police* que Baudot fut délégué à Morlaix. Un décret du 15 avril 1815 avait ordonné l'institution d'un certain nombre de ces fonctionnaires ; Baudot fut nommé le 17 du même mois, par un autre décret qui le qualifie « Officier de la Légion d'honneur » et fut installé le 27 avril par le Baron Chazal, préfet du Finistère (1).

Les archives du Finistère sont muettes sur les faits qui signalèrent l'accomplissement de la mission de Baudot ; en tous cas, son dévouement à l'état de choses dans lequel il avait cru voir, avec nombre d'autres bons esprits, un retour aux principes de la Révolution, devait lui être fatal, car il se trouva ainsi placé dans la catégorie des Conventionnels *votants* (c'est le nom que l'on donnait aux régicides), qui

(1) L'arrêté d'installation figure au n° 124 du Registre 23 des arrêtés de la préfecture du Finistère. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Bourde de la Rogerie, archiviste de ce département, auquel nous offrons l'expression de notre gratitude. Ce sont, d'ailleurs, les seuls documents qui constatent d'une manière officielle la mission de Baudot, en Bretagne, car (chose singulière et qui ne peut s'expliquer que par le désarroi de l'époque), non-seulement le décret qui le nommait n'a pas été publié, mais encore il n'existe au Ministère de l'Intérieur aucun document le concernant, ainsi que l'ont révélé les recherches opérées sur notre demande dans les archives de ce Ministère.

furent bannis de France par la loi du 12 janvier 1816. Edgar Quinet raconte ainsi l'arrestation de Baudot : « Ce qui me confondait, c'est qu'en une nuit, ce qui « avait été honneur, vertu, devint subitement crime, « infamie. Et la condamnation ne s'arrêtait pas aux « choses, elle frappait ceux que j'aimais le plus. « D'abord, mon maître d'école, le capitaine de « dragons, était proscrit; c'est par lui que j'appris « pour la première fois ce mot. Puis des gendarmes « vinrent chercher le Conventionnel dans notre « maison. Ils fouillèrent jusque dans mon lit. On le « trouva dans un grenier à foin, d'où il fut jeté en « prison. Je savais que là, il jouait aux cartes avec le « bourreau, voulant, comme il nous le faisait dire, « se le rendre d'avance favorable, dans le cas où il « aurait affaire à lui. Un peu après, on l'exila à « Bruxelles, où je suis venu prendre sa place » (1).

(1) Edgar Quinet. — Histoire de mes idées, 7e éd., p. 137.

CHAPITRE VIII

L'exil. — La loi du 12 Janvier 1816. — La Terreur blanche. — Appréciation d'Achille de Vaulabelle. — Les Conventionnels en exil, d'après les « Notes historiques. » — Morgue ridicule de Combacérès. — Les Magnats. — 1830.

Condamné au banissement, Baudot se retira d'abord en Suisse : en février 1816, nous le voyons à Lausanne (1); puis, il gagna la Belgique, et séjourna tantôt à Bruxelles, tantôt à Liège.

Qu'était-ce donc que cette loi du 12 janvier 1816, qui venait ainsi frapper les Conventionnels régicides ? Quel en fut le promoteur ? en quelle occasion fut-elle rendue ? C'est ce qu'il n'est pas inutile de rappeler, en faisant remarquer que cette époque est celle de la *Terreur blanche*, dont les crimes peuvent être mis en parallèle avec les mesures les plus rigoureuses de la Révolution, en tenant compte de cette différence profonde entre les deux régimes, que, suivant le mot d'un historien de haute valeur, Achille de Vaulabelle, la Révolution se défendait, et que la Restauration se vengeait (2).

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 17 (Laplaigne).

(2) De Vaulabelle. — Histoire des deux Restaurations, éd. de 1847.

Le 24 juillet 1815, seize jours après la rentrée de Louis XVIII, avait paru une ordonnance traduisant devant les Conseils de guerre, ou condamnant à l'internement dans des lieux désignés par la police, en attendant que les Chambres eussent statué sur leur sort, cinquante-sept généraux, officiers, anciens députés, ou anciens fonctionnaires, compromis pendant les Cent jours. Cette ordonnance se terminait par la promesse formelle que les désignations nominales qu'elle contenait ne pourraient *jamais* être étendues à d'autres, pour quelque cause, et sous quelque prétexte que ce pût être, autrement que dans les formes et suivant les lois constitutionnelles, auxquelles il n'était dérogé que pour ce cas seulement. Cette déclaration si précise pouvait donner l'espoir que des proscriptions nouvelles devenaient impossibles ; ce n'était qu'un mensonge. Cette ordonnance du 24 juillet 1815, loin de fermer irrévocablement la porte aux vengeances, fut le début de la réaction. Quelques mois plus tard, alors que bien du sang avait été déjà versé, les réacteurs, emportés par leur furie de représailles, s'appuyèrent sur *cette même ordonnance* pour exiger une nouvelle proscription légale. Les termes de l'article 2 leur fournirent le prétexte de leur criminelle proposition. Ils disaient : « l'article 2 décide formellement que les « Chambres *statueront* sur ceux des individus « compris dans cet article, qui devront ou sortir du « royaume, ou être livrés à la poursuite des tri- « bunaux; or, ces individus attendent encore la

« décision de la Chambre; on ne peut les laisser « dans cette incertitude, il faut fixer leur sort. » Le Ministère hésitait, embarrassé par la promesse contenue dans l'ordonnance; le député de Labourdonnaie, l'un des plus ardents promoteurs de ces mesures, prit l'initiative d'une proposition, qui, sous le titre étrange *d'amnistie*, était une extension des listes de proscription du 24 juillet. Elle portait en substance « qu'il y aurait amnistie pour tous ceux qui, directement ou indirectement, avaient pris part à la conspiration du 1er mars, et à tous les faits de rebellion accomplis depuis cette époque, jusqu'au 8 juillet, jour de la rentrée du roi, à l'exception toutefois : 1° des titulaires des grandes charges administratives et militaires, qui avaient constitué le gouvernement des Cent jours ; 2° des généraux commandants de place ou de corps, et des préfets qui avaient passé à l'usurpateur, fait arborer son drapeau, ou exécuté ses ordres ; 3° des régicides qui avaient accepté des places de l'usurpateur, siégé dans les deux chambres, ou signé l'*Acte additionnel.* » Ces derniers devaient être arrêtés et traduits devant les tribunaux compétents, et condamnés à la déportation.

La proposition Labourdonnaye, ainsi que trois autres motions analogues, fut renvoyée à une Commission qui choisit pour rapporteur le député Corbière. Cette commission introduisit divers amendements ; les régicides, notamment « seraient frappés d'exclusion perpétuelle, étaient tenus de quitter la France dans le délai d'un mois, sous peine de déporta-

tion, et perdaient tous droits civils, ainsi que les biens, titres et pensions à eux concédés à titre gratuit. »

Un mois après le dépôt de la proposition Labourbonnaye, le Ministère avait apporté à la Chambre un projet moins rigoureux dans son ensemble, et qui ne contenait aucune disposition contre les régicides. La discussion qui s'engagea sur les deux projets donna lieu à des débats passionnés, au cours desquels le cabinet, invoquant les désirs du roi, combattit vainement la disposition concernant les régicides. Après un long discours du député de Béthisy, qui en réclama l'adoption avec acharnement, l'article fut voté à la presque unanimité des voix.

Telle fut cette loi du 12 janvier 1816, l'une des pires de cette époque néfaste, que de Vaulabelle qui n'a jamais été considéré comme un historien violent, flétrit dans des pages éloquentes que nous nous faisons un devoir de reproduire ici : « Raconter, dit-il, « toutes les fureurs de 1815 et 1816, dire toutes les « sentences absurdes ou atroces rendues après Wa- « terloo, par les tribunaux correctionnels, par les « Conseils de guerre, les cours d'assises et les cours « prévôtales, serait une tâche impossible à remplir. « On serait effrayé de la lâche cruauté des sentences « et du nombre des victimes, si l'on pouvait relever « toutes les condamnations prononcées durant cette « époque sanglante, condamnations motivées, pres- « que toujours, non sur une offense quelconque au « gouvernement existant, mais sur des faits accom- « plis sous un autre gouvernement, durant les Cent

« jours, et mis solennellement en oubli par trois am-
« nisties successives, mensonges indignes qui livrè-
« rent au bourreau nombre de braves gens confiants
« dans la parole royale, et que la fuite, du moins, au-
« rait pu sauver. Ces sentences et ces exécutions, les
« destitutions, les visites domiciliaires, les exils et les
« emprisonnements qui tenaient courbés sous une
« silencieuse épouvante les habitants de chaque cité ;
« toutes ces persécutions, ces ruines et ce sang ré-
« pandu constituent la réaction royaliste qui suivit la
« seconde invasion, et à laquelle les contemporains
« donnèrent le nom de *régime de 1815* ou *Terreur*
« *blanche*. Temps funeste, où le pouvoir et ses agents,
« plaçant la Patrie là où était le prince, hors de la
« France, au milieu des camps de l'Europe coalisée,
« poursuivaient comme des crimes la résistance à
« l'invasion et la lutte contre l'étranger ; où l'on éri-
« geait en actes civiques, en faits presque glorieux, la
« trahison à l'intérieur et la désertion à l'ennemi ; où
« des officiers supérieurs de la garde royale, aux ap-
« plaudissements de leurs chefs, parcouraient dégui-
« sés les lieux publics, tendaient des pièges à des sous-
« officiers ou à des jeunes gens soupçonnés de mau-
« vaise opinion, et les livraient eux-mêmes aux geô-
« liers ; où des magistrats, du haut de leur siège,
« complimentaient des fonctionnaires et des Cheva-
« liers de Saint-Louis, à l'occasion de dénonciations
« ayant amené l'arrestation et la perte de quelques
« malheureux accusés ; où toutes les passions viles et
« basses étaient encouragées, honorées, quand elles se

« couvraient du manteau du royalisme ou de la reli-
« gion ; où l'arbitraire et la violence, érigés en système
« d'administration, n'avaient d'autres limites que le
« caprice de l'autorité, et mettaient la fortune et la
« liberté de tous à la merci de l'agent le plus minime
« de la force publique et du plus obscur délateur ;
« où, enfin, l'honneur et la vie des citoyens étaient
« livrés à d'impitoyables juges, exécuteurs serviles des
« rigueurs ordonnées par le parti que le triomphe de
« l'ennemi avait rendu victorieux. Un fait étonne,
« quand on étudie les événements de cette époque,
« c'est l'espèce de folle colère à laquelle se laisse em-
« porter la justice, depuis les plus hautes cours, jus-
« qu'aux tribunaux du dernier degré ; jamais pour
« eux il n'existe d'innocents ; pour eux, tout accusé
« est un coupable, les peines qu'ils prononcent dé-
« passent la mesure habituelle des châtiments même
« les plus sévères ; ils ne jugent pas, ils frappent en
« furieux. Un mot pourra faire comprendre ces vio-
« lences ; nous avons dit ailleurs comment MM. Pas-
« quier et Guizot avaient interprêté l'article de la
« Charte qui assurait l'inamovibilité aux membres de
« l'ordre judiciaire ; ce bénéfice ne pouvant appar-
« tenir qu'aux seuls magistrats munis de l'*institution*
« *royale*, l'octroi de cette *institution* resta suspendu
« comme une récompense ou comme une menace sur
« la tête du plus grand nombre de ces fonctionnaires ;
« les membres des cours royales de Rouen, de Caen,
« de Limoges et d'Amiens, pour ne citer qu'un seul
« exemple, ne reçurent l'institution royale qu'au

« mois de décembre 1818, trois ans et demi après le « second retour du roi. Chaque magistrat, dès lors, « rivalisait de zèle pour obtenir la confirmation de « son emploi ; bon nombre virent briser leur car- « rière et ce ne furent ni les moins dignes, ni les « moins purs ; M. Dupont (de l'Eure), entre autres, « un de ces hommes rares qui sont l'honneur d'un « corps et d'un pays, n'obtint pas l'*institution*, et se « trouva destitué de ses fonctions de président de « Chambre à la cour royale de Rouen, lors de la tar- « dive réorganisation de cette cour.

« Et ce ne fut pas le fait d'un jour que l'existence « de ce régime éclos en pleine paix, sous l'abri de « douze cent mille baïonnettes ennemies, et que put « seule maintenir la protection de cent cinquante « mille soldats alliés, laissés dans nos places fortes « du Nord et de l'Est ; la France le subit durant quinze « mois ! Il était dans toute sa violence, et nul indice, « vers la dernière moitié de septembre, n'en laissait « entrevoir le terme, lorsque le *Moniteur* publia sou- « dainement une ordonnance qui lui imposait un « temps d'arrêt, acte fameux, dicté non par l'amour « du pays, mais par l'intérêt personnel, à l'homme « que l'on avait vu se jeter le plus avant dans tous « les excès de cette réaction, au ministre de la police « Decazes. » (1)

L'acte auquel fait allusion l'historien que nous ve-

(1) A. de Vaulabelle. — Histoire des deux Restaurations, éd. de 1847, Tome IV, p. 230 et suivantes.

nons de citer, est l'ordonnance de dissolution de la *Chambre introuvable* qui fut insérée au *Moniteur*, le 7 septembre au matin.

Baudot, avons-nous dit, vécut tantôt à Bruxelles, tantôt à Liège. Ce fut dans ces deux villes que l'exil réunit les anciens conventionnels régicides, ceux qui, comme lui, avaient conservé intacte la pureté de leur foi républicaine, et les autres, trop nombreux, dont Combacérès peut passer pour le modèle, qui, en échange de titres de noblesse et de postes aussi lucratifs qu'honorifiques, avaient abaissé devant un soldat de fortune cette courageuse fierté qui avait déconcerté et vaincu l'Europe coalisée. Quelqu'indulgente philosophie que l'on professe à l'égard de la faiblesse humaine, il est impossible de ne pas s'attrister devant une telle déchéance. Baudot ne pouvait, on le conçoit, éprouver la moindre estime pour d'anciens collègues, hommes, pour la plupart, il est vrai, d'une intelligence supérieure, mais dont le caractère n'était pas à la hauteur des talents. Aussi le trouvons-nous, dans ses *Notes historiques*, plein d'ironie et de dureté pour eux ; il nous les montre tenus à l'écart, vivant avec le regret de leurs grandeurs évanouies, et cherchant encore à raviver, aux yeux des gens de leur entourage, l'éclat bien terni des titres qu'ils devaient à la faveur de Bonaparte. « Les Con-« ventionnels réfugiés à Bruxelles, dit-il, appelaient « par dérision *Magnats* ceux d'entre eux qui avaient « des titres de Napoléon. Ces Magnats, si ce n'est la « fortune, n'étaient pas fort heureux. Siéyès vivait

« dans un isolement complet, il n'avait d'autres rap-
« ports que ceux de sa famille. Berlier affectait l'in-
« différence sur les titres, et, comme il avait beau-
« coup de simplicité dans sa vie domestique, il pas-
« sait son temps sans être trop exposé aux épi-
« grammes ; du reste, il fréquentait les autres Ma-
« gnats sans vivre habituellement avec eux. Merlin
« était le centre de ce qui restait de titres en décon-
« fiture. Le nombre en était si petit, qu'à peine pou-
« vait-on jouer le soir au triste casino. Gauthier (de
« l'Ain), idiot, sénile, et Mailhe, qui transformait la
« conversation de Merlin en consultation écrite, qu'il
« faisait payer fort cher, étaient les seuls qui avaient
« subi les exigences du féodalisme impérial, en com-
« munauté avec le vieux prêtre morose.

« Il est fort douteux que l'on soit plus pauvre de
« société en Sibérie. » (1)

Au premier rang de ces renégats auxquels l'exil n'avait rien enlevé de leur morgue, Cambacérès se distinguait par ses ridicules prétentions à vouloir maintenir autour de sa personne un cérémonial qui rappelait celui de la cour des Tuileries, et le rendait l'objet des railleries de ses compagnons d'exil. Aussi Baudot ne l'épargne-t-il pas ; c'est avec une verve impitoyable qu'il nous raconte les façons cavalières qu'affectait à l'égard de ses anciens collègues, l'ex-prince archi-chancelier, et les mésaventures bien méritées qu'elles lui attiraient fréquemment. « Le

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 18.

« commencement de l'exil à Bruxelles, nous dit-il, « ressemblait beaucoup à l'émigration à Coblentz ; « Cambacérès s'était emparé des formes de la puis- « sance : il recevait avec distinction les comtes, les « barons, et avec une froide réserve les plébéiens. Il « les auraient volontiers appelés *Messieurs du Com-* « *mun*, (que penser des bourgeois qui acceptaient ces « catégories de servilité !) comme M. d'Equevilly rap- « porte qu'on appelait à Coblentz les bourgeois qui « avaient émigré avec la noblesse. Beaucoup de répu- « blicains se moquèrent de Cambacérès et de son éti- « quette, et, après son départ, les plus fiers comtes « de l'Empire rentrèrent dans une modeste simplicité. « La plupart eurent le bon esprit d'abandonner leur « titre, et il ne servait guère que de sobriquet à ceux « qui voulurent le conserver.

« Cambacérès faisait trois saluts à un comte, deux « à un baron, un seul à un chevalier, tandis que le « plébéien ne recevait qu'un simple signe de tête. Le « laquais d'antichambre avait ordre de ne point lais- « ser entrer ceux qui ne prononçaient point le titre « de *Monseigneur le Duc*. Dans une circonstance où « il avait à parler à Cambacérès, pour affaires d'in- « térêt, Cambon donna un coup de poing au laquais, « entra, appela le duc Monsieur Cambacérès, et s'en « venta de toutes parts. Cambacérès, qui craignait la « violente franchise de Cambon, n'osa point s'en « plaindre. « Sandis ! disait Cambon, ce b.... qui « m'empruntait six francs à Montpellier, veut faire « ici l'important parmi nous, qui sommes tous égaux

« en proscription ! S'il m'y fait mettre, je lui dirai « ses vérités ! »

« Cambacérès était, avant la Révolution, conseiller « à la cour des aides de Montpellier, ce qui suppo- « sait une certaine aisance, mais il n'était pas riche ; « il avait d'ailleurs, des goûts solitaires, dispen- « dieux, ne vivait point dans les Assemblées du grand « monde, quoiqu'il eût pu y figurer par sa naissance « et son état. Son genre n'était point là. On a beau- « coup dit à Paris qu'il entretenait Mlle Cuis...., « actrice du théâtre des Variétés ; il en payait le titre « pour déjouer les médisants et les indiscrets, mais « c'était un évêché *in partibus infidelium*. Il avait à « Bruxelles un habit de bure, faisait ses pâques à « Sainte-Gudule, et s'environnait le soir de quelques « courtisans, et regrettait ses goût d'Alcibiade. Cam- « bacérès ne vivait point à Bruxelles *more Athenien- « sium*, comme il avait fait à Montpellier et à Paris, « du moins, on ne s'en est pas aperçu dans la capi- « tale de la Belgique. » (1)

Plus loin, Baudot raconte que « Cambacérès fut hué « un jour au Parc (à Bruxelles), non à cause de son « vote, dont les Belges se souciaient fort peu, mais « parce qu'il se promenait en prince, escorté de deux « chambellans, qui avaient le chapeau bas, tandis « que lui était couvert. Ces braves Bruxellois voyaient « un contraste par trop frappant entre le républicain

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 42.

« de la Convention, et le prince environné de cham-
« bellans d'aujourd'hui. » (1)

Toujours à propos du même Cambacérès.

« Cambacérès, étant venu à Liège, fit une visite
« semi-particulière, semi-collective à ses anciens col-
« lègues. Je pus lui rendre sa visite. Je me trouvais
« à son hôtel en grande compagnie ; je lui parlai
« convenablement, avec révérence, et, jusqu'à un
« certain point, avec les déférences dues à son an-
« cienne position, sans toutefois lui donner de titre.
« Mailhe, en revenant, et sur l'escalier même : « Sais-
« tu bien que tu ne l'a pas appelé *Monseigneur ?* —
« Cela est vrai, mais, à y prendre garde, j'aurais
« craint de passer pour un de ses familiers d'habi-
« tude.

« On sait que Cambacérès disait à ses complaisants
« *ubique :* En compagnie, il faut dire *mon prince,*
« mais, entre nous, il suffira de m'appeler *Monsei-*
« *gneur.*

« La noblesse est une franc-maçonnerie ; c'est aux
« adeptes à se reconnaître entre eux ; les autres ne
« sont pas tenus de savoir ce qu'ils sont. » (2)

Nous nous ferions vraiment scrupule de ne pas permettre au lecteur de savourer le morceau suivant, intitulé *Cambon et Cambacérès.* « Cambon, vigoureux
« républicain, voyait peu Cambacérès, devenu un

---

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 304.

(2) Ibid., p. 314.

« prince de l'Empire. Cependant, Cambacérès étant à « Bruxelles à la mort de son frère, l'archevêque de « Rouen, jugea convenable d'envoyer une lettre de « faire part à tous ses collègues exilés comme lui. « Cambon reçut la sienne : « Une démarche en vaut « une autre, dit-il, puisqu'il a fait la première, il faut « lui rendre la seconde. » Il se rend avec Taillefer et « Florent-Guyot chez Cambacérès. Il faut savoir que « le laquais de service dans l'antichambre avait ordre « de ne laisser entrer personne sans prononcer le « titre de *Monseigneur* ou d'Altesse. Cambon dit au « laquais : « Annonce au citoyen Cambacérès trois « de ses collègues, Cambon, Taillefer et Guyot. » Le « laquais, au mot de citoyen, recule de deux pas. « L'humeur brusque de Cambon était impérieuse. « L'humble introducteur va dire à son maître, en « tremblant, ce qui se passe. Cambacérès, au nom de « Cambon, se lève et va fort gracieusement au- « devant de ses collègues, ce qu'il ne faisait pour « personne, trop heureux d'en être quitte avec Cam- « bon pour une légère infraction d'étiquette.

« Cambon étant un jour à Bruxelles, chez Camba- « cérès, Ramel, ex-conventionnel et ancien ministre « des finances, qui faisait les affaires de l'archi- « chancelier, par obligeance, survint avec un papier « à la main. « Monseigneur, dit-il, c'est un compte à « régler, Votre Altesse a reçu.... Je dois faire pour « Votre Altesse.... Il sera nécessaire que Votre « Altesse..... » Cambon, d'un geste, fait sauter le pa- « pier en l'air : « Que diable dis-tu là, mon cher

« Ramel, avec ton Altesse ? Il n'y a point d'Altesse « à la Convention nationale. » Cambacérès sourit, et « n'osa pas se fâcher. Il craignait les bourres de « Cambon.

« Cambon ne voulait pas entendre parler du mot « abdication en parlant de Bonaparte, il voulait que « l'on dit : démission. Se promenant un jour au parc « avec Cambacérès, il lui dit : « Après la démission « de Bonaparte, vous auriez dû proclamer la Répu- « blique. — Vous voulez dire *abdication*, dit Camba- « cérès. — Non, non, démission dit Cambon. Je « m'entends bien. C'est déjà trop. Enfin, pour en re- « venir à la République, continua Cambon, il me » paraît que la déclarer de nouveau était de droit ; « puisque le voleur faisait restitution, il fallait rendre « l'objet du vol à celui à qui il avait été enlevé. Soit « conviction, soit complaisance, Cambacérès convint « qu'il eût été naturel de proclamer la Républi- « que. » (1)

Terminons par cette citation des quelques lignes dont se compose le paragraphe intitulé *les Magnats*. Baudot y fustige cruellement ces comtes et ces barons sans-culottes qui, oublieux de leur attitude humiliée devant leur empereur, cherchaient à imposer, par leur arrogance, à leurs compagnons d'exil. « Dans les plus polis d'entre eux, dit-il, il y avait « toujours quelque chose du dogme impérial. Ils lais-

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 310.

« saient échapper, même dans les conversations « indifférentes de la Société, le tranchant, le despo- « tisme de leur ancienne forme. C'étaient encore, si « on avait voulu les croire, des empereurs *au petit* « *pied*. Mais, plus d'une fois, ils ont trouvé des mé- « comptes dans le flegme, la physionomie, et le « silence même des républicains. Cette dénomination « de leur forfanterie, de magnats, nous faisait sou- « venir de ce qu'ils avaient eu à souffrir sous la verge « injurieuse du maître. Nous nous contentions de « sourire de leurs prétentions dans l'exil, après ce que « nous avions vu de servile dans la prospérité. Je « connais un de ces comtes qui, à lui seul, fournirait « la matière d'un volume au dictionnaire des Gi- « rouettes. » (1)

La Révolution de 1830 rouvrit à Baudot les portes de sa Patrie. Il vécut donc quatorze ans sur la terre d'exil, en compagnie d'anciens collègues de la Convention, dont un trop grand nombre étaient pour lui l'objet d'un juste mépris. Sa famille l'avait-elle accompagné ? Rien ne nous permet de résoudre cette question d'une façon positive, car, sur ce point, aucun document familial ne nous a été communiqué ; toutefois, un passage d'une lettre adressée par Faure au Comité de Salut public (2), nous apprenant que Madame Baudot accompagnait son mari

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 310.

(2) *Recueil des actes du Comité de Salut public*, Tome IX, p. 555.

lors de sa mission aux armées de la Moselle et du Rhin, nous pouvons supposer qu'elle ne l'abandonna pas dans l'adversité, et qu'elle sut partager dignement avec lui les tristesses de l'exil. Ce problème est, du reste, secondaire, car c'est l'homme public, et non pas l'homme privé que nous avons entendu étudier.

CHAPITRE IX

Dernières années de Baudot. — Son séjour à Moulins. — Il meurt en philosophe. — Son portrait, par Edgar Quinet. — Récit de ses obsèques par la presse locale. — Courtoisie de la polémique en 1837.

Baudot était âgé de soixante-cinq ans, lorsqu'il rentra en France. Il s'établit dans sa terre d'Estrée qui appartient aujourd'hui, croyons-nous, à l'un de ses descendants. En même temps, il prenait un pied-à-terre à Moulins, place de la Bibliothèque. Ce fut là qu'il mourut, le 23 mars 1837. Fidèle jusqu'au bout aux doctrines qu'il avait professées toute sa vie, il refusa l'assistance du clergé catholique à ses derniers moments, et mourut en philosophe, ne regrettant rien de l'existence qu'il quittait, n'attendant et ne craignant rien de celle que les religions promettent à la souffrance humaine au-delà du tombeau. Le lecteur nous saura gré, pensons-nous, de reproduire le portrait de Baudot, tracé par Edgar Quinet, dans son livre *Histoire de mes idées*. « Au milieu de « nos conversations, apparaissait un personnnage « que je ne pouvais m'expliquer. C'était un Conven- « tionnel de la Montagne, d'un grand et charmant « esprit, compagnon de Saint-Just dans sa mis- « sion aux lignes de Wissembourg, Baudot qui

« avait découvert Hoche, et agrandi la France jus-
« qu'au Rhin. Œil d'aigle, bouche souriante, grand
« habit noir, bas de soie, il venait chaque jour pas-
« ser deux heures chez mes parents. Jamais il ne
« parlait de la Révolution. C'était là aussi, un sujet
« interdit, soit qu'il craignît de ne pas être compris,
« soit que lui-même fût importuné de ses souvenirs.
« Je l'entendis pourtant dire un mot qui me frappa :
« D'autres hommes ont la fièvre pendant vingt-quatre
« heures ! Moi, madame, je l'ai eue pendant dix ans ! »
« Quelle pouvait-être cette fièvre ? Ce mystère m'at-
« tirait ; car le silence profond gardé sur les grands
« événements, par ceux mêmes qui les avaient faits,
« était alors l'un des traits de la France. Si j'interro-
« geais, on me répondait tout bas par le mot de Ter-
« reur. Je supposais alors des histoires effroyables ;
« mais en rencontrant le lendemain sur l'escalier
« cette même figure si gracieuse, si souriante, si
« charmante, la plus aimable, peut-être, que j'ai vue,
« je ne savais plus que penser. » (1)

Telles sont les impressions qu'éprouva, dans sa jeunesse, le grand philosophe, au contact de cet homme dont la modestie égalait le mérite.

Nous avons dit qu'à son lit de mort, Baudot ne voulut point réclamer les prières des prêtres catholiques ; sa famille, respectueuse de ses convictions que, sans doute, elle partageait, s'abstint d'appeler le clergé à ses funérailles. Elles furent, comme nous di-

(1) Edgar Quinet. — Histoire de mes idées, 7e éd., p. 67.

sons aujourd'hui, purement civiles. En voici le compte-rendu, que nous trouvons dans deux journaux locaux, représentant chacun une idée différente. L'un, le *Mémorial de l'Allier*, interprête de l'opinion libérale, après avoir rappelé, dans une courte notice, le rôle politique de Baudot, termine ainsi son article : « Fidèle à ses principes, M. A. Baudot a refusé à ses « derniers moments, de recevoir les secours de la « religion ; sa famille et ses amis l'ont accompagné « à sa dernière demeure. On nous assure qu'il laisse « des documents manuscrits très-curieux sur la Ré« volution française. » (1)

L'autre feuille, le *Journal du Bourbonnais*, organe des idées monarchiques, fait un long récit des obsèques du Conventionnel, récit dont la reproduction intégrale intéressera sûrement nos lecteurs, qui seront surpris de n'y trouver ni les grossières invectives, ni les lâches outrages qu'une certaine partie de la presse de nos jours semble regarder comme un devoir de déverser sur la tombe des libres penseurs.

« Un scandale moral (et nous regrettons de ne pou« voir adoucir cette expression) vient d'être donné « aux habitants de la Ville de Moulins : M. Baudot, « qui eut le malheur de faire partie de la majorité « de la Convention, est mort il y a peu de jours ; son « convoi avait été indiqué pour samedi, 25 mars ; « il a eu lieu en effet : les billets d'invitation pour

(1) *Mémorial de l'Allier*, 28 mars 1837. — Collection de la Société d'Emulation de l'Allier.

« la cérémonie funèbre avaient été adressés aux amis « du défunt, et le titre de *Conventionnel* était, nous « assure-t-on, rappelé. C'était là un souvenir bien dé- « plorable qu'il n'eût pas fallu exhumer.

« M. Baudot, le Conventionnel, puisqu'on tient à « honneur pour sa mémoire de le qualifier ainsi, « avait, pendant sa maladie, négligé les consolations « de la religion dans laquelle il était né, aussi n'a- « t-on pas demandé les prières catholiques pour « l'accompagner à sa dernière demeure ; ici, nous « ne pouvons qu'approuver la résolution prise à cet « égard, et pour nous servir d'un terme nouvelle- « ment usité, nous dirons qu'en agissant de cette « manière, on s'est montré rationnel !

« Comme on le pense bien, nous ne pouvions être, « et nous n'avons pas été témoin des funérailles de « M. Baudot, mais il nous a été affirmé par des té- « moins d'une grande impartialité, qu'un discours « aurait été prononcé sur sa tombe entr'ouverte, par « l'un des vétérans de la Convention et du Gouver- « nement de 93, et loin de pallier l'énormité du crime « de régicide, on aurait loué en quelque sorte cette « abominable action, en s'écriant à la fin d'une péro- « raison : « Jeunes patriotes, imitez la persévérance, « la stabilité invariable de principes et d'opinion de « l'homme de bien que nous avons perdu. »

« Le conseil est funeste, nous espérons qu'il ne « sera pas écouté, et nous répéterons à la jeunesse « de Moulins : « Jeunes amis de l'ordre, de la paix et « de la prospérité publique, gardez-vous à jamais de « prendre pour modèle les passions politiques qui

« peuvent conduire à renier le Dieu de ses frères, et « à disposer de la vie de ses rois. Sans doute, nous « appartenons à une religion de mansuétude, où « tout enseigne à jeter un manteau sur les fautes « d'autrui : il est bien de cacher aux regards Noé « quand il se dégrade, et nous eussions aimé à imi- « ter cet exemple de charité antique de Japhet et de « Sem. Aussi nous nous empressons de déclarer que « nous avons l'espérance que l'ancien Conventionnel « qui vient de terminer sa longue carrière dans notre « pays, se sera souvent repenti durant sa vie, et sur- « tout à l'heure de sa mort, et de son terrible vote, « et de la ligne politique qu'il avait adoptée sous la « trop funeste inspiration des mauvais jours de la « France, mais notre mission nous défend de garder « un silence qui deviendrait coupable, sur l'espèce « d'apologie que l'on nous soutient avoir été faite « publiquement, des doctrines les plus subversives « de la sécurité des peuples. Les rois, on ne peut « trop le répéter, sont et doivent rester inviolables ; « sans cette loi fondamentale, aucune monarchie ne « saurait exister, et hors la monarchie, comme hors « l'Eglise, nous le croyons, il n'y a réellement pas de « véritable salut.

« Nous déplorons l'erreur qui semble avoir fasciné « la parole du panégyriste, nous protestons au nom « de la province, contre l'apothéose de l'époque san- « guinaire enfantée et prolongée par la majorité de « la Convention ; nous savons ce que nous coûte et de « sang et de larmes une tête de roi, un million de « Français ont péri par le contre-coup de l'échafaud

« où l'on a osé faire monter le **vertueux Louis XVI,**
« et les habitants de Moulins, **comme la France en-**
« **tière, détestent en majorité le crime du 21 jan-**
« **vier.** » (1)

On ne peut pas ne pas être frappé par la modération de l'article que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur; si le style prud'hommesque dans lequel il est rédigé peut prêter à sourire, le ton de courtoisie dont l'auteur ne s'est pas départi un seul instant, nous inspire une sincère estime. La polémique de cette époque déjà lointaine ignorait la violence unie à la trivialité qui caractérise malheureusement celle de notre temps : les termes de *charogne* et d'*enfouissement* ne faisaient pas encore partie du vocabulaire en honneur aujourd'hui dans la presse prétendue religieuse, et mis largement par elle à contribution, lorsque le malheur des temps la contraint à rendre compte d'un enterrement civil. La presse jugeait, critiquait, comme c'est son droit indiscutable, et n'injuriait pas : elle s'honorait en respectant ses adversaires. L'invective ignoble ne lui tenait pas lieu d'argument, et le souci de sa dignité la faisait se garder de ces honteux écarts de langage au moyen desquels des écrivains sans conscience, et fréquemment sans talent, cherchent, de nos jours, à éveiller les bas instincts de lecteurs trop faciles à tromper.

---

(1) *Journal du Bourbonnais*, 29 mars 1837. — Collection de la Société d'émulation de l'Allier.

CHAPITRE X

Les « Notes historiques » ou « Mémoires ».— Leur caractère. — Legs à Edgar Quinet. — Foi due aux « Notes historiques ». — La Révolution d'Edgar Quinet. — Extraits des « Notes historiques ». — Modestie de Baudot. — Appréciation de M. Gabriel Monod. — Conclusion.

Les nécessités de notre récit nous ont amené à reproduire assez fréquemment des extraits des *Mémoires* que Baudot avait composés, pour la plus grande partie, pendant son exil, et qui ne devaient être publiés que très longtemps après sa mort, en 1893, sous le titre de *Notes historiques sur la Convention nationale, le Directoire, l'Empire et l'exil des votants.* Peut-être a-t-on pu juger déjà par la lecture de ces fragments, de la haute valeur des matériaux historiques laissés par le Conventionnel ; ce sont, en effet, bien plutôt les éléments d'un ouvrage qu'il semble avoir eu l'intention de composer, que des *Mémoires* proprement dits. « Ce sont, dit Edgar Quinet, plutôt des notes « détachées, sans suite, très fermes jusqu'au bout. « Baudot est mort dans la foi inébranlable des « Romme, des Soubrany, des Goujon, les derniers « Romains » (1). Nous avons dit, au commencement

(1) Lettres d'exil à Michelet, p. 382.

de ce travail, que ces *Notes historiques* avaient été léguées par leur auteur à Edgar Quinet. L'illustre écrivain, dans son ouvrage *la Révolution*, nous fait connaître les circonstances dans lesquelles ce legs lui fut fait par le Conventionnel. « En 1838, je me « trouvai au lit de mort de l'un de ces survivants de « la Convention qui avait le plus agi dans les missions « aux armées. C'était Baudot. Il me dit qu'avant de « mourir, il avait voulu me voir pour me confier ses « *Mémoires*, qu'on y verrait un commentaire des « actes et des pensées les plus secrètes des divers « partis dans la Convention. Me retenant par le bras, « et réunissant toutes ses forces dans un dernier re- « gard, il ajouta : « Croyez que le premier mot de « notre histoire n'a pas encore été écrit. Saint-Just « et moi, nous mettions le feu aux batteries de Wis- « sembourg. On nous en savait beaucoup de gré. Eh « bien ! nous n'y avions aucun mérite. Nous savions « parfaitement que les boulets ne nous pouvaient « rien. » Sur cela il se tut, et je pris congé de lui « pour toujours.

« En réfléchissant plus tard à ces étranges paroles, « je me suis expliqué bien des faits que je ne pou- « vais saisir auparavant. Ce qui me surprit, quand je « les répétai, c'est qu'elles n'étaient plus comprises « par nos contemporains. Même les révolutionnaires « les plus ardents les rejetaient, comme une superstі- « tion vaine. Le mot que ce mourant trouvait si « simple devenait une risée pour les hommes les « plus emportés de notre âge : *Nous savions que les*

« *boulets ne nous pouvaient rien.* Quelle foi dans ce « qu'ils appelaient les principes ! Comme ils sen- « taient que c'était là une armure invincible, non pour « eux, mais pour la France ! Cette foi, cette armure « magique, devint celle des armées. Ce fut d'abord « toute leur stratégie, quand, vaincues, brisées, elles « rentraient en lignes, invulnérables et immortelles. « Dans l'homme qui me parlait, cinquante ans de « désastres privés, de reniements, d'exil, de malé- « dictions, n'avaient pas extirpé cette foi. Elle avait « dû se cacher, s'ensevelir sous mille déguisements, « et surtout dans le silence ; mais, à ce dernier mo- « ment, elle éclatait de nouveau, comme le fond de « la conscience, en présence de la mort immi- « nente. » (1)

Ce ne fut qu'en 1863, qu'Edgar Quinet, encore en exil, entra en possession du manuscrit. Son ouvrage *la Révolution* était terminé, et sur le point d'être livré à l'impression. « Au moment de l'impression, dit-il, « j'ai reçu des *Mémoires* inédits qu'un membre de la « Convention m'avait légués il y a trente ans. Ce « sont les seuls mémoires authentiques de certaines « parties de la Révolution, et leur auteur était un « homme d'infiniment d'esprit » (2). Le philosophe étudia l'œuvre du Conventionnel, et compléta ou rectifia la sienne au moyen des renseignements que lui fournit le manuscrit, dans lequel il trouva,

(1) Edgar Quinet. — La Révolution, Tome III, p. 191-192.

(2) Edgar Quinet — Lettres d'exil, à Buloz, Tome II, p. 401.

ainsi qu'il le dit lui-même, ce qu'il y a de plus rare, des faits et des témoignages nouveaux ; surtout il lui donna un point vivant pour se reconnaître au milieu des systèmes abstraits, inventés après les événements (1). Baudot est, en effet, plus qu'un témoin des événements dont il fait le récit, il fut lui-même un des acteurs de cette grandiose tragédie, et nous avons vu que son rôle n'y fut pas des moins importants. Son ouvrage respire la sincérité, et dès lors, sa véracité, pas plus que son impartialité, ne saurait être mise sérieusement en doute. Ce n'était pas, d'ailleurs, pour la postérité qu'il écrivait, c'était pour sa famille, pour ses amis, qu'il voulait faire juges de sa conduite, et pour protester éternellement, lui proscrit, contre la proscription. « C'est ici un « livre de famille, je ne pense pas que le public « puisse y prendre un grand intérêt.....

« J'écris pour ma famille, mes amis, les nombreux « commettants qui m'ont honoré de leurs suffrages. « Si j'avais pu faire connaître mes principes et mes « idées sur la Révolution, par un autre moyen que « celui de la presse, je l'aurais préféré, mais la voie « des manuscrits, la seule qui eût pu suppléer à l'im- « pression, est longue, dispendieuse et insuffi- « sante (2).....

« Je suis bien près de la mort, je veux me sur- « vivre, si je puis, non pas tel que les autres m'ont

(1) Edgar Quinet. — Préface de *la Révolution*.

(2) Baudot. — Notes historiques, p. 289.

« fait dans leur pensée, mais tel que j'ai toujours été « dans la mienne. J'ai été proscrit trois ou quatre « fois. Si je gardais le silence en présence de mes « proscripteurs, je paraîtrais accepter la proscrip- « tion, faire des concessions à la fortune, au succès, « je n'en veux faire sur rien, je me réfugie dans le « sein de la vérité, et je laisse juger (1).....

« Ce sont les souvenirs d'un voyage dans l'autre « monde. Mon ouvrage n'est qu'un recueil de notes, « dont le seul mérite est de dire de hautes vérités « que l'esprit d'intrigue a, jusqu'ici, empêché d'être « connues, ou qui ont été paralysées, soit par intérêt, « soit par esprit de parti. » (2)

On chercherait vainement dans les *Notes historiques*, un récit méthodique des événements auxquels Baudot a pris part ; rédigées au jour le jour, et au gré de l'inspiration du moment, vigoureusement pensées pour la plupart et écrites dans un style plein de concision et d'énergie, elles ont l'apparence (qu'on nous permette cette comparaison) de belles pierres soigneusement taillées par le ciseau d'un habile artisan, et qui n'attendent plus que l'ordre de l'architecte pour contribuer à l'érection d'un beau et sévère monument, dont elles assureront la solidité à travers les âges. L'architecte fut Edgar Quinet, le monument s'appelle *la Révolution*. Nous croyons rendre service à nos lecteurs qui au-

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 82.

(2) Ibid, p. 96.

raient quelque peine à se procurer un ouvrage publié depuis plus de douze ans, et devenu assez rare, en relatant quelques passages des *Notes*, choisis parmi ceux qui ont le plus de portée historique.

— Robespierre —

« Robespierre manquait de soutiens particuliers ; « il ne pouvait s'appuyer que sur Saint-Just ; mais « Saint-Just avait une tête bien autrement forte et « plus puissante que Robespierre, en sorte que la po- « sition était inverse. La puissance de Robespierre « était fort singulière, elle tenait à une opinion pu- « blique erronnée, à une magie de terreur, à un fa- « natisme révolutionnaire ; tout cela pouvait dispa- « raître en un instant. Cette puissance était donc « toute idéale. Les armées sont trop positives pour « comprendre cette métaphysique. Saint-Just n'était « point assez connu ; sa dialectique, d'ailleurs forte « et rigoureuse, ne pouvait servir qu'à un petit nom- « bre de penseurs, et la vigoureuse déclamation du « séide n'était point en harmonie avec l'éloquence « diffuse du patron. Robespierre était donc seul ; « toute sa force était en lui ; elle ne reposait sur per- « sonne, et comme cette force isolée n'était qu'une « abstraction, elle pouvait disparaître, et disparut, « en effet, au souffle de la première tempête. Pour le « détruire, il ne fallait que le mesurer. » (1)

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 3.

Toujours au sujet de Robespierre, Baudot rapporte plusieurs incidents significatifs de la fête de l'*Être suprême;* il y assista avec ses collègues de la Convention, non loin de Robespierre qui marchait à la tête de la procession, en qualité de président de l'Assemblée. On remarqua qu'il y avait un intervalle considérable entre le président et les membres de la Convention, ce qui donna lieu à des commentaires dans divers sens, sur lesquels Baudot nous donne son opinion. « Le fait de l'intervalle est vrai, dit-il. « Les uns ont attribué cet intervalle à une simple « déférence, les autres ont pensé que Robespierre « avait essayé par là une épreuve de souveraineté. « Pour moi, je suis porté à croire que c'est la haine « que l'on portait à Robespierre qui détermina cette « séparation. En effet, les anciens partisans de la « Gironde ne pouvaient point lui servir d'acolytes, « les indifférents ne voulaient point approcher le « monstre de trop près, les Montagnards avaient en « horreur la cérémonie et le pontife. Il ne faut pas « croire qu'il y eût beaucoup d'encens pour le dieu « du jour. J'entendis beaucoup d'imprécations pro- « férées assez haut pour parvenir jusqu'aux oreilles « du sacrificateur. On a dit qu'il aurait pu profiter de « ce jour-là pour déclarer sa souveraineté ; il n'en « faut rien croire, le mécontentement était par- « tout, la satisfaction et la joie nulle part. Il est bien « plus vrai de dire que sa perte fut jurée dans cette « procession triomphale ; plusieurs ne s'en cachèrent « point, et si l'intervalle ne fut pas la principale

« cause, du moins les conjurés en profitèrent pour « augmenter leur nombre et faire croire à la dicta- « ture. Du reste, la cérémonie fut terminée par un « discours amphibologique, sans force, sans vigueur « et Robespierre ne retira de son prétendu triomphe « que la haine des uns et le mépris des autres, n'ayant « su donner ni caractère, ni dignité à une si haute « déclaration.

« Il n'y avait pas entre Robespierre et moi plus de « huit personnes de file; j'ai entendu toutes les im- « précations ; elles partaient de Thirion, de Mon- « taut, de Ruamps, et surtout de Lecointre, de Ver- « sailles, qui appela plus de vingt fois Robespierre « dictateur ! tyran ! et menaça de le tuer.

« Il faut remarquer que ces injures étaient « adressées au dictateur et point du tout à l'Être « suprême. Lecointre et les autres croyaient que Ro- « bespierre avait proposé cette idée pour établir sur « le droit divin le pouvoir qu'il voulait usurper. » (1)

— Religion —

« La plupart des membres de la Convention étaient « déistes, au moins le grand nombre de ceux que « j'ai connus ; mais ils jugeaient que pour faire « adopter ce dogme dans toute sa simplicité, il fal- « lait une instruction plus généralement répandue « que ce qui existait alors en France. Pour satisfaire

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 4.

« donc les besoins de la population, ils auraient vo-
« lontiers admis le culte réformé, comme le plus
« simple et le moins dispendieux.

« Bossuet a dit que le déisme était un athéisme
« déguisé ; c'est un sophisme et une ruse de prêtre.
« Bossuet, qui avait cent mille francs de rente, en
« sa qualité d'évêque dans la hiérarchie catholique,
« avait de bonnes raisons pour vouloir des intermé-
« diaires entre les hommes et la Divinité. Son rai-
« sonnement, d'ailleurs, pèche par la base. Le déisme
« est un fait, et l'athéisme est l'absence de ce même
« fait ; or, rien ne se ressemble moins que ce qui est
« et ce qui n'est pas. » (1)

— Même sujet —

« Un magistrat d'un département où j'avais été en
« mission, m'écrivit dans ce temps-là de parler à
« quelques membres influents pour obtenir un culte
« religieux. C'était, disait-il, un moyen conservateur
« de la Société et de la Convention elle-même. Le
« déisme, suivant lui, était bon pour les particuliers,
« mais ne valait rien pour les masses. Je m'adressai
« donc à Jean Bon Saint-André pour avoir son opi-
« nion sur cette matière. « Je n'y puis rien, dit-
« il, ma demande, comme ministre protestant,
« paraîtrait intéressée ; mais, fais la proposition, et
« je l'appuierai ». Ce n'était pas là mon affaire, je

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 15.

« n'avais jamais lu les Pères, et j'avais peu de con-
« naissance des Écritures. Je n'aurais pas pu parler
« selon la science, comme disent ces Messieurs. Je
« crus mieux faire en communiquant ma lettre à
« quelques membres de l'Assemblée que je croyais
« plus avancés que moi dans l'étude de l'avenir ; ils
« se moquèrent de moi, et la grave élucubration du
« magistrat n'eut pas d'autres suites.

« On comprendra facilement qu'il n'était pas ques-
« tion du culte catholique romain, car, de toutes les
« religions à choisir, celle de Rome était la moins
« bien venue à la Convention nationale, à cause de
« la domination des prêtres, et ils n'ont pas
« changé. » (1)

— Egalité suivant la Convention nationale —

« Nous voulions appliquer à la politique l'Egalité
« que l'Evangile accorde aux Chrétiens ; nous ne
« voulions pas pour cela l'égalité des biens, ni la loi
« agraire, car l'Evangile ne dit nulle part qu'il faut
« partager son bien avec son voisin, mais il dit par-
« tout qu'il faut le secourir dans ses besoins. Le
« grand mal du temps, c'est que nous n'avons pas
« été compris, nous avons été martyrs de nos
« croyances, comme les apôtres le furent de la leur.
« Plus tard, ils ont été sanctifiés ; nous n'arriverons

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 28.

« pas jusque là, sans doute, mais on nous rendra « justice, et nous ne voulons que cela. » (1)

— Force du Gouvernement sous la Convention —

« Ce qui faisait la force du Gouvernement au « dehors, sous la Convention, c'est que la pensée de « ceux qui gouvernaient était la même que celle du « peuple. Il s'agissait pour tous, alors, d'empêcher « les étrangers d'entrer sur le territoire de la Répu- « blique, et de s'opposer à leur intervention dans « toutes les affaires de la France. Tout ce qui était « national, était gouvernemental. » (2)

— Prisonniers d'Etat sous Bonaparte —

Sous ce titre, Baudot reproduit, en les accompagnant de commentaires, plusieurs extraits de Mémoires de Savary, duc de Rovigo. Nous transcrivons ici un passage de ces commentaires, tout particulièrement intéressant en ce qu'il a trait à un littérateur tellement décrié que son nom est devenu une sorte d'injure, il s'agit du fameux marquis de Sade.

« Dans le nombre des prisonniers d'Etat, dit Bau- « dot, M. Savary ne fait point mention de ceux qui « étaient détenus comme ayant été déclarés *fous* d'of- « fice, sans qu'il y eût la moindre altération dans

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 43.

(2) Ibid., p. 52.

« leur raison, mais par ce qu'ils avaient émis des opi-
« nions contraires à l'empereur. J'en connais quatre
« pour ma part, mais on conçoit que ce nombre est
« bien faible, en comparaison de la réalité.

« Voici le nom des quatre dont je me souviens, et
« la cause de leur détention..... 4° M. de Sade.
« Celui-ci est l'auteur de plusieurs ouvrages d'une
« monstrueuse obscénité, et d'une morale diabo-
« lique. C'était sans contredit, un homme pervers en
« théorie, mais enfin, il n'était pas fou, il fallait le
« faire juger sur ses œuvres.

« Il y avait là germes de dépravation, mais pas de
« folie; un pareil travail supposait une cervelle bien
« ordonnée, mais la composition même de ses ou-
« vrages exigeait beaucoup de recherches dans la lit-
« térature aucienne et moderne, et avait pour but de
« démontrer que les plus grandes dépravations
« avaient été autorisées par les Grecs et les Romains.
« Ce genre d'investigation n'était pas moral, sans
« doute, mais il fallait une raison et du raisonne-
« ment pour l'exécuter, il fallait une raison droite
« pour faire ces recherches qu'il mit en action sous
« forme de roman, et qui établit (*sic*) sur des faits
« une sorte de doctrine et de système.

« Quoi qu'il en soit, on le mit d'abord en prison à
« Sainte-Pélagie, le 5 mars 1801, on trouva ensuite
« plus simple de le déclarer fou, et il fut transféré le
« 9 mars 1803 à Charenton ; il y est mort le 2 mars
« 1814, après une détention de quatorze ans, déclaré
« fou. *More Imperatoris.*

« Cependant, M. de Sade fut tranquille sous le « gouvernement du Directoire, quoique ce Direc- « toire ne fût pas très scrupuleux sur la rigide exé- « cution des lois, et eût assez le goût des coups « d'Etat et des lois d'exception. La mode n'était pas « encore venue de faire passer pour fous tous ceux « qui déplaisaient. C'est un rêve de l'Empereur, « renouvelé de l'ancien régime.

« Ce serait une histoire très curieuse que celle des « personnes pleines de sens et de raison, déclarées « en aliénation mentale par ordre de Bonaparte. Le « nombre en est infini.

« Mirabeau, qui avait établi à l'égard des Hébreux, « dans l'*Erotica Biblion*, par des citations de la Bible, « ce que de Sade entendait prouver par les Grecs et « les Romains, Mirabeau, dis-je, loin d'être traité « comme fou pour ce livre, en acquit quelque répu- « tation d'érudit, et ne fut pas traité comme fou. Le « livre de Mirabeau est au moins aussi répréhen- « sible que ceux de Sade, si ce n'est plus. » (1)

— Moyens de la Convention —

« La Convention nationale avait l'action oratoire, « civile et militaire, ce qui lui donnait une force au- « dessus de tous les gouvernements de l'Europe. « C'était une dictature complète, bien autrement « puissante que le despotisme. Les despotes sont

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 57-64.

« obligés de se cacher dans l'ombre, pour faire agir « la force soit civile, soit militaire ; l'éloquence, qui « remue le cœur du peuple, n'est pour rien dans leurs « mesures ; s'ils osent faire quelques proclamations, « elles sont si entortillées que la masse n'y comprend « rien ; tout au plus peuvent-ils parler à une pas- « sion. La Convention pouvait parler à toutes. Met- « ternich parlera de la gloire de l'antique Germanie, « Mahmoud de la religion de Mahomet, de l'étendard « du Prophète. Ces sentiments peuvent être généreux, « mais ils s'arrêtent et se croisent sur la route avant « d'arriver au cœur.

« Nous avions donc la tribune, c'est-à-dire le pou- « voir de l'éloquence, et les baïonnettes au bout. « Les libéraux d'aujourd'hui (1829) ont bien l'élo- « quence, mais ils n'ont pas de baïonnettes ; leurs « discours ne sont que des phrases stériles, et si « cette série académique conserve un peu de vie, la « plus simple ordonnance survient, et frappe de « mort toutes les productions de la verve parlemen- « taire. » (1)

— Opinion sur les nuances de la République —

« J'admets très volontiers que Robespierre était « dans le sens d'une République, mais son système « était trop rigoureux ; son cadre tendait au petit « nombre ; la vertu exclusive convient peu à nos

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 66.

« existences entées sur de vieilles monarchies cor-
« rompues. Il y avait d'ailleurs trop de supplices
« dans ses préliminaires. On dit qu'il voulait reve-
« nir à un système de douceur, mais rien ne le
« prouve, puisque la veille de sa mort, on vit encore
« un nombreux cortège de victimes.

« Le système de Danton et de Camille Desmoulins
« embrassait la vertu et les faiblesses ; chacun y
« trouvait sa place. C'était aux lois à réprimer les
« vices, à faire justice des crimes. Les arts, les
« sciences auraient été en honneur, et dans ce temps
« où presque tous les artistes étaient républicains,
« il convenait de les adopter, et le luxe même. » (1)

Femmes de la Révolution.

— Mme Roland et Mlle Théroigne de Méricourt —

« Mlle Théroigne de Méricourt était une aventu-
« rière du coin des rues, et Mme Roland une intri-
« gante de salon ; il n'y a de différence entre l'une et
« l'autre, que les personnes qu'elles péroraient, et le
« lieu de la scène. Il faut que les femmes soient
« femmes, et qu'elles ne se fassent point chefs de
« parti dans les discussions qui doivent se terminer
« par le glaive, puisqu'elles ne peuvent pas le por-
« ter. » (2)

---

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 80.

(2) Ibid., p. 110.

— Mademoiselle Lacombe —

— et Mademoiselle Théroigne de Méricourt —

« Il y avait aussi une demoiselle Lacombe qui pé-
« rorait dans les groupes ; elle avait été, je crois co-
« médienne, mais elle n'attirait pas la foule comme
« Mlle Théroigne, parce qu'elle n'avait pas les bizar-
« reries de son émule ; elle était simplement belle
« femme. La beauté n'était rien dans cette circons-
« tance, il fallait des gestes et la singularité. » (1)

— Mademoiselle Théroigne de Méricourt —

« J'ai beaucoup vu Mlle Théroigne de Méricourt
« dans les rassemblements des Tuileries ; elle par-
« lait plutôt en confidence qu'avec le verbe de l'ora-
« teur ; elle était presque toujours vêtue en amazone ;
« son vêtement de drap était fort commun, de cou-
« leur vert foncé. Elle avait un chapeau avec une
« plume noire. Ceux qui lui ont donné un costume
« ou bizarre ou élégant, ont fait du roman ; elle
« était petite, assez bien prise dans sa taille, une
« figure mesquine, sans trait, quoique sans dé-
« faut ; son teint avait la couleur nuance de la poire
« rousselet, sans doute à cause de ses continuelles
« excursions au grand air ; au demeurant, mieux
« que mal, mais sans agrément. Elle était loin de
« prétendre au mérite des coquettes de profession,

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 111.

« la propreté ; c'était sans doute un calcul de sa po-
« sition politique, mais elle le poussait un peu
« loin. Elle est morte dans l'indigence ; il n'y a pas
« d'apparence qu'elle ait agi autrement que par con-
« viction ou par exaltation. » (1)

— Sur la Révolution —

« Un peuple de vingt-cinq millions d'hommes ne
« peut pas se remuer sans écraser quelques-uns de
« ceux qui gênent ses mouvements. Le vieil échafau-
« dage de la monarchie absolue ne pouvait pas
« s'écrouler sur la France, sans laisser de vastes et
« et terribles ruines. » (2)

— Le Directoire —

« Le premier Directoire fut composé presque en
« entier d'hommes sans considération et sans ta-
« lents. Rewbell n'avait d'autre mérite que les con-
« naissances chicanières d'un petit tribunal, et sa
« haine pour les Sociétés populaires. Letourneur, de
« la Manche, était nul, de toute nullité ; La Réveil-
« lière-Lépaux était un théosophe insensé ; Carnot,
« qui seul avait quelques moyens, les rendit sans va-
« leur par son affectation à se repentir de ce qu'il
« avait fait de bien au Comité de Salut Public ; il de-
« vint, au Directoire, d'un caractère incertain et pu-

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 111.
(2) Ibid., p. 113.

« sillanime. Comme un gouvernement, dans sa ges-
« tion, comprend les vertus et les vices, Barras se
« chargea de représenter cette dernière partie, et
« s'en acquitta dignement. La folie de ces hommes et
« de ceux qui les suivirent, fut de vouloir se créer
« une existence à part dans la Révolution. Tout le
« monde les avait vus avec leurs passions haineuses,
« leurs conceptions faibles, quelquefois ridicules,
« n'importe ; ils crurent à une magie d'illusion qui
« leur donnerait des vertus et des talents qu'ils
« n'avaient pas, et feraient oublier les vices et les
« opinions dont ils étaient chargés ; leur système fut
« de persécuter tous les Conventionnels qui avaient
« voté avec eux ; ils éloignèrent les uns de Paris,
« attirèrent les autres, au moyen d'agents provoca-
« teurs, dans des pièges de prétendue conspiration
« au camp de Grenelle, et les firent fusiller, ne vou-
« lant pas comprendre qu'ils étaient solidaires dans
« l'esprit public. L'exil a fait justice à sa manière de
« toutes ces prétentions. Mais que dis-je ? Si nous
« voulions croire, il y aurait encore des dieux et des
« humains. N'avons-nous pas vu Cambacérès tenir
« une cour à Bruxelles ? Avoir une étiquette, des
« courtisans ? N'avons-nous pas vu le chevalier Omer
« Granet en bas de soie blancs, culotte courte, l'épée
« au côté, faire l'office de Chambellan auprès de Mon-
« seigneur ? O Comédie ! tu es de tous les temps et
« de tous les lieux. » (1)

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 118.

— Les Girondins —

« Ce n'est pas la Montagne qui entreprit la guerre « à mort contre les Girondins, elle fut provoquée par « les Girondins mêmes. Vergniaud dit à la tribune : « Nous ne voulons point être en partage de commu- « nauté avec vous. Nous ne voulons point être en « Révolution sur la même ligne ; en un mot, il y a « guerre à mort, il faut que le triomphe soit d'un « côté ou de l'autre. « Il fallait être sûr de ses forces « pour parler si haut. Si le courage, l'adresse ou l'au- « dace vous ont manqué, de quoi vous plaignez- « vous ? » (1)

— Madame Roland —

« Après tout, qu'était-ce que ce bureau politique « de Mme Roland, où la présidente proposait des « questions législatives ? Ce conseil hermaphrodite « voulait façonner le gouvernement, et n'avait aucun « caractère déterminé. Je suis loin d'applaudir au « jugement terrible porté contre une femme qui « n'avait d'autre crime à se reprocher, dans ces dis- « cussions, qu'une grande inconséquence ; mais cette « coterie de boudoir nous ramenait à ces jours de « honte et de faiblesse, où une femme nommait les « généraux et les chefs des armées françaises, indi- « quait avec des mouches la marche des troupes,

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 119.

« et le champ de bataille avec la pointe de son « aiguille. Le gouvernement républicain ne pouvait « admettre un changement de rôle si étrange, mais « il aurait pu envoyer Mme Roland faire une retraite « forcée à la campagne. Il y aurait eu convenance, « raison et justice, et point de cruauté inutile. » (1)

— DES LOIS —

« Nous avions toujours pour principe cette maxime « d'un ancien, que nous devions donner non pas les « meilleures lois possibles, mais les meilleures que « le peuple français pût supporter..... Il faut avouer « que Robespierre et Saint-Just étaient remontés « plus haut que nous, mais nous n'étions plus dans « le jardin d'Eden, nous ne sortions pas des bras « d'Adam et d'Eve, au commencement du monde, et « nous avions même de beaucoup dépassé le temps « du déluge ; nous croyions donc devoir faire des « lois sur les éléments de la Société existante, avec « ses vices et ses vertus. » (2)

— LES GIRONDINS —

« Pour connaître l'esprit des Girondins, suivez la « carrière politique de ceux qui ont survécu aux évé- « nements du 31 mai ; l'un s'est jeté ouvertement

---

(1) Baudot. – Notes historiques, p. 120.

(2) Ibid., p. 121.

« dans les bras des Bourbons. (Henri La Rivière) ; un « autre a dirigé seul la Chambre ardente de Bona- « parte (Fermont) ; un troisième a livré la Répu- « blique au conquérant (Sieyès) ; celui-ci a été fait « comte, celui-là baron, tous ont été partisans du des- « potisme. Si je sortais des rangs de la Convention, « je pourrais en citer qui ont été non seulement mi- « nistres du pouvoir absolu, mais flatteurs jusqu'à « tout perdre, hors leurs fortunes et leurs titres, « pour plaire au maître. En voici deux exemples pris « dans les plus marquants : Bonaparte, pendant le con- « grès de Châtillon, envoya au Conseil d'Etat, *pour la* « *forme*, le résultat des conférences sur les conditions « de la paix, ou sur la suite de la guerre. Un des con- « seillers, qui avait été un Girondin très prononcé, « vota seul pour la guerre (Lacuée-Cessac) ; il savait « que c'était la volonté du maître, cela suffisait à sa « concience politique. Un autre ministre, qui a « aussi montré un grand attachement au parti de la « Gironde, Bassano, empêcha le traité de Dresde, « toujours pour flatter le maître, qui, au fond, vou- « lait la guerre.

« S'il était possible de suivre l'échelle politique « dans les degrés inférieurs, je démontrerais jus- « qu'à l'évidence que tous les Girondins se sont « façonnés à leur profit, aux formes despotiques du « conquérant. » (1)

---

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 124.

— La République de l'an III —

« Il a manqué trois choses au maintien de la Ré-
« publique. La première : les législateurs ne donnè-
« rent point d'institutions au peuple, et formèrent
« une République avec les débris d'une vieille mo-
« narchie composée de vices, de préjugés, de haine
« et de despotisme.

« La deuxième chose : ils ne lui donnèrent aucune
« garantie, ni dans la force armée des citoyens, ni
« dans une magistrature spéciale, ni dans l'intérêt
« permanent des communes.

« La troisième : ils donnèrent la direction des
« affaires à des hommes en discrédit, plutôt que de
« la confier à la vertu. C'était tout perdre.

« Le seul homme qui avait un caractère recom-
« mandable était Carnot, mais il mit tant d'affecta-
« tion à désavouer ce qu'il y avait eu d'honorable
« dans sa conduite au Comité de Salut Public, qu'il
« fut bientôt déconsidéré complètement. » (1)

— La République —

« La République, comme nous l'entendions, repo-
« sait sur le travail ; les parties du peuple illettrées
« accomplissaient ce devoir avec leurs bras, les gens
« du savoir avec leur intelligence. Il n'était point
« question de palingénésie et de système abstrait ;

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 132.

« notre donnée était positive, nous prenions la « Société dans son existence actuelle. » (1)

— MARAT —

« Le nom de Marat et le souvenir de sa personne « m'inspirent un tel dégoût que j'ai évité d'en parler. « D'ailleurs, les uns le regardaient comme un « insensé, les autres le méprisaient, tous le rejetaient « de leur patronage. Lorsqu'il fut question à la Con- « vention nationale de voter pour son accusation, ne « voulant point compromettre les principes, je refusai « de voter. » (2)

— IL N'Y A POINT EU ANARCHIE SOUS LA CONVENTION NATIONALE —

« L'anarchie est la destruction, ou au moins la « confusion du pouvoir social. Il faudrait qu'il n'y « eût ni tribunaux, ni corps administratif, ni légis- « lation, ni pouvoir exécutif, pour qu'il y eût anar- « chie. Or, toute cette hiérarchie de puissance exis- « tait sous la Convention nationale. Ceux qui ont « écrit qu'une association avait érigé l'anarchie en « système, ont fait un traité sur l'impossible. L'ordre « est de toute nécessité, et d'une nécessité tellement « impérieuse, qu'il se rétablit de lui-même, lorsqu'il

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 138.

(2) Ibid., p. 150.

« a souffert dans quelques-unes de ses parties. Il est « comme les eaux d'un grand lac : il peut éprouver « des tempêtes, mais il tend toujours à l'harmonie. « Non seulement il n'y avait pas anarchie, mais il y « avait tout le contraire, un gouvernement trop « ferme, trop tendu, despotique si l'on veut, mais « jamais faiblesse ni dissolution. Lorsque le Comité « de Salut Public eût pris les rênes ne l'autorité, « l'obéissance aux décrets fut prompte, exacte et « soumise. Aucune puissance n'a été mieux servie, « avec plus de zèle et plus sûrement. » (1)

— La Montagne —

« Les écrivains qui ne considéreraient la Mon- « tagne que sous le point de vue de son énergie phy- « sique, n'en donneraient qu'une idée incomplète, ne « la feraient voir que sous un rapport à la vérité « puissant, mais matériel. La Montagne n'était pas « moins grande dans son intelligence que dans sa « force virtuelle. Plusieurs de ses membres étaient « des penseurs profonds. Romme avait toute la phi- « losophie de Condorcet, avec un caractère bien au- « trement prononcé. Bonnier n'a pas été assez connu « et avait plus de puissance dans les raisonnements « que toute la Gironde réunie. Guyton-Morveau était « un patriote ferme, sans faiblesse, et qui avait des « idées sur la République, saines, étendues, lumi-

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 167.

« neuses, et accompagnées d'un savoir profond. Les « Girondins ne pouvaient pas compter dans leurs « rangs un seul des leurs à lui comparer. Prieur, de « la Côte-d'Or, son neveu, avait de grands talents et « trop de modestie. Robert Lindet a été le plus habile « administrateur de ces derniers temps, et a fait le « discours le plus sain de principes et de doctrine « qui ait été prononcé dans la Convention natio- « nale.

« Beaucoup d'autres auraient le droit d'être cités « avec la même justice, mais je dois me hâter de « dire que si les circonstances ne se fussent pas pres- « sées pour détruire le bien, cette intelligence eût « été mise à profit dans l'intérêt général de l'huma- « nité. Les ennemis extérieurs repoussés, l'intérieur « plus tranquille, on aurait avisé aux lois organi- « ques de la Constitution, aux institutions républi- « caines, et le monde aurait vu dans ce nouveau « gouvernement une régénération morale plus com- « plète, et plus digne de la destinée de l'homme.

« J'ai parlé plusieurs fois des *Institutions républi- « caines* de Saint-Just, publiées après sa mort. Je n'en- « tends point en faire l'application à celles qui de- « vaient consolider les bases de la République. « D'abord ce sont des fragments, c'est un plan « ébauché seulement. D'autres s'étaient occupés du « même sujet ; la discussion survenue, il en serait « nécessairement résulté une organisation plus con- « forme aux mœurs et aux usages des Français.

« Le seul homme qui ait eu le génie de l'époque,

« Danton, était certes assez de la Montagne. Tous les « hommes à grands talents particuliers en faisaient « partie, tels que David, Fourcroy, Carnot et autres. « Je ne dirai rien de Chénier, il était républicain zélé « mais très circonspect, il ne se prononçait pas « d'une manière tranchante; je laisse au lecteur le « choix de sa place. Je sais que Fourcroy a renié de- « puis, mais je cite le fait du temps ; il a même été « président des Jacobins.

« On peut faire des procès aux auteurs qui parlent « de la Montagne, vouloir en détruire le nom, tout « cela est inutile ; autant vaudrait nier l'existence « des Alpes et des Pyrénées. Le Vésuve lance des « pierres, de la lave, des flammes, mais il est « toujours le Vésuve, c'est-à-dire la Montagne la « plus singulièrement remarquable du globe. » (1)

— Bonaparte —

« On dit que c'est une lâcheté d'insulter aux mânes « de cet homme extraordinaire, en faisant connaître « les actes blâmables, cruels ou atroces, qu'on peut « lui reprocher. Singulier argument que celui de la « mort, qui ne laisse plus de part qu'à des éloges le « plus souvent mensongers. Avec cette doctrine, « Tibère, Caligula, Néron, seraient fort à leur aise « dans le tombeau. S'il y a quelque garantie dans « l'avenir, c'est dans la leçon du passé. Bonaparte

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 155.

« qui a tourmenté tant de malheureux, n'a pas dû « s'attendre que son ombre resterait paisible sous le « saule du tropique, comme les cendres d'un pâtre « sicilien aux bords de l'Aréthuse. Vivant, il n'a pas « voulu entendre nos plaintes ; mort, c'est bien le « moins qu'il les supporte. » (1)

— De la Liberté —

« Après tous les essais et toutes les épreuves de « nos jours, je suis porté à croire que le plus sûr re- « fuge de la liberté est dans le cœur de l'homme, « qu'il faut peu attendre du dehors, et qu'après « avoir arrangé son système personnel, il faut résí- « gner l'écorce aux injures du temps, pourvu qu'on « ne vive pas à l'époque de Néron, de Robespierre, ou « de Bonaparte, et sans être précisément de la faction « des contents, comme cet académicien, on peut « faire et recevoir des concessions dans son for inté- « rieur, qui laissent assez de place au peu de bonheur « qu'on peut espérer sur cette terre, où il ne vaut « pas la peine de naître. » (2)

— Bonaparte et les déportés de Nivôse —

« Qui aurait cru que ce héros si fameux, ce con- « quérant couronné, ce monarque si puissant, ce

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 208.

(2) Ibid., p. 210.

« despote si absolu, ce tyran si farouche, cet usurpa-
« teur si vain, cet ambitieux si fou, qui aurait cru,
« dis-je, qu'en donnant des ordres pour reléguer
« dans un coin de l'Afrique tant de victimes de sa
« tyrannie, il indiquait le chemin qu'il devait suivre
« un jour, et que lui-même serait déporté et périrait
« non loin des mêmes lieux, et comme il avait fait
« périr les autres, sans jugement et sans consolation ?
« En vérité, je crois à la Providence ! Quand on a vu
« tous les maux enfantés par Bonaparte, on serait
« forcé de dire que l'auteur de la nature ne serait
« que le dieu du mal, s'il n'y avait pas une autre
« vie. » (1)

— De la Liberté —

« Nous parcourions le champ de la Liberté sans
« placer des jalons, sans poser des bornes, sans tra-
« cer des routes, mais il fallait auparavant s'assurer
« que le terrain était à nous. » (2)

— De la Terreur —

« La Terreur a été la nécessité du temps. Devons-
« nous nous en repentir ? Pas moi, du moins. Dans
« ceux qui nous blâment, se trouvent des royalistes
« de toutes les couleurs ; leur haine est une consé-
« quence, elle est dans la nature des choses. Il y a

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 214.

(3) Ibid., p. 247.

« aussi quelques patriotes faibles, inconséquents ;
« ceux-là ne nous comprennent pas, avec eux toute
« explication serait inutile ; d'ailleurs, nous ne
« sommes pas chargés de donner de l'intelligence à
« toutes les disgrâces morales de la nature. » (1)

— RAISONS QUI ME FONT ÉCRIRE DANS LE SENS DE LA MONTAGNE —

« Les mémoires qui ne peindraient qu'une opi-
« nion ne feraient connaître qu'une partie de la Révo-
« lution. L'un vante le fédéralisme, un autre le
« Comité de Salut Public, celui-là le Directoire. Tel
« autre peint l'Empire (Las Cases), l'encensoir à la
« main ; chez tel autre, tout est compassé, apprêté,
« factice (duc de Rovigo). C'est à la suite de ces Mé-
« moires que l'Histoire arrive, compare, élabore, et
« prononce l'arrêt définitif. » (2)

— DE LA VIE PENDANT LA CONVENTION —

« On faisait fort peu de cas de la vie dans le temps
« de la Convention. C'est quitter (disait Saint-Just)
« fort peu de chose qu'une vie malheureuse, dans la-
« quelle on est condamné à végéter le complice ou le
« témoin impuissant du crime. Si Saint-Just parlait
« avec un chagrin si amer de son impuissance, jugez

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 254.

(2) Ibid., p. 259.

« de la position de ceux qui étaient à peu près sans « pouvoir. Je parlais dans ce temps à quelques Con- « ventionnels de mes amis d'un calcul personnel qui « embrassait l'avenir d'un mois. Ils se moquèrent « beaucoup de ma présomption de compter sur un « mois de vie dans ce temps orageux.

« Les démocrates ne songeaient pas même à leur « mémoire. On connaît le mot de Danton : « Périsse « ma mémoire, et que la France soit sauvée. » (1)

— De la pauvreté républicaine —

« J'ai connu très particulièrement quelques-uns « des partisans du bonheur commun, c'est-à-dire de « la pauvreté républicaine. Je n'ai pas vu qu'ils dé- « daignassent les mets succulents et recherchés lors- « que l'occasion s'en présentait. Il est vrai qu'ils sa- « vaient s'en passer habituellement sans se plaindre.

« Quant à moi, j'ai fait assez souvent ma profes- « sion de foi sur la Répuplique, pour qu'il soit inu- « tile de la répéter. Cependant, pour ne laisser aucun « doute, je dirai encore que je voulais la République « à la manière de Périclès, c'est-à-dire avec le luxe, « les sciences, les arts et le commerce. La pauvreté, « à mon avis, n'est bonne à rien, et je dirai volon- « tiers avec Dufrêne : « Ce n'est pas un vice, mais « c'est pire : « *Mediocritas aurea.* » (2)

---

(1) Baudot. — Notes historiques,, p. 260.

(2) Ibid , p. 311.

— De l'anarchie —

« L'anarchie a toujours été le grand mot de tous « ceux qui ont voulu le despotisme ou le pouvoir « absolu. Les puissances de l'Europe se coalisèrent à « Pilnitz pour renverser l'anarchie en France. Bona- « parte, au 18 brumaire, prétendait n'avoir détrôné « que l'anarchie. Les Ministres des ordonnances, et « leurs partisans, prétendaient qu'ils voulaient arrê- « ter l'anarchie. Comme si le peuple avait intérêt à « l'anarchie, et pouvait subsister avec l'anarchie ! « C'est celui qui travaille tous les jours pour vivre « qui a le plus besoin de l'ordre ; la moindre inter- « ruption dans ses occupations expose la vie de sa « famille et la sienne. Le pillage même ne lui sert à « rien ; c'est un accident qui n'a que la durée de « l'évènement. C'est une occasion de dissipation, « c'est une ivresse morale ; tout est détruit, con- « sommé ; quand la raison revient, il n'y a plus qu'un « souvenir amer. Au reste, l'anarchie est moins, « comme on pourrait le croire, dans la confusion des « pouvoirs, que dans l'opposition, même légitime, à « l'autorité. C'est ainsi qu'il y a toujours eu anarchie « sous le règne de Charles X.

« L'anarchie qui provient de la confusion des pou- « voirs cesse d'elle-même par le besoin de l'ordre, « qui est le besoin impérieux, nécessaire, et indis- « pensable, de toute société. L'anarchie qui naît de « la violence du pouvoir ne peut se terminer que « par une catastrophe. Heureux quand cette fin est « à l'avantage des peuples !

« C'est avec ce mot effrayant qu'on enchaîne les « peuples ; ceux qui sont le plus intéressés à l'ordre, « reculent à ce mot terrible, et tombent dans le piège « qui est derrière eux.

« Bonaparte, au retour de l'île d'Elbe, rendit les « décrets de Lyon, qui rétablissaient l'égalité ; les « nobles de l'Empire, les geôliers de la pensée, lui « parlèrent d'anarchie ; il eut peur, revint sur ses « pas, perdit quatre millions de partisans éclairés, « et cinq cent mille hommes armés. Waterloo fut la « conséquence du mot anarchie, mal placé, mal com- « pris, et toujours mal jugé.

« Un de mes amis, voyant trois fois le mot *anarchie* « dans un discours de Cambacérès dans les Cent « jours, me dit : « Tout est perdu. » Par anarchie, « ils entendent les masses, et de ce qu'ils s'éloignent « des masses, ils n'en ont pas pour longtemps. Les « cordons, les croix, les broderies, ne sont que des « bulles qui s'évanouissent au premier souffle du « vent et de la tempête. Les masses seules sont la « force. » (1)

Nous venons de transcrire quelques-uns des morceaux les plus saillants des *Notes historiques ;* bien d'autres seraient encore à citer, des plus remarquables par la pensée et l'expression, mais on comprendra facilement qu'il ne nous soit pas possible de

---

(1) Baudot. — Notes historiques, p. 315.

multiplier ces citations qui, avec les emprunts faits par nous aux historiens autorisés, constituent le seul intérêt de notre modeste compilation. Nous arrêtons donc ici notre besogne de copiste, en invitant ceux que passionnent les travaux sérieux de l'esprit, à lire et à méditer les *Notes* du Conventionnel Baudot. Peut-être n'y trouveront-ils pas tout l'intérêt, souvent romanesque, qui s'attache à l'œuvre d'un auteur attentif, comme la plupart des auteurs de Mémoires, à mettre sa personnalité au premier plan, mais ils y découvriront un aliment solide pour la pensée, un grave sujet de réflexions austères et ne pourront s'empêcher de concevoir une profonde estime pour cet homme dont l'effacement volontaire démontre la sincérité. « *Quorum pars fui,* » telle est l'épigraphe de son ouvrage, sa modestie lui a fait omettre le *magna*, mais la postérité, par la bouche d'Edgar Quinet, a proclamé l'importance de son rôle politique, et la haute valeur de ses écrits. Au témoignage du grand philosophe s'en est ajouté un autre, non moins autorisé, et non moins précieux ; nous lisons, en effet, dans la *Revue historique*, l'appréciation suivante de M. Gabriel Monod : « L'admirable « livre d'Edgar Quinet sur la *Révolution*, a rendu « célèbre le nom de Baudot, dont Quinet avait reçu « les papiers en dépôt. On a cru que ces papiers for- « maient des Mémoires, et on en désirait vivement « la publication..... La manière maladroite dont « l'édition a été faite est d'autant plus regrettable, « que le document lui-même est d'un très-haut inté-

« rêt. Baudot n'était pas un homme ordinaire, c'est « un témoin d'une sincérité indubitable, d'une clair- « voyance pénétrante, et d'une grande élévation de « pensée. Ses *Notes* abondent en mots saisissants et « profonds. Il y a même des pages d'une véritable élo- « quence. Groupées d'après leur sujet et l'ordre chro- « nologique, elles auraient gagné beaucoup en va- « leur et en intérêt. Telles qu'elles nous sont présen- « tées, elles méritent d'être lues et méditées. Quinet « leur a dû beaucoup ; cela suffit à leur éloge. » (1)

Auprès de telles autorités, de quel poids serait notre propre jugement ? Celui que nous pourrions émettre n'ajouterait rien à la grandeur du souvenir du Conventionnel. Nous nous bornerons donc à remplir ce que nous regardons comme un pieux devoir, en signalant instamment à l'attention des amis des bonnes lettres et des études historiques les *Notes* éparses que Baudot jetait sans prétention sur le papier ; peut-être penseront-ils comme nous, que si le Conventionnel eût pu les mettre en ordre et les rédiger, en les purgeant des négligences échappées à l'improvisation, il eût enrichi notre littérature historique d'un consciencieux et véridique monument, auquel la profondeur de la pensée et l'harmonieuse sévérité du style eussent assuré la durée, car Baudot, historien, eût marché sur les traces d'un Tacite, et se fût gardé de l'énervante impassibilité d'un Suétone.

---

(1) Revue historique, Tome 55e, p. 124.

Que l'on ne croie pas que nous exagérions : de nombreux passages des *Notes* ne témoignent-ils pas que Baudot était un lettré, nourri comme la plupart des hommes de son temps, de sucs généreux de ces études classiques, si peu en honneur de nos jours, et qui, pourtant, ont formé de si grands caractères, et développé de si nobles esprits ? Sans doute, il se montre parfois injuste envers certains acteurs du grand drame de 93 : Robespierre et Saint-Just, notamment, sont l'objet de ses critiques acerbes ; mais ne doit-on pas se souvenir que c'est bien moins la politique qui parle, que l'ami, l'admirateur de Danton ? Nous ne saurions non plus acquiescer au jugement qu'il porte sur Madame Roland : c'est plus que méconnaître le rôle tenu par cette femme supérieure, c'est outrager son caractère et ses vertus, que de faire, à son sujet, une allusion peu déguisée aux maîtresses de Louis XV, dirigeant, du fond de leur boudoir, les destinées de la France. Toutefois, ne nous hâtons pas de condamner Baudot, relisons plutôt ses *Notes*, et nous verrons bientôt que le Conventionnel n'admet pas l'ingérence de la femme dans les affaires publiques ; il est intraîtable sur ce point, et l'on conçoit dès lors que l'influence exercée sur la marche du gouvernement par la femme illustre du ministre Roland, soulève chez lui une véritable et sincère indignation. Laissant de côté ces faiblesses inhérentes à la nature humaine, sachons rendre hommage à la loyauté de Baudot, à son amour du bien public, à sa passion pour ce qui est vrai et juste,

à l'indépendance de son caractère : on chercherait en vain, dans son œuvre, un mot de flatterie à l'adresse des masses, au bonheur desquelles il a consacré la meilleure partie de sa vie ; sa philosophie procède du spiritualisme, sans qu'il se laisse toutefois, absorber par cette doctrine ; il n'est, à coup sûr, ni matérialiste, ni athée ; comme la plupart des Conventionnels, il est déiste ; il croit à la nécessité d'une religion, et semble attiré vers le protestantisme, dont les dogmes lui paraissent moins incompatibles avec la raison que ceux du catholicisme romain. Cependant il rêve un culte plus simple encore, et plus épuré (ce qui n'est guère possible) que celui de Luther et de Calvin, culte vraiment philosophique, dont le cœur de l'homme eût été le temple inviolable, mais que sa nature immatérielle eût mis hors de la portée des masses. Baudot se trompait, en effet : les abstractions sont du domaine exclusif de la pensée, et ne peuvent être comprises que par l'élite ; les masses ne s'intéressent qu'aux objets qui frappent les sens : de là, si l'on admet la nécessité d'une religion, la nécessité corrélative d'un culte public, qui s'adressera aux yeux de la foule, pour pénétrer jusqu'à son âme, car, jamais cette âme ne pourra, sans aide, s'élever assez haut pour entrer en communion avec le grand Être, et il faudra toujours que des symboles viennent lui représenter, sous une forme visible et tangible, l'idée religieuse, insaisissable pour ses facultés mal affinées. L'erreur de Baudot est respectable, car elle repose sur l'opinion trop avantageuse

qu'il avait de notre nature : il en attendait des efforts que son imperfection frappe fatalement de stérilité. Il éprouve, du reste, à l'égard des masses, qu'il ne cherche pas à louer, ces sentiments de sympathie, mêlés de commisération qui, plus tard, animèrent les grands cœurs des hommes de 1848, et que, de nos jours, tant de politiciens dont ne s'honorera pas la troisième République, savent feindre avec une si peu scrupuleuse adresse, pour faire de la faveur populaire, conquise à force de bassesse et de mensonge, un chétif piédestal à leur lamentable médiocrité.

Baudot, en résumé, soit comme missionnaire aux armées, soit comme homme politique, soit comme écrivain et penseur, nous apparaît comme l'incarnation d'une période unique dans l'histoire de l'humanité. Ses actions, ainsi que ses pensées, nous montrent l'élévation de son esprit, la supériorité de son caractère. Il ne tenait qu'à lui d'imiter l'exemple de maints de ses collègues, et d'offrir à Bonaparte un concours que celui-ci eût payé avec un de ces titres nobiliaires qu'accompagnait une riche dotation ; il eût fallu, pour cela, renier son passé, courber la tête devant le petit officier d'artillerie, devenu premier consul, puis empereur ; il eut la dignité de se retirer de la vie publique après le 18 brumaire, et de reprendre sa profession indépendante de médecin. Tels ces vieux Romains que l'histoire nous représente labourant leur champ, après avoir sauvé la Patrie. Inclinons-nous devant ce modeste médecin de campagne, qui sut deviner le génie d'un grand général,

et délivra son pays des hordes étrangères qui menaçaient sa liberté. Saluons respectueusement l'écrivain des *Notes historiques*, source pure où viendront se désaltérer tous ceux qui ont soif de vérité, de justice, et faisons des vœux pour que la République produise des hommes de cette trempe en assez grand nombre pour n'avoir pas à redouter les périls qui la menaceront longtemps encore.

Quant à nous, nous sommes heureux qu'il nous ait été donné de payer à ce travailleur dédaigneux du bruit, et dépourvu de charlatanisme, le tribut respectueux de notre admiration, et nous serons amplement récompensé des quelques peines qu'a pu nous coûter la composition de ce petit livre, si nous avons su intéresser le public au souvenir d'un législateur, dont les talents et le caractère ne furent inférieurs en rien à la grande époque historique que domine de toute la hauteur de son patriotisme impitoyable, la plus terrible, mais aussi la plus glorieuse de nos Assemblées.

FIN

Moulins. — Imprimerie Fudez Frères.

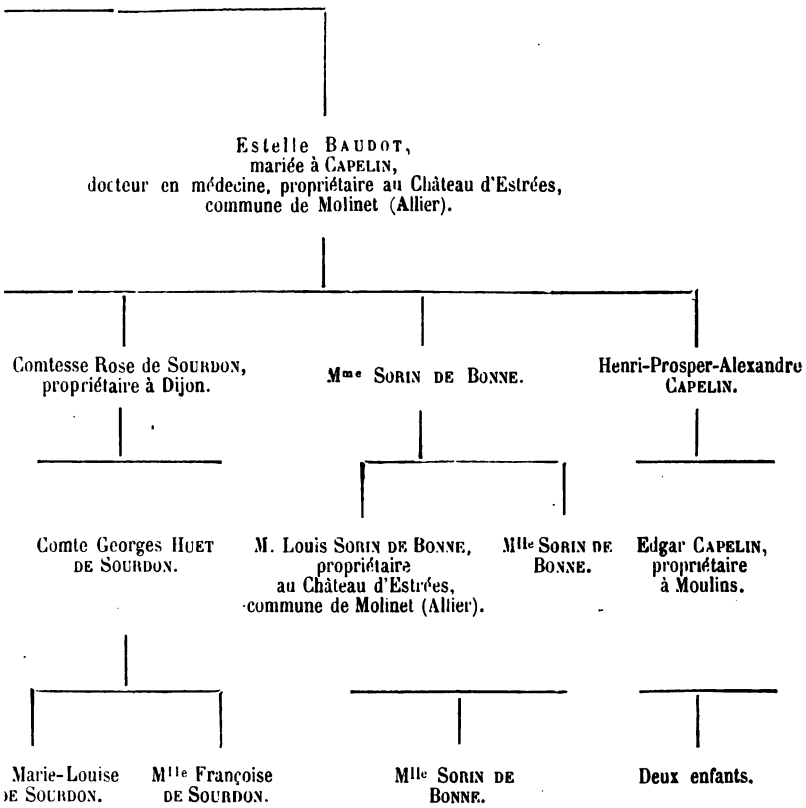
Estelle BAUDOT,
mariée à CAPELIN,
docteur en médecine, propriétaire au Château d'Estrées,
commune de Molinet (Allier).
Comtesse Rose de SOURDON,
propriétaire à Dijon.
Mme SORIN DE BONNE.
Henri-Prosper-Alexandre
CAPELIN.
Comte Georges HUET
DE SOURDON.
M. Louis SORIN DE BONNE,
propriétaire
au Château d'Estrées,
commune de Molinet (Allier).
Mlle SORIN DE
BONNE.
Edgar CAPELIN,
propriétaire
à Moulins.
Marie-Louise
DE SOURDON.
Mlle Françoise
DE SOURDON.
Mlle SORIN DE
BONNE.
Deux enfants.

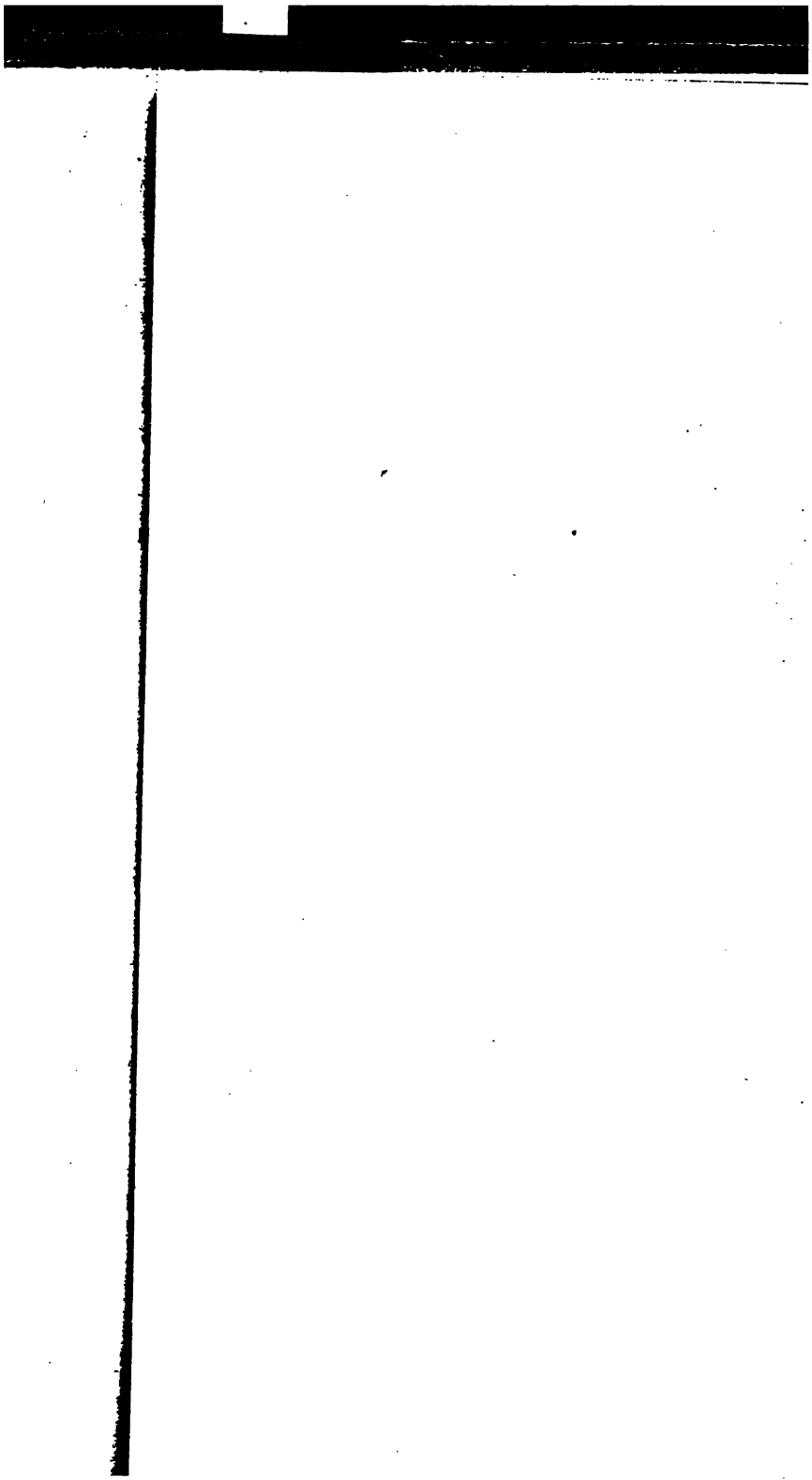

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT-PROPOS I

AU LECTEUR. IX

CHAPITRE Ier.

Les hommes de la Révolution. — Injustes préventions contre eux à l'origine. — Modifications successives de l'opinion publique. — Justification de leur conduite. — Leur désintéressement, leur intégrité. — Sentiment de Baudot sur la prétendue vénalité de Danton. 1

CHAPITRE II.

Le cimetière de Moulins — Sépulture de deux époux libres-penseurs. — Baudot né dans le Bourbonnais. — Son séjour et sa mort à Moulins. — Obscurité de sa vie privée. — Un document familial. — Origines de Baudot. — Son élection à la Législative, puis à la Convention. — Bref aperçu de la situation intérieure et extérieure de la France. — Chute des Girondins. — Soulèvement des départements après le 31 mai. — Opinion de Baudot. — Menées des émigrés et des prêtres réfractaires.— Revers de nos armées. — Mesures énergiques prises par la Convention. — La loi des suspects 7

CHAPITRE III.

Baudot à la Convention. — Affaire du général Arthur Dillon. — Baudot vote la mort de Louis XVI. — Sa mission dans le Midi. — Décrets rendus sur ses propositions. — Il est nommé représentant du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle. — Appréciation de son rôle dans le Midi. — Rigueur inexorable, mais nécessaire. — Opinion de J. de Maistre sur ce sujet. . . 21

CHAPITRE IV.

Pages.

Mission de Baudot aux armées du Rhin et de la Moselle. — Caractères généraux des missions aux armées. — Correspondance avec le Comité de Salut public. — Hoche et Pichegru. — Saint-Just et Lebas. — Destitution de Pichegru. — Son remplacement par Hoche. — Victoires de nos armées. — Reichshoffen. — Le Geisberg. — Reprise des lignes de Wissembourg. — Landau débloqué. — Lettre de Dentzel. — Nouveaux succès de nos armées. — Correspondance avec le Comité de Salut public au sujet de Pichegru. — Quelques mots sur Dentzel. — Baudot à la tribune de la Convention. — Compte-rendu de la situation des armées de la Moselle et du Rhin. — Héroïsme et désintéressement des troupes françaises. — Libelle distribué par Faure contre Baudot et Lacoste. — Rapport général fait par Baudot. — Fin de sa mission. — Il est nommé secrétaire de la Convention. . . . 37

CHAPITRE V.

Situation intérieure. — Les Hébertistes. — Les Dantonistes. — Mise en accusation de Danton. — Jugement de Baudot sur Danton et Robespierre. — Le 9 thermidor. — Opinion de Baudot sur les visées de Robespierre. — Baudot dénonce à la tribune les menées royalistes après le 9 thermidor. — Son opinion sur cette journée. — Il est nommé représentant près l'armée des Pyrénées-Occidentales. — Moncey, général en chef 59

CHAPITRE VI.

Mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales. — Revers sur la frontière d'Espagne. — Energie du Comité de Salut public. — Les généraux Dugommier et Moncey. — Succès annoncés par Baudot et Garrau. — Lettre du général Moncey. — Héroïsme et désintéressement des troupes républicaines. — Victoire de Bergara. — Remise solennelle d'un drapeau à l'armée. — Lettre du général Moncey. — Communication des représentants Baudot et Garrau. 69

CHAPITRE VII.

Pages.

Le 1er prairial. — Ses causes. — Réaction thermidorienne. — Réorganisation du tribunal révolutionnaire. — Modification du Comité de Salut public. — Dénonciation de plusieurs membres des Comités. — Les Sections. — La *Jeunesse dorée* de Fréron. — Batailles dans les rues de Paris. — Fermeture du club des Jacobins. — La disette. — Décrets d'arrestation contre les membres du Comité. — Journées du 1er et du 12 germinal. — Journée du 1er prairial. — Meurtre de Féraud. — Héroïsme de Boissy-d'Anglas. — Le parti populaire éconduit. — Mort de Romme, de Soubrany et de quatre autres représentants. — Désarmement des faubourgs. — La réaction à Lyon et dans le Midi. — Opinion de Baudot. — Accusation dirigée contre lui en son absence. — Il est décrété d'arrestation. — Amnistie du 4 brumaire an IV. — Fin du rôle politique de Baudot. — Sa conduite pendant les Cent jours. — Il est condamné au bannissement. — Son arrestation, d'après Edg. Quinet 77

CHAPITRE VIII.

L'exil. — La loi du 12 janvier 1816. — La Terreur blanche. — Appréciation d'Achille de Vaulabelle. — Les Conventionnels en exil, d'après les *Notes historiques*. — Morgue ridicule de Cambacérès. — Les Magnats. — 1830. — 95

CHAPITRE IX.

Dernières années de Baudot. — Son séjour à Moulins. — Il meurt en philosophe. — Son portrait, par Edg. Quinet. — Récit de ses obsèques par la presse locale. — Courtoisie de la polémique en 1837 111

CHAPITRE X.

Les *Notes historiques* ou *Mémoires*. — Leur caractère — Legs à Edgar Quinet. — Foi due aux *Notes historiques*. — La Révolution, d'Edgar Quinet. — Extraits des *Notes historiques*. — Modestie de Baudot. — Appréciation de M. Gabriel Monod. — Conclusion 117